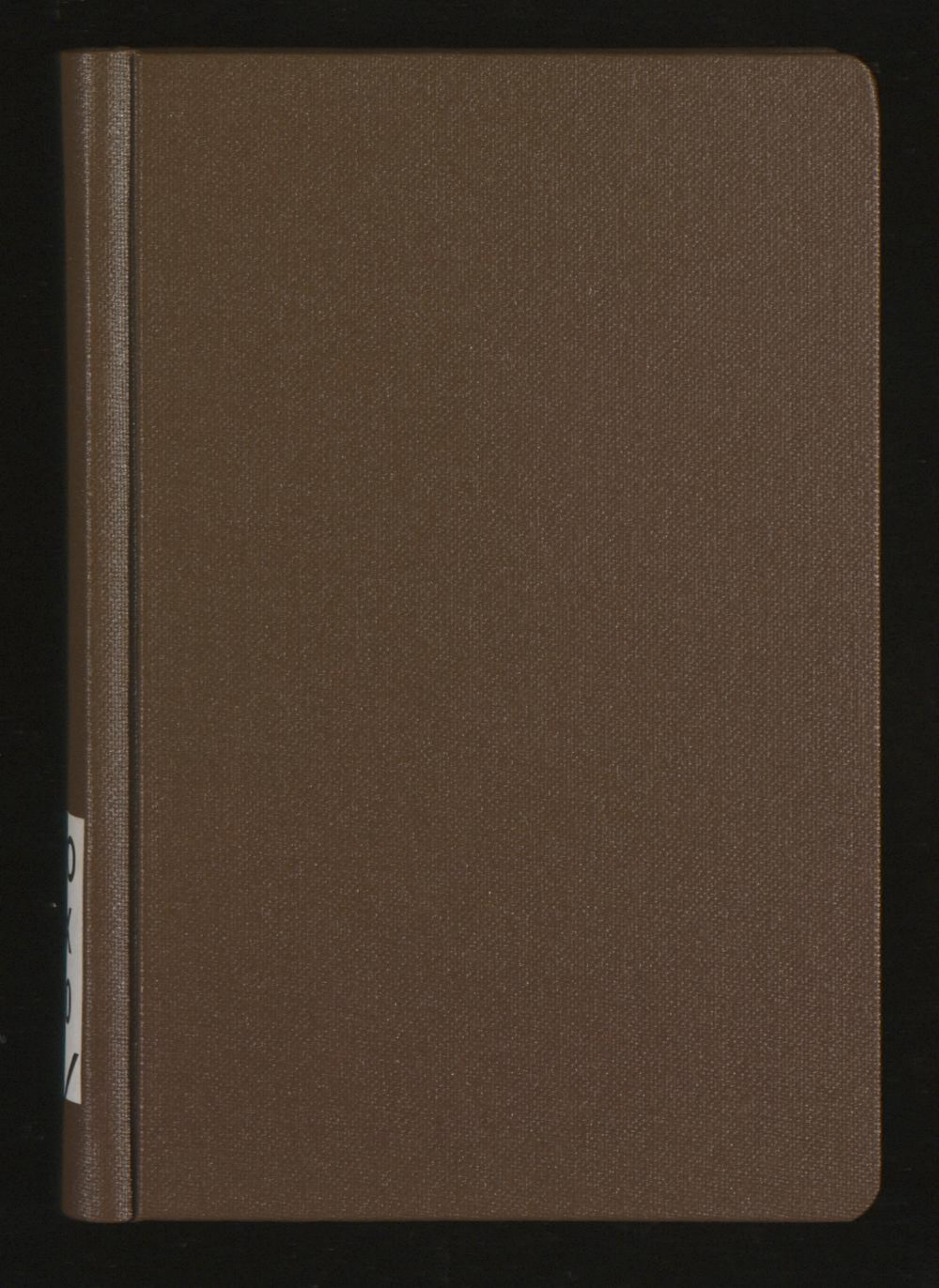


Brieve instruction, pour armer tous bons fideles contre les erreurs de la secte commune des Anabaptistes

Calvin, Jean

A Genève, 1545





Pro Nicolao ab
Erlach. 16 19.
24 Octob.

BRIEVE INSTRVCTION,

POVR ARMER TOVS

bons fideles contre les erreurs de la secte commune des Anabaptistes.

Par M. Iehan Caluin.



A GENEVE,
PAR IEHAN GIRARD.
1545.

Icy premierement ſont reprouuez cinq articles, contenuz en vne reſolution, compoſée par les patriarches de la ſecte, qu'ilz ont commune entre eux. Aſſauoir:

Du Bapteſme des petitz enfans.

De l'excommunication.

Du droit de porter armes.

De la puiſſance des Princes.

Du iurement.

Item deux autres.

De l'incarnation de Ieſus Chriſt.

De la vie & condition des ames entre la mort & le iour de la reſurrection derniere.



IEHAN CALVIN AVX MINISTRES des Eglises du Conté de Neuf-chastel.

SI quelcun se ebahit, mes treschers freres & compagnons en l'œuure du Seigneur, comment ie m'amuse a respondre a vn liure, qui n'est pas digne qu'on en parle, ne qu'on en face quelque mention: veu que ie me pourrois employer, comme il semble, a cho ses meilleures, & de plus grand fruict: il me suffiroit bien: pour toute excuse, d'alleguer, que c'est a la requeste & instance de plusieurs bons fideles, qui me l'ont enuoye de bien loing, auec tesmoignage, qu'il estoit bien mestier, pour le salut de beaucoup de poures ames, que ie y misse la main. Car ie pense bien, que cela doit estre assez, pour contenter ceux qui voudront prendre raison en payement: que i'aye voulu acquiescer, tant au iugement,

qu'au desir de ceux que ie congnois e-
stre zelateurs de la gloire de Dieu &
de l'edification de son peuple. Mais en-
core, i'ay vne autre response, pour me
excuser enuers ceux qui pourroyent
penser, que c'est folie a moy, de m'oc-
cuper a chose si maigre & friuole, com
me a ce liuret, lequel il appert auoir e-
ste compose par gens ignorans: c'est,
que nous n'auons pas plus de priuile-
ge qu'ont eu les Prophetes de Dieu, &
que nostre peine n'est pas plus precieu-
se que la leur. Or nous voyons que E-
zechiel a este contrainct de parler &
escrire, non seulement contre les sedu-
cteurs de nul sauoir, ou reputation:
mais aussi contre les femmes, qui vou-
loyent faire des Prophetesses. Puis
que le Prophete ne s'est pas espargne a
disputer contre les femmes: & mesme
qu'il luy a este commande par nostre
Seigneur de ce faire, d'autant qu'en in
duisant le peuple, par leurs menson-
ges, a superstition & erreur, elles em-
peschoyent le cours de la verite: ce se-
roit

roit vne presomption a nous de ne dai gner nous soubmettre a faire le semblable. Il est vray que ce liure, lequel on m'a prie & exhorte de reprouuer, n'auroit mestier enuers gens sauans & bien entenduz, d'aucune resolution: veu que de soymesme il se redargue suffisamment, tant est inepte & sotement escrit. Mais d'autant qu'il a quelque couleur, pour abuser & circonuenir les simples, qui n'ont pas le iugement pour discerner: nostre deuoir est de leur ayder, & les aduertir des cautelles malicieuses de Sathan, a ce qu'ilz ne soyent pas seduictz par imprudence. Nous sommes debteurs aux vns & aux autres, dit sainct Paul. Pourtant il nous faut seruir a tous, entant qu'en nous est, quand la necessite le requiert. Ie proteste donc, que mon intention est seulement, de remonstrer en brief a tous poures fideles, qui sont rudes & sans lettres, quelle & combien dangereuse poison c'est, que la doctrine des Anabaptistes: & de les armer

par la parolle de Dieu alencontre de icelle, a fin qu'ilz n'en ſoyent point ſurprins. Ou bien ſil y en auoit quelcuns, qui deſia fuſſent enueloppez en leurs filez, de les ramener au droict chemin. Pourtant, ie prie tous ceux qui ont deſir de ſentretenir en la pure congnoiſſance de Ieſus Chriſt, & en l'obeiſſance de ſon Euangile, d'auoir la patience de lire attentiuement ce preſent liuret, comme il leur eſt deſdie de par moy: & mettre peine de bien poiſer les raiſons que ie leur allegueray: a fin de ſarreſter a la verite, quand elle leur ſera declairee. La raiſon qui m'a eſmeu de vous adreſſer ce preſent traicte, eſt double. Premierement, a fin qu'il ſoit comme vn teſmoignage publiq de la conionction que i'ay, & deſire touſiours auoir, auec vous: & que chacun congnoiſſe comment nous ſommes vniz, tant en doctrine, comme en affections de cueur. Secondement, a fin que la lecture en ſoit plus recommandee a tous ceux auſ-
quelz

quelz vous auez la charge de porter la parolle de Iesus Christ: tellement que les Eglises, ausquelles ce Prince des Pasteurs vous a commis Ministres, soyent entretenues en pure doctrine, & preseruees de toutes peruerses opinions, contreuenantes a la vèrite du sainct Euangile. Il est vray, que vous eussiez bien peu, mes treschers freres, me descharger de ceste peine. Et mesme desia nostre frere maistre Guillaume Farel, selon la grace qu'il a du Seigneur, & comme il est exerce de long temps, & par continuel vsage, a batailler contre tous les ennemiz de verite, & resister a toutes faulses doctrines, pour maintenir le Regne de IESVS Christ, auoit bien satisfaict en partie a ce que vous requerez a present de moy. Comme i'ay veu par les actes d'vne conference faicte a la bonne ville. Tellement que des poinctz qui sont la traictez, nul n'en pourroit demander plus suffisante declaration, pour se resoudre en sa conscience, qu'elle est la

donnee. Mais puis que ceux ausquelz ie desire & suis tenu d'obtemperer, me font a croire, qu'il faut que ie prenne ceste charge: i'acquiesceray a leur demande, sans faire plus longues excuses. Le Seigneur Iesus vous ait tousiours en sa saincte protection, & ses Eglises, qu'il vous a commises: vous conduise tousiours par son sainct Esprit, pour se seruir de vostre ministere a son honneur, & au salut de son poure peuple. De Geneue.

Le premier de Iuing.

1544.

BRIEVE INSTRVCTION POVR ARMER tous bons Fideles contre les erreurs de la secte commune des Anabaptistes.

D'ESCRIRE CONTRE toutes les faulses opinions, & erreurs des Anabaptistes, ce seroit vne matiere trop longue: & quasi vn abysme, dont ie ne pourrois sortir. Car ceste vermine differe en cela d'auec toutes les autres sectes d'heretiques: qu'elle n'a pas erré seulement en certains poinctz: mais a engendré comme vne mer de folles resueries. Tellement qu'à grand' peine sauroit on trouuer vne teste d'Anabaptiste, laquelle n'ait quelque phantasie à part. Ainsi de vouloir esplucher, ou mesme raconter toutes les meschantes doctrines qui ont esté en ceste secte, ce ne seroit iamais faict. Mais en la fin, tout est reuenu en deux sectes principalles: dont l'vne, combien qu'elle soit pleine de beaucoup d'erreurs, mauuais & pernicieux: touteffois elle se contient en plus grande simplicité. Car, pour le moins, elle receoit l'Escriture saincte, comme nous. Si on vient à traicter auec les sectateurs d'icelle, on sait en quoy on diffe-

re d'auec eux:ilz donnent à entendre leur conception: & en la fin on ſait en.quoy on eſt demeuré d'accord,& quelle controuerſie il y reſte. La ſeconde eſt vn labyrinthe non pareil de reſueries tant abſurdes, que c'eſt merueille comment creatures,qui portent figure humaine, peuuent eſtre tant deprouueues de ſens,&de raiſon, que de ſe laiſſer ainſi deceuoir,iuſque à tomber en des phantaſies plus que brutales. Ceſte ſecte ſe nomme des Libertins. Et contrefont tant les ſpiruelz,qu'il ne tiennent conte de la ſaincte parolle de DIEV,non plus que de fables: ſinon quand bon leur ſemble, & quand ilz la peuuent deprauer, pour la faire ſeruir par force à leurs opinions diaboliques. Dauantage,ilz ont vn gergon,comme gueux de l'hoſtiere,qu'on ne ſait que c'eſt qu'ilz veulent dire,& auſſi ne ſentendent-ilz pas: ſinon qu'ilz ont bien ceſte aſtuce,de couurir,par ce moyen,la turpitude de leur doctrine. Car leurs principes ſont de confondre toute difference de bien,& de mal: de meſler DIEV auec le Diable, tellement qu'on ne ſache diſcerner entre l'vn & l'autre,& de rendre les hommes non ſeulement ſtupides deuantDieu en leurs conſciences:mais auſſi effrontez deuant le monde. Voila donc pourquoy ilz ſe cachent en ces cauernes de parolles obſcures & douteuſes: à fin qu'on n'apperceoyue pas leur villainie, pour les auoir en horreur & execration.Comme

de

de faict le sens humain repugne à ces monstres qu'ilz mettent en auant. Ainsi pour escrire en somme contre les erreurs d'Anabaptistes, le plus court, & le plus expedient est de tenir ceste diuisiõ: & de recueillir à part en vn traicté les erreurs de ceux qui ne sont pas du tout si enragez & desesperez: en vn autre descouurir la malice venimeuse de ces malheureux, qui, soubz couleur de spiritualité, veulent faire les hommes semblables aux bestes brutes. Or est il bien vray, qu'encore ceux de la premiere secte ne sont pas si accordans ensemble, qu'on puisse aysément faire vn recueil de leurs erreurs, pour les reprouuer par certain ordre. Mais pource que les principaux docteurs, & comme les Patriarches de toute la Synagogue, apres auoir bien rauaudé, ont faict vne conclusion finale, ou ilz ont enclos la somme de ce qu'ilz tiennent aucontraire, tant de nous, que des Papistes, en sept articles, ausquelz tous Anabaptistes adherent communement: & aussi qu'ilz ont trouué moyen de faire imprimer ceste belle resolution qu'ilz ont prins ensemble, pour semer leur poison par tout, & infecter le poure peuple: ie me contenteray pour le present, & me semble aussi qu'il suffira, de remonstrer la faulseté contenue en la plusspart de ces sept articles: à fin qu'ilz ne se plaignent pas, que ie leur impose à tous la faute d'aucuns particuliers, pour diffamer iniustement toute la secte. Cela faict, si i'ay

quelque fois loisir: i'escriray quelque autre petit traicté, contre l'autre bende seconde, dont i'ay parlé : assauoir, des Libertins, Mais comme i'ay dict, il suffira pour le present, d'auoir remonstré à tous amateurs de verité, que ce que tiennent ces poures gens d'vn commun accord, pour fondement inuincible de leur Foy, est vne abusion mortelle, de laquelle il se faut garder comme d'vne peste. Ie dy à tous ceux qui desirent de se rendre obeissans à la verité. Car il y en a d'aucuns en ceste malheureuse sequelle, & principallement ceux qui veulent contrefaire les Docteurs: lesquelz estans preoccupez d'orgueil & presumption, ne voyent goutte à tout ce qu'on leur dit: ou plustost par obstination & malice deliberée ferment les yeux, à fin de ne voir la clarté, quand elle leur est presentée toute euidente. Tellement que ce seroit battre l'eaue, que de vouloir proceder auec eux par raisons, pour les reduire, sinõ que, pour le moins, ce profit en reuient, que les bons congnoissent leur impudence desesperée, à fin de se retirer arriere d'eux, & les fuyr comme poison.

Ce qu'il a faict.

Or, pource qu'il n'y a nulle plus belle couleur, pour seduire les poures Chrestiens, qui ont zele de suyre Dieu, que de pretendre sa parolle, les Anabaptistes, contre lesquelz nous escriuons maintenant, ont tousiours ceste preface en la bouche. Et certes quand on nous dit, que c'est

Dieu

Dieu qui parle:toutes creatures doyuent eſtre eſmeues, pour la reuerence de ſon Nom, d'eſcouter en humilité ce qui ſe dit. Quand nous entendons que c'eſt vrayement la parolle de Dieu qui nous eſt miſe en auant, il n'eſt pas queſtion de plus repliquer,ne meſme d'ouurir la bouche, pour diſputer à l'encontre. Nous ne diſons pas comme les Papiſtes, qu'il faut là laiſſer la ſaincte Eſcriture,pour ſarreſter à l'authorité des hommes. Car nous tenons ce ſubterfuge, comme vn blaſpheme execrable. Mais voulons que tout ce qui apparoiſtra eſtre venu de Dieu, & puiſé de ſa ſaincte parolle, ſoit receu de nous tous humblement,ſans controuerſe,ne difficulté aucune.Qui plus eſt nous n'entendons pas, que nulle autre doctrine ſoit recongneue pourvraye & certaine,ſinon qu'elle vienne de ceſte fontaine de toute verité. Pourtant,ſoyent Anabaptiſtes,ou autres,qui nous diſent,que ce qu'ilz nous apportent,ilz l'ont receu de Dieu,& prins de ſa bouche:c'eſt à dire,qu'ilz le tiennent de la ſaincte Eſcriture:donnons ceſte gloire à Dieu,d'entendre & eſcouter modeſtement, pour voir ſi ainſi eſt. Mais comme noſtre office eſt,de preſter l'oreille à ce qui ſe dict,iuſque à ce que nous ayons congneu que c'eſt,auſſi deuons nous auoir ceſte prudence,de diſcerner entre la verité,& le menſonge:& iuger ſi c'eſt à bon droit,ou à faulſes enſeignes,qu'on nous allegue la parolle de

Dieu.

DIEV. Car il nous eſt commandé de eſprou
1.Ieh.4. uer les eſpritz,ſauoir ſilz ſont deDieu.Et defaict
nous voyons combien cela eſt neceſſaire: veu
que le Diable meſme ſeſt armé de la parolle de
Dieu.& en a faict ſon baſton pour aſſaillir noſtre
Matt.4. Seigneur IESVS.Et nous experimentons, qu'il
vſe iournellement de ceſte pratique par ſes in-
ſtrumentz à deprauer la verité,pour mener les
poures ames à perdition. Touchant de ces po
ures phantaſtiques,qui ſe vantent ſi fort d'auoir
la parolle de DIEV pour eux: le faict demon-
ſtré comment il en va. Il y a deſia long temps,
que nous ſommes apres à trauailler continuelle-
ment que ceſte ſaincte parolle ſoit remiſe au deſ
ſus: & ſouſtenons vn combat contre tout le mon
de pour ce faire. Eux quel adnoncement ont
ilz faict,ou en quoy ont ilz aydé à cela? Mais
pluſtoſt au contraire ilz nous ont empeſchez &
deſtourbez. En ſorte qu'on ne ſauroit dire,de
quoy ilz ont profité,ſinon de reculer icelle pa-
rolle,d'autant qu'elle eſtoit aduancée par nous.
Qui plus eſt,en d'aucuns poinctz principaux de
la Chreſtienté ilz ſaccordent tresbien auec les
Papiſtes,tenans vne opinion directement repu-
gnante à toute la ſaincte Eſcriture. Comme du
franc arbitre,de la predeſtination,& de la cauſe
de noſtre ſalut. C'eſt donc faulſement qu'ilz
abuſent de ceſte couleur,faiſant à croire aux ſim
ples qu'ilz ſe veulent gouuerner totalement ſe-
lon

lon l'Eſcriture:veu qu'ilz n'en tiennent du tout rien:mais de la ſeule phantaſie de leur cerueau. Venons maintenant au premier article des ſept, qui ſont contenus en ceſte belle reſolution cornue, laquelle ilz tiennent pour reuelation deſcendue du Ciel.

Le premier article du Bapteſme

Le Bapteſme doit eſtre donné à ceux, qui ſont enſeignez à penitence, croyans que leurs pechez ſont effacez par Ieſus Chriſt, & qui veulent cheminer en la reſurrection d'iceluy. Pourtant on le doit diſtribuer à ceux qui le demandent par euxmeſmes, non pas aux petis enfans: comme on a faict au royaume du Pape.

Voyla leur dire. Mais ie reſpons premierement, que ce n'eſt pas vne faceon introduicte de nouueau, ne qui ait prins ſon commancement en la Papauté. Car ie dy, que ce a eſté vne ſaincte ordonnance touſiours gardée en l'Egliſe Chreſtienne. Qu'ainſi ſoit, il n'y a Docteur ſi ancien, qui ne confeſſe, que touſiours on en a vſé des le temps des Apoſtres. I'ay voulu toucher ce poinct en paſſant, non pour autre cauſe, que pour aduiſer les ſimples, que c'eſt vne calomnie impudente à ces phantaſtiques, de faire à croire

que ceste obseruation si ancienne est vne superstition nouuellement forgée: & de feindre qu'elle soit venue du Pape: comme ainsi soit que toute l'Eglise l'ait tenue deuant que iamais on sceut que c'estoit de Papauté, ne qu'on en eut ouy parler. Au reste, ie ne demande pas que l'ancienneté nous profite en rien pour l'approuuer, sinon que elle se trouue fondée en la parolle de DIEV. Ie say que comme la coustume des hommes ne donne pas authorité au Sacrement: aussi pour en bien vser, qu'il ne se faut pas reigler selon icelle. Venons donc à la vraye reigle de Dieu, que nous auons dict: assauoir, à la parolle, laquelle seule doit auoir icy lieu. Leur intention est, qu'on ne doit communiquer le Baptesme, sinon à celuy qui le requiert, faisant profession de Foy & repentance. Et pourtant que le Baptesme des petis enfans est controuué des hommes, contre la parolle de Dieu.

Pour prouuer cela, ilz alleguent ce passage du dernier de sainct Matthieu, ou IESVS CHRIST dit à ses Apostres: Allez, & enseignez toutes gens, les baptisans, au Nom du Pere, & du Filz, & du sainct Esprit: auquel ilz adioustent ceste sentence du seziesme de sainct Marc: Qui croira, & sera baptisé, sera sauué. Voila, se leur semble, vn fondement inuincible. Pour responsé, ie dy qu'il n'est parlé du Baptesme en ces passages, que incidemment. Car il y est mis com-

comme vn acceſſoire de la predication de l'Euangile. Noſtre Seigneur IESVS enuoye ſes Apoſtres pour preſcher & inſtruire le monde: puis il adiouſte le Bapteſme, pour vne confirmation de leur doctrine. Or faut il noter, que par ce moyen la doctrine doit preceder ce Sacrement, qui eſt adiouſté auec, pour la ſeeller. En cela nous accordons. Mais il faut ſauoir comment. Et c'eſt ce qui abuſe ces poures phantaſtiques, que ilz ne conſiderent pas le moyen. Quand donc il y a vn homme eſtrange de l'Egliſe Chreſtienne: comme ſeroit vn Turc, ou vn Iuif, ou quelque Payen que ce ſoit: pour le faire Chreſtien, il n'eſt pas queſtion de commancer par le Bapteſme: mais deuant que le baptiſer, il doit eſtre inſtruict. Et tel a eſté l'vſage de l'Egliſe ancienne. Car ceux qui ſe conuertiſſoyent à la Chreſtienté, auoyent pour quelque eſpace de temps leur predication à part, qu'on appelloit Catechiſme. Puis apres auoir eu teſmoignage de leur Foy & repentance, on les baptiſoit. La raiſon le veut ainſi. Car puis que l'homme non ſeulement eſt introduit par le Bapteſme en la communion de l'Egliſe, mais auſſi y a ſon atteſtation ſeellée, que Dieu le recongnoit pour l'vn de ſes enfans: il n'y a doubte, que la doctrine ne doyue preceder: par laquelle l'homme ſoit enſeigné de ſe conuertir à DIEV, auec Foy & repentance. Nous voyons que noſtre Seigneur en fit autant

enuers Abraham, quant à la Circoncision. Car deuant que luy ordonner ce signe, il le receut en son alliance, & l'instruict en sa parolle.

Mais nous auons maintenant à noter, que quand vn homme est receu de Dieu en la compagnie des fideles : la promesse de salut, qui luy est donnée, non seulement est pour sa personne, mais aussi pour ses enfans. Car il luy est dit : Ie
Gen. 17. suis ton DIEV, & le DIEV de tes enfans apres toy. Ainsi l'homme, qui n'a esté receu en l'alliance de DIEV des son enfance, est comme estranger de l'Eglise, iusques à ce que par la doctrine de salut il soit amené à Foy & repentance. Mais alors sa semence est aussi quant & quant faicte domestique de l'Eglise. Et pour ceste cause les petiz enfans des fideles sont baptisez en vertu de ceste alliance, qui est faicte auec leurs peres, en leur nom, & à leur profit. Voicy donc ou s'abusent les poures Anabaptistes. Que la doctrine doyue preceder le Sacrement, nous n'y resistons pas. Mais le tout est, ainsi que nous auons dict, de considerer comment, & par quel moyen. Car quand il est question de baptiser vn homme d'eage, qui n'aura pas esté Chrestien : deuant que venir là, il faut qu'il soit enseigné de ce qui est figuré au Baptesme. Mais quant à ses enfans, on les baptise sur la doctrine qu'il a receue : laquelle contient que Dieu sera Sauueur, non seulement de sa personne, mais aussi de ses enfans. Pour

en auoir encore plus claire intelligence : quand vn homme a esté estranger de la compagnie des fideles,& qu'il se conuertit à nostre Seigneur : la doctrine, sur laquelle il est baptisé, se adresse à luy. Pourtant il faut qu'il l'entende, & qu'il l'ait comprinse, deuant qu'on le receoyue au Sacrement. La doctrine,sur laquelle sont baptisez les enfans des Chrestiens,ne s'adresse pas à eux, mais à leurs parens, & à toute l'Eglise. Il n'est pas donc requis qu'ilz l'entendent deuant que receuoir le signe.

Pourtant,quand on fait cest argument: Nostre Seigneur a commandé à ses Apostres, de prescher deuant que baptiser: & a dict,que celuy qui croira & sera baptisé,sera sauué. Il s'ensuit donc, que nul ne doit estre admis au Sacrement du Baptesme,que celuy qui croit desia. C'est tresmal conclurre. Car c'est chose notoire,que nostre Seigneur ne parle en ces passages que de ceux qui sont capables d'estre enseignez, & qui au parauant n'ont esté de l'Eglise Chrestienne. Si nous n'auons esgard à ceste circõstance, nous confondrons beaucoup de passages, & y serons confuz en les exposant. Il est dict,que celuy qui ne trauaille point, ne doit point manger. Nul n'est si cruel pourtant, de condamner les petiz enfans à mourir de faim. Car chacun voit bien, que l'Apostre ne les met pas en ce ranc. Mais parle seulement de ceux qui sont fors, & ont le 2.Thess.3.

moyen. Puis donc qu'en ces paſſages noſtre Seigneur fait ſpeciallement mention de ceux qu'on peut enſeigner . & qui au parauant n'ont eſté de ſes diſciples : c'eſt tout deprauer & peruertir, de les tirer aux petiz enfans des Chreſtiens , qui ne ont la capacité d'ouyr: & deſia ſont comprins en l'alliance de Dieu faicte auec leurs peres, pour eſtre domeſtiques de l'Egliſe.

Ces poures phantaſtiques alleguent puis apres l'vſage & la practique des Apoſtres. Il eſt dict au ſecond des Actes, que les quatre mille hommes de Ieruſalem , apres auoir ouy le ſermon de ſainct Pierre , eſtans touchez en leurs cueurs demanderent conſeil de ce qu'ilz deuoyent faire: & que Pierre leur reſpondit : Repentez vous, & croyez à l'Euangile. Item, quand l'Eunuque requiſt d'eſtre baptiſé : Philippe luy
Act.8. dict, qu'il ſeroit loiſible , pourueu qu'il creuſt de tout ſon cueur. De là ilz concluent, que les Apoſtres ont requis Foy & repentance aux hommes, deuant que les baptiſer. Ie leur accorde des hommes qu'il falloit receuoir de nouueau en la communion de l'Egliſe Chreſtienne: mais des enfans, qui en ſont deuant que ſortir du ventre de la mere, ie dy qu'il y a bien autre raiſon . Car leurs peres, & leurs anceſtres receoyuēt la promeſſe, ſur laquelle le Bapteſme d'iceux eſt fondé . Il eſtoit donc meſtier que les habitans de Ieruſalem, qui eſtoyent hors de l'Egliſe Chreſtienne , & qui auoyent

uoyent consenty à la mort de nostre Seigneur, eussent vraye repentance, deuant qu'auoir tesmoignage par le Baptesme, que le Seigneur Iesus les acceptoit au nombre des fideles. Il estoit mestier que l'Eunuque par vraye Foy se rangeast au troupeau de CHRIST, deuant qu'il fust capable de porter sa marque. Mais puis que ceste promesse est faicte à tout homme fidele: Ie suis le Dieu de ta lignée: les enfans qui descendent de luy ont vn autre priuilege: c'est, que Dieu les recongnoit cõme siens, à cause de leurs peres. Et à fin qu'il ne semble que ie songe cela de ma teste, nostre Seigneur nous en a monstré l'exemple en Isaac. Il est vray, comme nous auons dict, que deuant que communiquer le signe de la Circoncision à Abraham, il l'enseigna en la doctrine de Foy & de repentance. Mais l'ayant receu en son Eglise, il ordonna que sa lignée fust participante d'vn tel bien. Et ainsi Isaac & tous les autres successeurs furent circonciz des leur enfance. Nous auons donc Dieu pour autheur de ceste difference: de laquelle despend toute la difficulté de ceste question.

Mais pource qu'ilz ne veulent accepter la similitude que nous amenons entre la Circoncision & le Baptesme: il sera expedient de monstrer, deuant que passer outre, que c'est vne mesme chose. Quand on veut parler d'vn Sacrement, il est à noter que toute la substance & pro-

prieté doit eſtre eſtimée de la doctrine, dont le Sacrement eſt confirmation. Notons donc cela, que la doctrine eſt comme le principal: le Sacrement eſt comme acceſſoire. Venons maintenant à faire comparaiſon du Bapteſme auec la Circoncision. Le Bapteſme emporte penitence, ou renouuellement de vie: auec promeſſe de la remiſſion de noz pechez. La Circoncision autant, & ne plus ne moins. Qu'ainſi ſoit: touchant de la repentance, il en eſt ſouuent faict mention, tant en Moyſe qu'aux Prophetes, ou il eſt parlé de circoncire les cueurs. Car c'eſt ce que le nouueau Teſtament appelle mortifier le vieil homme. En ſomme, Circoncision ſpirituelle vaut autant à dire, comme repentance. Quand eſt de la secõde partie, aſſauoir de la remiſſion des pechez: il n'en faut pas demander plus claire approbation que ceſte ſentence de ſainct Paul, ou il dit, que la Circoncision a eſté donnée à Abraham pour luy eſtre confirmation de la iuſtice gratuite, qu'il auoit obtenue par Foy. Si donc maintenant on argue, que c'eſt contre raiſon de baptiſer les petiz enfans, qui n'ont point de Foy ne repentance: puis que le Bapteſme eſt Sacrement de la regeneration & du lauement ſpirituel que nous auons en IESVS CHRIST, ie reſpons que le ſemblable ſe peut dire de la Circoncision. Et neantmoins Dieu n'a pas laiſſé de commander que les petiz enfans fuſſent circonciz.

Pour-

Pourtant, c'eſt arguer contre Dieu, d'alleguer que cela cõtreuienne à raiſon: qu'vn Sacrement, qui eſt teſmoignage de repentance & de ſalut, ſoit communiqué aux petiz enfans. Qu'eſt-il donc de dire? Certes ſi nous tenons pour bon ce que Dieu a faict, nous auons vne doctrine qu'il n'eſt pas meſtier que la verité, laquelle eſt ſignifiée en vn Sacremẽt, precede touſiours: mais qu'il ſuffit quelquefois qu'elle ſuyue, pour le moins en partie. Car le renouuellement de vie eſtoit bien ſignifié par la Circonciſion: & ſemblablement la iuſtice que nous obtenons par Foy. Ne la repentance, ne la Foy n'eſtoyent pas en vn petit enfant. Mais pour cela il ne laiſſoit d'eſtre capable de receuoir le Sacrement. Voila donc comment le ſigne precedoit ſa verité: ſi cela a eſté licite autrefois, & conforme à la raiſon: pourquoy eſt-ce que maintenant il ſeroit repugnant?

Mais quelcun repliquera, que ce n'eſt pas le tout d'alleguer que le ſemblable ſe ſoit faict, ſinon qu'on monſtre qu'il ſe doyue faire encore à preſent. Ie le confeſſe: & n'entens pas de faire inſtance, qu'on receoyue le Bapteſme des petiz enfans pour bon, que ie n'aye monſtré que la volonté de Dieu eſt telle. Mais retenons cependant ce que i'ay deſia prouué, que c'eſt diſputer contre Dieu, de vouloir que la verité aille touſiours deuant le ſigne. Quant au reſte nous auons à prouuer que c'eſt ſelon la parolle de Dieu que

nous baptisons les petiz enfans. Ce qui sera facile à chacun de comprendre, sans faire long proces: si nous congnoissons la grace que nostre Seigneur IESVS nous a faicte à son aduenement. Au parauant Dieu promettoit aux Iuifz d'estre le Dieu de leurs enfans: & en tesmoignage de cela les marquoit du Sacrement de son alliance.
Rom.15. Maintenant, comme dit sainct Paul, le Seigneur IESVS est venu pour ratifier les promesses faictes aux Iuifz, & pour espandre par tout le monde la misericorde de Dieu. Voire comme
Ephe.2. il le note en vn autre passage, rompant la paroy, qui estoit entre-deux pour separer les vns d'auec les autres: à fin qu'il n'y ait plus de difference: mais que nous tous ensemble ayons vn mesme priuilege d'estre enfans de Dieu. Pourtant quiconque veut faire la grace de Dieu moindre enuers nous & noz enfans, qu'elle n'a esté vers le peuple Iudaique, fait grande iniure à IESVS CHRIST, & le blaspheme. Mais quelcun pourra dire que ce n'est pas amoindrir la grace de Dieu enuers nous, de ne pas receuoir les enfans au Baptesme, moyennant qu'on ne nie pas que Dieu leur fait vne semblable misericorde que à ceux des Iuifz. Ie respons que si. Car nous auons à estimer la grace de Dieu principalement par la declaration qu'il nous en fait, tant par sa parolle que par ses Sacremens. Puis donc que le Baptesme nous est auiourdhuy ordonné pour seeller
en

en noz corps la promesse de salut:comme la Circoncision estoit anciennement au peuple Iudaique:ce seroit frustrer les Chrestiens d'vne singuliere cõsolation,d'oster à leurs enfans ceste confirmation, laquelle ont tousiours eu les fideles, d'auoir vn signe visible par lequel nostre Seigneur leur demonstre,qu'il accepte leurs enfans en la communion de son Eglise.

Ie say bien la cauillation qu'ont icy les Anabaptistes,prenans allegoriquement le nom d'enfans,pour signifier ceux qui sont enfans de malice:& non pas d'eage. Pourtant ilz se moquent de nous,entant que nous sommes si simples de prendre cela selon la lettre. Mais quelle subtilité est-ce là,ie vous prie,de vouloir renuerser ces promesses tant claires & faciles : ou il est dict,que Dieu poursuit sa misericorde sur la semence des fideles apres leur mort ? Dauantage,quel meilleur,& plus certain expositeur de cela pouuons nous auoir,que le sainct Esprit?lequel a interpreté par les Apostres,ce qu'il auoit auparauant denoncé par les Prophetes.Or sainct Pierre testifie aux Iuifz, qu'ilz sont enfans des promesses: c'est à dire, heritiers : entant qu'ilz sont descenduz de la rasse d'Abraham. Et sainct Paul,combien que de propos deliberé il combat contre la folle presumption des Iuifz, qu'ilz auoyent en leur parentage charnel : neantmoins ne nye pas,que la rasse d'Abraham ne soit speci

Act.3.

allement sanctifiée à cause & en vertu de l'allian ce, que Dieu auoit faicte auec luy. Il est bien vray, que quand les enfans des fideles seront venuz en eage de discretion, ilz se pourront bien aliener de DIEV, & aneantir la verité du Baptesme. Mais ce n'est pas à dire, que nostre Seigneur ne les ait esleu, & separé des autres, pour leur presenter son salut. Autrement ce seroit en
1. Cor. 7. vain, que sainct Paul diroit, qu'vn enfant ayant Pere, ou mere fidele est sanctifié : lequel seroit immonde, s'il estoit engendré & descendu d'infideles: Puis que le sainct Esprit, autheur & source de toute sanctification, testifie que les enfans des Chrestiens sont sainctz: est-ce à nous de les exclurre d'vn tel bien? Or si la verité du Baptesme est en eux: comment les oserons nous priuer du signe, qui est moindre & inferieur?

Mais ilz repliquent, que la coustume & pra
Act. 16. ctique des Apostres a esté contraire. Car il est dict, que sainct Paul & Silas prescherent la parolle du Seigneur au Geollier, ou garde de prison, & à ses domestiques, deuãt que les baptiser. I'ay desia donné solution à cela, remonstrant qu'en vn homme qui auroit esté estranger de l'Eglise, la doctrine doit bien preceder le Sacrement : mais depuis que Dieu l'a receu en la communion de ses fideles, que la promesse de vie luy est faicte pour ses enfans, comme pour luy. Mais ilz pensent auoir vn passage beaucoup plus expres en

leur

leur faueur au dixneufuiesme chapitre des Actes, ou il est dict, que sainct Paul, ayant trouué certains disciples, qui n'auoyent pas encore receu le sainct Esprit, les baptisa de nouueau. Or il est certain, que sainct Luc parle là des graces visibles du sainct Esprit. Car autrement ce qu'il dit ne conuiendroit pas. c'est que ceux dont il parle, qui estoyent Iuifz, respondent qu'ilz ne sauent si le sainct Esprit estoit donné. Or ilz ne peuuent ignorer, que DIEV sanctifie ses seruiteurs par son Esprit : veu qu'il en est si souuent parlé en tous les Prophetes. Mais ilz ne sauoyent pas, si ces graces, dont sainct Paul les interrogoit, estoyent données à l'Eglise Chrestienne. Veu donc qu'ilz sont nommez disciples, ilz ne sont pas tant ignorãs, qu'ilz ne congnoissent aucunement Dieu & IESVS CHRIST : comme feroit vn simple Chrestien du commun peuple. Mais cela leur deffaut, qu'ilz n'ont pas receu les graces visibles, que Dieu espandoit lors sur ses seruiteurs. Icelles leur sont conferées par l'imposition des mains de sainct Paul. Car ce n'est pas chose nouuelle, que le nom de Baptesme soit prins en telle signification. Comme nous en auons l'exemple, quand il est dict, que les Apostres se sont souuenuz des parolles du Seigneur, Act.1. & 10.
que Iehan auoit baptisé en eaue : mais que luy baptiseroit d'Esprit. C'est aussi vn vsage frequent en l'Escriture, d'exposer vn mot, ou vne senten-

ce par l'autre. Il eſt donc dict, que ſainct Paul les baptiſa au Nom de CHRIST: & puis, pour expoſer que cela veut dire, il eſt adiouſté, qu'il leur miſt les mains ſus eux: & que le ſainct Eſprit deſcendit. Ce n'eſt donc qu'vne meſme choſe exprimée en deux ſortes, ſelon l'vſage de l'Eſcriture, comme nous auons dict, Toutesfois voyons que veulent, ou peuuent inferer ces bonnes gens, encore que nous leur accordions tout ce qu'ilz demandent. Ilz ne peuuent certes dire autre choſe, ſinon que ſainct Paul a rebaptiſé ces diſciples, à cauſe de leur ignorance. Mais ſil faut que le Bapteſme ſoit reiteré pour ceſte cauſe, que euſt ce eſté des Apoſtres, qui, trois ans apres leur Bapteſme, ont tant eu d'erreurs, & de lourdes opinions, iuſques à eſtimer, que le Regne de IESVS CHRIST fuſt terrien, de ne rien comprendre de ſa mort & paſſion, & beaucoup d'autres ſemblables? Telle rudeſſe certes euſt bien requis vn ſecond Bapteſme, ſil falloit rebaptiſer vn homme ignorant. Et quant à nous, il nous faudroit touſiours auoir quelque lac, ou riuiere à la queue, ſil eſtoit queſtion de receuoir nouueau Bapteſme, toutesfois & quantes que noſtre Seigneur nous purge de quelque erreur. D'autrepart il eſt dict, que ſainct Paul a baptiſé ceux là, dont il eſt queſtion, deuãt que leur impoſer les mains. Qui ſeroit vn mauuais ordre, ſi ce que diſent ces poures phantaſtiques eſtoit vray. Car, ſelon leur phan-

phantasie, le sainct Esprit deuoit premierement estre donné à ces disciples : & puis consequemment le signe. Mais qu'est-il mestier d'en disputer plus auant, quand nous auons la chose toute claire?

Ilz n'ont donc plus autre calumnie, pour mordre sur le Baptesme des petiz enfans, sinon d'autant qu'il n'est faict nulle part mention, que les Apostres en ayent vsé. Ie respons, que nous ne lisons pas non plus, que iamais ilz ayent administré la Cene du Seigneur à vne seule femme. Pourquoy donc font-ilz plus grand' difficulté de l'vn que de l'autre? Ilz n'oseroyent pas dire, que les femmes ne soyent capables de receuoir la Cene du Seigneur. Toutesfois nous ne lisons pas, que iamais l'ayent receue par les mains des Apostres. Ou est-ce donc, que nous en prenons certitude? C'est en regardant l'institution, la nature, & la substance du Sacrement. Car en ce faisant, nous voyõs qu'il leur conuient aussi bien qu'aux hommes. Or nous auons monstré le semblable du Baptesme: assauoir qu'il conuient & appartient aux petiz enfans: d'autant que nostre Seigneur les tient pour domestiques de son Eglise. Que demandons nous plus? C'est bien chose superflue d'enquerir de la coustume, ou le droit est tout clair & notoire. Ie dy en ceste matiere : en laquelle le seul plaisir de Dieu nous doit suffire. Quant à ce poinct, i'espere, au plaisir de Dieu,

auoir pleinement satisfaict à tous ceux, qui se voudront ranger à la verité. Combien que si quelcun en desiroit plus ample declaration, il pourra voir ce que i'en ay traicté en l'Institution Chrestienne: ou tous les argumens sont desduis plus au long.

Le second article de l'excommuniment.

L'vsage de l'excommunication doit estre entre tous ceux, qui font profession d'estre Chrestiens, ayans esté baptisez, & neantmoins tombent en quelque faute par inaduertence, sans propos deliberé. Iceux doyuent estre exhortez & remonstrez secretement iusques à deux foys: à la troisiesme foys publiquement bannis deuant toute la congregation, à fin que puissions d'vn mesme zele rompre le pain ensemble & boyre du calice.

Nous ne contredisons pas, que l'excommunication ne soit vne police bonne & saincte: & non seulement vtile: mais aussi necessaire en l'Eglise. Qui plus est, c'est de nous, que ces poures ingratz ont aprins ce que ilz en sauent: sinon qu'ilz ont par leur ignorance ou presumption, corrompu la doctrine, laquelle nous enseignons purement de nostre costé. Mais pour

vuider

vuider brieuement ceſt article : ie noteray enquoy nous accordons : & enquoy ilz different d'auec nous: Comme i'ay deſia dict, nous enſeignons de noſtre part conſtamment, l'excõmuniment ſelon qu'il a eſté ordonné de Ieſus Chriſt, deuoir eſtre en vſage, & tenons que c'eſt vn moyen neceſſaire pour conſeruer l'Egliſe. Dauantage nous procurons & ſolicitons voyre inſtamment, entant, qu'en nous eſt, & qu'il ſoit reſtitué au deſſus, & qu'il ſoit practiqué. comme il doit: remonſtrant que c'eſt vne grande faute, & vn vice fort reprehenſible, quand il ne ſe faict pas ainſi. En cela donc les Anabaptiſtes n'ont nul different contre nous. Si nous condamnions l'excommunicatiõ: ou que nous fiſſions à croire que c'eſt vne choſe ſuperflue & iuutile, ou que nous fuſſions bien contens qu'elle n'euſt point de lieu en l'Egliſe: lors ilz auroyent occaſion de murmurer contre nous. Mais quant à cela nous ſommes de bon accord. Voicy ou eſt tout le debat: que eux penſent, que par tout ou ceſte police n'eſt pas en ſon eſtat, ou bien qu'elle n'eſt pas deuẽmẽt exercée, là il n'y a nulle Egliſe: & qu'il n'eſt pas licite à vn homme Chreſtien d'y receuoir la Cene. Pourtant ilz ſe ſeparent des Egliſes, auquelles la doctrine de Dieu eſt purement preſchée, prenans ceſte couleur, qu'ilz ne veulent point eſtre participans de la pollution qui ſ'y commet : entant qu'on n'en bannit pas ceux qui l'ont merité.

Nous aucontraire, confeſſons bien que c'eſt vne imperfection & mauuaiſe tache en vne Egliſe, quand ceſt ordre n'y eſt point. Toutesfois nous ne laiſſons pas de la tenir pour Egliſe: & de perſiſter en la communion d'icelle: & tenons qu'il n'eſt loiſible à vn homme particulier de ſen ſeparer.

Or pource qu'il ne ſuffit pas de dire: aduiſons, ſi nous n'aurons pas bonne approbation de noſtre doctrine à l'Eſcriture. Car ie me ſubmetz volontiers à ceſte condition, qu'on ne croye rien de ce que ie diray, ſinon qu'on aye le teſmoignage de l'Eſcriture. La queſtion donc premiere eſt, aſſauoir ſi on doit tenir pour Egliſe Chreſtienne vne compagnie, laquelle n'aura pas l'vſage de l'excommunication telle que le Seigneur IESVS l'a ordonné. Certes ce deffaut la eſtoit à Corinthe, du temps que ſainct Paul leur eſcriuoit, comme il le monſtre & ſen complaint. Neantmoins ſi leur faict il ceſt honneur d'appeller leur congregation Egliſe Chreſtienne. Il y auoit diuerſes ſectes & bendes: l'ambition & auarice y regnoit entre pluſieurs. Ilz eſtoyent à ſe manger les vns les autres par procez. Vn crime, qui euſt eſté execrable entre les Payens, non ſeulement y eſtoit toleré: mais quaſi approuué. Qui plus eſt outre vne telle corruption des meurs: il y auoit auſſi bien des fautes en la doctrine. Sainct Paul neantmoins ne parlant pas de ſoy meſme,

mesme,mais comme bouche & organe du sainct Esprit,intitule son Epistre à l'Eglise Chrestienne,qui est à Corinthe. Qui sera maintenant celuy de nous,qui entreprendra d'estre plus seuere que Dieu,en iugeant? Celuy qui l'osera faire, monstrera bien sa temerité:mais il ne changera rien de ce que Dieu en a prononcé vne foys. Que dirons nous des Galatiens? Nous sauons la confusion & le desordre qui y estoit. Mais cela n'empesche pas sainct Paul d'y recongnoistre Eglise.Il nous faut bien estudier,entãt qu'en nous est,de venir à la perfection, laquelle doit estre au corps de Christ. Mais quant & quant il ne nous faut pas,attendre autre estat ou condition en l'Eglise,que celuy qui nous a esté predict par la verité infalible. Ne nous abusons pas donc, d'imaginer vne Eglise parfaicte en ce monde: puis que nostre Seigneur IESVS a vne foys denoncé,qu'elle sera semblable à vne aire, en laquelle les bons grains sont tellement meslez par my la paille,que souuent ilz n'aparoissent point. Matt.3. Itẽ, qu'elle sera semblable à vn retz ou diuerses Matt.13. sortes de poissons sont congregées.Ces similitudes nous enseignent,que combien que nous deuions desirer vne pureté souueraine en l'Eglise: & mettre peine qu'elle y soit:neantmoins que iamais nous ne la verrons si pure,qu'il n'y ait beaucoup de pollutions dedans.

Car ce qui est dict que le Seigneur IESVS

Ephe.5. a eſpandu ſon ſang pour la nettoyer, à fin qu'elle fut ſans ridde & ſans macule : ne ſignifie pas que des à preſent elle ſoit nette de toutes taches. Mais pluſtoſt elle croiſt & profite de iour en iour, tendant à ce but auquel elle ne paruiendra iamais en ce monde. Mais encor l'Egliſe eſt entachée de vices en deux ſortes. Car il n'y a membre d'icelle ſi pur ne ſi parfaict qui ne ſoit encor enuironné de beaucoup d'imperfections. Tous fideles donc pendant qu'ilz conuerſent en ce monde ont touſiours quelque immundicité reſidente en leur chair : comme toute l'Eſcriture le teſtifie: & principallement ſainct Paul au ſeptieſme des Romains. Touchant de ceſte eſpece d'immundicité, encor que nous euſſions vne Egliſe la mieux policée du monde: nous ne pouuons pas euiter toutesfois que nous n'ayons iournellement beſoing que noſtre Seigneur nous laue, en nous remettant noz pechez par ſa miſericorde, La ſeconde maniere dont l'Egliſe eſt ſouillée c'eſt qu'il y a touſiours des meſchans hypocrites au troupeau des bons, pour infecter la compagnie, de leur ordure. Aucunesfoys auſſi il y en a des contempteurs, de vie diſſolue & ſcandaleuſe, ou bien qui ſe contregarderont de paour d'eſtre reprins deuant les hommes : mais cependant monſtreront bien qu'il n'ont ne crainte ne reuerence de Dieu. Ceſte pollution doit eſtre oſtée par la diſcipline d'excommunication

&

& y faut diligemment trauailler, entant que faire se peut. Mais il se trouuera beaucoup d'Eglises, lesquelles ne feront pas leur deuoir à reietter telles ordures. Les autres, qui y mettront grand peine & diligence, n'en viendront pas tellement à bout, qu'il n'y demeure tousiours vne grande quantité de meschans impuniz : d'autant que la malice des hypocrites est souuent cachée : ou pour le moins n'est pas si bien descouuerte, qu'on puisse ietter sentence à l'encontre. Tenons donc en somme ce que dit nostre Seigneur, que iusque à la fin du monde il nous faut endurer beaucoup de mauuaises herbes : de peur que si nous voulions tout arracher, nous ne perdions le bon grain quant & quant. Que voulons nous plus? Nostre Seigneur, pour esprouuer les siens, a voulu assubiectir son Eglise à ceste poureté, qu'elle fust tousiours meslée de bons & de mauuais. Il est donc question de passer par là. Matt.13.

Et de faict, nous auons bonne occasion de ce faire. Car nous deuons bien porter cest honneur à la saincte parolle du Seigneur, & à ses sainctz Sacremens: que par tout ou nous voyons ceste parolle preschée, & que suyuant la reigle qu'elle nous baille, Dieu y est adoré purement, & sans superstition: & qu'on y administre les Sacremens: nous concluons, sans difficulté, que là il y a Eglise. Autrement, que seroit-ce? Que la meschanceté des hypocrites, ou des contempteurs

de DIEV, peuſt abolir la dignité & vertu de la parolle de noſtre Seigneur, & de ſes Sacremens? Or ie confeſſe bien, que la diſcipline eſt auſſi bien de la ſubſtance de l'Egliſe: quant eſt de faire qu'elle ſoit eſtablie en bon ordre, & quand il n'y a pas bonne police en vn lieu: comme ſi l'excõmunication n'eſt point en vſage, que la vraye forme de l'Egliſe en eſt autant defigurée: mais ce n'eſt pas à dire qu'elle ſoit du tout deſtruicte, & que l'edifice ne demeure, puis qu'elle retient la doctrine, ſur laquelle l'Egliſe doit eſtre fondée. Ie laiſſe à dire qu'encore le cas poſé, que nous ne deuſſions auoir autre conſideration que des hommes, & de leurs meurs, nous pourrions eſtre ſouuent abuſez en reiettãt vne compagnie, & ne la daignant eſtimer pour Egliſe, à cauſe des imperfections qui y ſeroyent. Car il ſe pourroit faire tous les coupz, que nous ferions iniure à beaucoup de bons & ſainctz perſonnages, dont le nombre eſt caché entre les meſchans: comme le bon grain deſſoubz la paille. Dauantage, nous auons à penſer que d'aucuns qui ont des vices ne laiſſent pas de ſe deplaire en iceux, & auec vraye repentance, deſirent de ſen retirer, pour ſeruir à Dieu plus entierement. Il y a auſſi, que c'eſt vne choſe trop rigoreuſe, de reietter vne perſonne pour vne faute. D'autre coſté, noſtre nature eſt encline, tant à malignité, pour mal ſouſpeconner, qu'à temerité, d'aſſoir iugement deuant que

la

la chose nous soit bien & droictement cõgneue. Parquoy d'autant deuons nous plus songneusement nous garder de decliner à ceste part. Mais, comme i'ay dict, ce seroit peruersement faict, d'auoir icy regard seulement aux hommes. Car la maiesté de la parolle de Dieu, & de ses Sacremens nous doit estre en telle reputation, que par tout ou nous la voyons, nous soyons certains que là il y a Eglise: nonobstant les vices & macules qui pourront estre en la vie commune des hommes. Somme, quand il est question d'estimer que c'est que d'Eglise, le iugement de Dieu merite bien d'estre preferé au nostre. Or les Anabaptistes ne peuuent acquiescer au iugemẽt de Dieu: comme nous auons monstré.

La seconde question sur cest article est, quand l'ordre d'excommuniement n'est pas dressé en vne Eglise, ou qu'il n'est pas practiqué comme il doit: assauoir si pour ce deffaut il nous en faut separer, & qu'il ne nous soit licite de là receuoir la Cene. Les Anabaptistes disent, que par tout ou les mauuais ne sont excluz de la communion du Sacrement, l'homme Chrestien se pollue en y communiquant. Nous au contraire disons, qu'vn Chrestien doit bien estre triste, quãd il voit la saincte Cene estre pollue par la reception des meschans & indignes: & doit procurer entant qu'en luy est, que cela ne se face pas. Toutesfois s'il se fait, qu'il ne luy est pourtant licite

de se retirer de la communion, & se priuer de la Cene, mais qu'il doit tousiours perseuerer d'adorer Dieu auec les autres, ouyr la parolle & receuoir la Cene, cependant qu'il habite au lieu.

Que les Anabaptistes produisent leur autheur, pour approuuer leur dire. Quant à nous, nous ne disons rien que suyuant nostre Seigneur IESVS, & tous les Prophetes & Apostres. Nous voyons les vices que taxent les Prophetes en l'Eglise de Iudée. Ou plustost les abominations, contre lesquelles ilz crient. Cela n'est pas pour vn estat: mais ilz disent, que depuis le gouuernement, tant spirituel que temporel, iusque au commun peuple, tout estoit tant corrõpu, qu'à grand' peine y auoit il vn seul membre sain. Ce sont leurs parolles? Ont ilz pourtant laissé de conuenir auec le peuple ainsi peruers & meschãt? pour adorer Dieu, pour faire les sacrifices, pour ouyr la doctrine de la Loy? Ont ilz faict vn autel, ou vn temple à part, pour auoir vne Eglise pure? Si l'homme fidele est pollu en participant auec les meschans à faire prieres, & receuoir tant la doctrine que les Sacremens de nostre Seigneur, voila tous les Prophetes polluz, & qui sont comme capitaines, pour nous mener tous en perdition par leur exemple. Venons à nostre Seigneur IESVS & à ses Apostres. Nous sauons, pour le premier, quel estoit l'estat de l'Eglise de Ierusalem en ce temps là. Toutesfois nostre Seigneur

Iesus

IESVS a voulu eſtre circoncis communement auec les autres. Puis au iour de la purgation il a voulu eſtre apporté au Temple, pour eſtre preſenté à DIEV, à la faceon accouſtumée. Si on allegue, qu'il a eſté receu par les mains d'vn ſainct perſonnage, aſſauoir Simeon: ie reſpons, que tout cela ſe faiſoit au nom de l'Egliſe, laquelle eſtoit remplie de beaucoup d'ordures & d'abominations. Si on replique qu'il eſtoit petit enfant, & pourtant que ce n'eſt pas ſon propre faict: ie reſpons, qu'il eſtoit tellement petit enfant en la nature humaine, qu'il auoit prinſe de nous, que cependant il eſtoit gouuerné par ſa prouidence diuine: ſelon laquelle iamais il n'euſt permis d'eſtre contaminé par quelque acte qui contreuint à la pureté des enfans de Dieu. Mais eſtant homme parfaict, preſchant, qui plus eſt, & exerceant ſon office, il a pourſuiuy ce train iuſques à la mort. Si c'eſt offenſer DIEV, que de entrer en vne congregation, de laquelle tous les meſchans ne ſont pas excluz, pour prier DIEV, & faire proteſtation de ſa Foy: que veut dire noſtre Seigneur, & quel exemple nous monſtre il, d'aller au Temple de Ieruſalem ſacrifier auec les Scribes & Phariſiens, & vn peuple tant deprauė, comme il eſtoit alors? I'entens bien qu'ilz me repliqueront incontinent que Ieſus CHRIST ne montoit au Temple ſinon à l'intention de redarguer les vices qui ſe commettoyent adonc, &

Luc 1.

non pas pour participer auec les autres en leurs ſacrifices, & autres proteſtations de leur Foy. Mais que ceſte ſolution ſoit faulſe, il eſt facile de le monſtrer. Ce n'eſt pas ſans cauſe que ſainct
Galat.4. Paul dit, qu'il a eſté aſſubietty à la Loy (i'entens touſiours IESVS CHRIST) à fin de racheter de la ſeruitude d'icelle tous ceux qui y eſtoyent ſubiectz. Or il parle nommément de la Loy ceremoniale. Quand donc il venoit au Temple, & principalement aux feſtes ſolennelles : combien qu'il y vinſt pour auoir meilleure occaſion d'aduancer l'Euangile, & de corriger la mauuaiſe vie des pecheurs : toutesfois ſi ne laiſſoit il pas de ſe monſtrer obſeruateur de la Loy, en faiſant ce qui eſtoit commandé, de venir au Temple, pour adorer & ſacrifier. Ce qu'il conferme par ſa propre bouche, parlant à la Samaritaine. Car, parlant en la perſonne de tous les Iuifz, il dit ainſi: Nous
Ieh.4. ſauons ce que nous adorons. Vous ne ſauez que vous adorez. Car le ſalut eſt des Iuifz. Certes il ne ſe met point à part quant à l'adoration de DIEV, laquelle emporte auſſi bien les ſacrifices : mais il ſe met au ranc commun des autres. La raiſon qu'il adiouſte donne encore plus ample confirmation de cela. C'eſt pource que le ſalut eſt des Iuifz. Car il n'entend autre choſe par ces motz, ſinon que Dieu acceptoit le ſeruice qui luy eſtoit faict à Ieruſalem, ſeulement à cauſe de l'alliance de ſalut qu'il auoit faicte auec ce

peu-

peuple là. Nous voyons donc, qu'vn homme communiquant aux Sacremens, ordonnez de Dieu, auec les meſchans, ne ſe contamine pas par leur compagnie, moyennant que de ſon coſté il ait ſa conſcience pure & nette.

Autant en ont faict tous les Apoſtres: ſuyuant l'exemple de leur Maiſtre. Mais à fin de n'eſtre trop prolixes, cõtentons nous de ſainct Paul. Ie n'allegueray pas que par tout ou il venoit, il n'a iamais faict difficulté d'entrer en la Synagogue des Iuifz, pour prier Dieu, & traicter de l'Eſcriture. Ie n'allegueray pas ſemblablement, que il ne fit nul ſcrupule de ſe preſenter au Temple pour y adorer Dieu, & vſer de ceremonies licites & permiſes, auec les autres en commun, nonobſtant la meſchanceté deſeſperée des Preſtres & Scribes qui eſtoyent pour lors. Non pas que cela ne face à propos. Mais pource que nous auons des probations plus claires, & moins ſubiettes à calomnies. C'eſt, qu'il ſe complaint, que tous ceux qu'il deuoit auoir pour adiuteurs cherchoyent leur profit particulier, au lieu de l'honneur de IESVS CHRIST, & de l'aduancement de ſon Egliſe. Toutesfois nous ne liſons pas qu'il ſe ſoit ſeparé de leur compagnie, de peur de ſe polluer. Item, en reprenant les vices enormes qui eſtoyent entre les Corinthiens & Galates il ne dit pas à ceux qui en ſont purs & netz, qu'ilz n'y ayent plus de communion auec

iceux, iusques à ce que tout ſoit bien purgé: mais ſe contente de les exhorter à corriger les fautes qu'il reprend, chacun en ſon endroit, ſans parler de telle ſeparation, que veulent introduire ces phantaſtiques.

1. Cor. 11. Et qu'eſt-il meſtier de diſputer ſur cela? puis que le meſme Apoſtre, en vn autre paſſage, traictant comment chacun ſe doit diſpoſer à receuoir deuement la ſaincte Cene, ne commande pas que chacun examine les fautes de ſes prochains: mais il dit ainſi: Que l'homme ſe eſpreuue ſoymeſme, & puis qu'il mange de ce pain, & boyue de ce calice. Car qui y viendra indignement, il receura ſa condamnation. En ces motz il y a deux articles à noter. Le premier eſt, que manger le pain du Seigneur indignement, n'eſt pas d'y communiquer auec ceux qui en ſont indignes: mais c'eſt de ne ſe pas bien preparer en examinant ſi on a Foy & repentance. Le ſecond eſt, que quand il nous faut receuoir la Cene, nous ne deuons pas commancer l'examen ſur les autres: mais chacun ſe doit eſprouuer. Et de faict, quand tout ſera bien conſideré de pres, ceux qui ont ſi bon loiſir d'enquerir ſur les autres, le plus ſouuent oublient de penſer à leur propre cas. Il y a encore vn homme viuant, lequel eſtant detenu en ceſt erreur, qu'il craignoit de receuoir la Cene auec nous, à cauſe des imperfections de aucuns, ſe priuoit de la communion de l'Egliſe.

Ce-

Cependant il auoit deux seruiteurs en sa maison d'vne vie fort desbauchée & scandaleuse. Estant aduerty de cela, ie luy fis remonstrer, d'autant qu'il ne m'eust escouté pour lors, qu'il deuoit bien penser à purger sa maison, de laquelle il auoit la charge, s'il pensoit estre contaminé des fautes de ceux qui ne luy estoyent point commis en son gouuernement. Alors il s'aduisa de sa folie: & print cela comme vn chastiment que Dieu luy enuoyoit, pour se moquer de sa presomption. Et ainsi se reconcilia tant à moy qu'à l'Eglise, congnoissant que le principal est de penser à soy & à sa famille: puis apres auoir esgard sur les autres, non pas pour nous retirer de l'Eglise en despit d'eux, quand ilz ne seront pas telz qu'ilz doyuent estre, mais pour les corriger & reduire, si nous pouuons, ou bien pour les faire exclurre: autrement les recommander à Dieu, à fin qu'il y mette ordre.

On pourroit repliquer, que sainct Paul en la mesme Epistre reprent aigrement les Corinthiens, de ce qu'en leur congregation on ne punissoit point les vices par excommunication: & mesme defend de conuerser auec paillard, yurongne, trompeurs, idolatres & semblables. A cela ie respons, que c'est bien vn vice fort reprehensible en vne Eglise, qu'il n'y ait pas de correction sur les pechez. Ie dy dauantage, que nostre Seigneur pourra bien punir tout vn peuple à cau

ſe de ce ſeul deffaut. Et pourtant que nulle Egliſe n'ayant encor la diſcipline d'excommunication ne ſe flatte: comme ſi c'eſtoit vne petite faute ou legiere de n'en point vſer au beſoing: mais pluſtoſt que chacune aduiſe en ſon endroit de la dreſſer & mettre en eſtat. Semblablement que chacun particulier ſ'y employe & y ayde de tout ſon pouuoir. Mais ce n'eſt pas à dire, qu'vn particulier ait iuſte cauſe de ſaliener de l'Egliſe, touteſſoys & quantes que les choſes n'y ront pas à ſon deſir. Car il eſt à noter, que ceſte police n'eſt pas en la puiſſance d'vn membre, mais ſe doit exercer par le conſentement de tout le corps. Pourtant ſainct Paul ne ſadreſſe pas ſpeciallement à chacun, pour luy imputer ceſte faute: mais l'impute à tout le corps. La ſomme eſt, que touchant la communion de l'Egliſe, nous mettions peine que tous membres pourris ou infectz de maladie contagieuſe: c'eſt à dire tous ceux qui ſont d'vne vie ſcandaleuſe en ſoyent retranchez. Mais conſiderons ce qui eſt en nous: & quand nous auons faict ce qui eſtoit de noſtre deuoir & office, ſi nous ne pouuons obtenir ce que nous voudrions bien & ce qui seroit à deſirer, recommandons le reſte à Dieu: Qu'il y vueille mettre la main comme c'eſt ſon œuure. Cependant, combien qu'à bon droit nous ſoyons marris, de ne voir pas l'Egliſe de Dieu en ſon ordre parfaict: portons toutesfois l'imperfecti-

fecti-

fection,laquelle il n'eſt pas en nous de corriger.
Quant à la defenſe que faict ſainct Paul de ne 1.Cor.5.
boyre ne manger auec ceux qui ſont de vie ſcandaleuſe,cela appartient à la conuerſation priuée. nõ pas à la cõmunion publique. Mais ſil n'eſt pas licite à l'hõme Chreſtien,dira quelcun,de hanter vn meſchãt,pour prendre ſa refection corporelle auec luy:tant moins eſt il permis de mãger le pain duSeigneur en ſa compagnie.A cela ie reſpons, que de hãter priuément les meſchans,& auoir familiarité auec eux,il eſt en noſtre liberté& puiſſance.Il nous en faut donc abſtenir,chacun à ſonendroit.Mais de receuoir laCene duSeigneur, ce n'eſt pas choſe qui ſoit en noſtre diſpoſitiõ.Et pourtant la raiſon eſt diuerſe.Notons donc,ſi l'Egliſe tolere&endurevn hõme indigne,que celuy qui le congnoiſt tel,fera bien de ſabſtenir de ſa compagnie priuée,& le doit faire d'autant qu'il le peut:moyennant qu'il ne face point de ſchiſme n'y ſeparation en l'Egliſe quant à la communion publique.

Quand à la matiere d'excommunication,il en aeſté parlé,autant que le paſſage le requeroit: ſinon que ie veux bien aduertir en paſſant tous amateurs de verité,d'vn point qui eſt en l'article des Anabaptiſtes cy deſſus mentionné:à fin que ſur cela ilz regardent,combien on leur doit adiouſter de foy quant au reſte. C'eſt qu'ilz diſent qu'vn homme qui aura failly par inaduer-

tence,ſans malice deliberée,apres auoir eſté admoneſté deux foys en ſecret, doit eſtre chaſtié en public,ou excommunié. Ie leur pardonne vn erreur en cela. C'eſt que noſtre Seigneur ne veut pas que l'Egliſe procede iuſque à excommunication,meſme quand le pecheur aura meſpriſé deux admonitions priuées : mais veut que pour la troizieſme foys deuant que le reietter on l'admonneſte publiquement.Ilz ſabuſent encor vne autre foys,en ce qu'ilz ne conſiderent point que noſtre Seigneur ne parle en ce paſſage là que des pechez ſecretz. Car quant à ceux qui ſont notoires & en ſcandale au peuple, il y a autre moyen & faceon d'y proceder,que d'en faire remonſtrance ſecrete.Voila deſia deux fautes qui monſtrent bien quelz grans docteurs ce ſont que les Anabaptiſtes,& quel eſpritz ilz ont pour tout reformer,veu qu'ilz ne ſauroyent dire troys motz qu'en confondant tout. Mais encor ie leur pardonne tout cela,pour venir à vn poinct qui eſt de plus grande conſequence. Car en diſant que celuy qui aura peché par ignorance & non pas à ſon eſcient doit eſtre reietté,ilz denotent, comme auſſi ilz l'enſeignent & maintiennent ouuertement, que ſi vn homme auoit peché à ſon eſcient, il ne deuroit obtenir iamais pardon. D'autant que tout peché volontraire, ſelon leur phantaſie eſt peché contre le ſainct Eſprit,qui eſt irremiſſible. Ie dy que ceſte opinion

on eſt vn blaſpheme execrable contre la grace de Dieu, & vne reſuerie pernitieuſe, pour mettre toutes poures ames en deſeſpoir. Comme meſme i'en ay veu l'experience en d'aucuns, qui auoyent eſté ſeduis pour vn temps de ceſte malheureuſe secte. Il eſt vray, que nous deuons bien penſer en nous, & remonſtrer aux autres, que ce n'eſt pas petite choſe, que d'offenſer Dieu à noſtre eſcient, & de commettre quelque acte contre noſtre conſcience, pour prouoquer ſon ire contre nous. Ainſi quiconque vſeroit de ces termes: encor qu'il nous aduienne apres auoir congneu Dieu, de pecher contre noſtre conſcience, c'eſt vne faute ayſée à pardonner: & noſtre Seigneur n'en faict pas ſi grand cas, qu'il nous en faille beaucoup tormenter: il le faudroit reietter comme vn Sathan, qui nous voudroit induire par telles flatteries à vn contemnement de Dieu. Pluſtoſt meditons touſiours que ce n'eſt pas petit crime, de contreuenir à la ſaincte volonté de Dieu par rebellion & contumace, violant de propos aduiſé ſa iuſtice, & que cela eſt abuſer trop outrageuſement de la grace qu'il nous a faicte. Et qu'il y a grand dangier, que l'homme, qui ſe deborde ainſi, ne ſoit mis en ſens reprouué, pour ſendurcir en malice, à fin de iamais ne ſe conuertir. Reduiſons auſſi les menaces qui ſont faictes en l'Eſcriture ſur telle ingratitude. Mais quand tout cela ſera dict & faict, ſi ne faut il pas ietter

en desespoir ceux, à qui il sera aduenu d'ainsi tresbucher. Car ou en viendrons nous ? Il ne sen trouuera pas à grand peine de dix l'vn, qui se puisse vanter, de iamais n'auoir failly à son escient, depuis auoir congneu Dieu. N'est-ce pas ruiner toute l'Eglise, de les vouloir tous ietter en desespoir? Ilz diront que cela est endormir les consciences, pour les attirer à mal faire. Ie dy que plustost cestuy la sendort, qui se faict à croire que iamais ne faut que par ignorance, & qui se faict tant pur, & innocent, de iamais n'auoir eu mauuaise volonté ou mauuais propos. Considerons, ie vous prie, en combien de sortes, le Diable nous tente. Si nous ne sommes surprins du tout qui est celuy si vertueux, qui ne decline quelque foys? Combien qu'il soit aduerty de Dieu, & qu'il ait le tesmoignage de sa conscience, pour le retirer au droict chemin. Ilz alleguent que tout peché contre le sainct Esprit est irremissible. Ie le confesse. Mais il y a beaucoup à dire, que tout peché volontaire soit contre le sainct Esprit. Car ou cestuy la resiste au sainct Esprit, qui repugne ouuertement à la verité de Dieu, & sefforce comme par despit, tant qu'il peut, de la renuerser. Or vn hõme peut bien pecher à son escient, qui toutesfoys ne voudroit nullement faire la guerre à Dieu, n'y blasphemer contre sa parolle.

Mais nous aurons vne brieue, vuydence & facile de ceste question, remettant à Dieu la decision

cision d'icelle:c'est à dire,acquiessant à ce qu'il en a prononcé:comme la raison le veut.Car puis qu'il s'est reserué à luy seul l'authorité de pardonner les pechez:c'est à luy aussi de determiner, quelz pechez sont remissibles, ou non. Or du commancement il a ordonné qu'entre le peuple d'Israel il y eust deux especes de sacrifices quotidiens:les vns pour les pechez volõtaires, les autres pour ceux qui seroyent commis par ignorance,adioustant la promesse,de pardonner tant les premiers,que les secondz. Que diront ces poures phantastiques à cela? Nostre Seigneur prononce,qu'il remettra les pechez volontaires à ses fideles (car les sacrifices se faisoyent pour ceux qui estoyent desia membres de l'Eglise) & eux ilz veulent lier les mains de Dieu, & empescher qu'il ne face telle misericorde. S'ilz repliquent,que cela s'est faict en la Loy ancienne, & qu'il y a autre raison pour nostre temps:ceste cauillation est trop friuole.Car on sait,que la bonté infinie deDieu n'a pas esté restraincte par la venue de nostre Seigneur IESVS: mais plustost eslargie. Dauantage,nous sauons que les sacrifices anciens n'ont esté sinon figures,de ce qui deuoit estre accomply en IESVSCHRIST. Quand donc la remission des pechez volontaires est representée aux sacrifices anciens, & est dict,qu'elle sera faicte aux domestiques de la foy: c'est vn tesmoignage tout clair, & certain, que

Leuit.2.

les fideles obtiennent par le moyen de IESVS CHRIST remiſſion, non ſeulement de leurs ignorances, mais auſſi des offences commiſes à leur eſcient. Et defaict nous en auons tant d'exemples, que c'eſt vne grande impudence de reuoquer la choſe en doute. Si nous prenons l'ancien Teſtament: les Patriarches, en conſpirant la mort de leur frere, n'ont pas ignoré que ce fuſt mal faict. Ruben n'a pas contaminé le lict de ſon pere par ſimpleſſe. Iuda eſtoit bien aduerty, que paillardiſe eſtoit choſe deſplaiſante à Dieu, & touteſfois ne laiſſa pas d'en vſer. Dauid, qui puniſſoit iournellement les malefices en ſes ſubiectz, ne pouuoit pas commettre l'adultere qu'il commit par ſimple inaduertence. La miſericorde que Dieu a monſtrée enuers eux tous eſt elle faillie ou morte, qu'il ne la puiſſe auſſi bien maintenant demonſtrer? Mais nous n'auons que faire d'emprunter exemples du vieil Teſtament, veu qu'il y en a tant au nouueau? Sainct Pierre, deuant que renoncer noſtre Seigneur IESVS,
Matt.10. n'auoit il pas ouy ceſte ſentence? Qui me renoncera deuant les hommes, ie le renonceray deuant Dieu mon Pere. Il ne pouuoit donc pretendre excuſe d'ignorance. Et touteſfois le Seigneur Ieſus luy a faict mercy. Sainct Paul ſe complainct d'aucuns qui viuoyent deſordonnément en Theſſalonique: mais il ne laiſſe pas d'en bien eſperer, moyennant qu'on les corrige, pour les amener

amener à repentance. Ceux qui s'estoyent desbordez à dissolution & immundicité en l'Eglise de Corinthe, & se plaisoyent tellement en leurs vices, qu'ilz ne vouloyent escouter nulle remonstrance, estoyent bien coulpables d'auoir peché de mauuaise volonté. Toutesfois le mesme Apostre ne laisse pas de les exhorter à se reduire, leur reseruant tousiours espoir de trouuer grace enuers Dieu. Autant lisons-nous qu'en a faict S. Pierre à Simon Magus. Que voulons-nous plus? Nostre Seigneur ouure les thresors de sa grace à ceux qui auront esté surmontez par leurs concupiscences, & combien qu'ilz congneussent le mal: toutesfois y auront decliné par infirmité de leur chair. Qui sera l'homme qui fermera la porte aux poures pecheurs, & ne leur voudra permettre de receuoir la grace que Dieu leur offre? Nous voyons donc, qu'il y a vne poison mortelle cachée en ces motz des Anabaptistes, quand ilz ne font autres pechez remissibles, que ceux qui auront esté commis par inaduertence. Act. 8.

Pour faire vne conclusion de cest article: il est besoing que tous Chrestiens soyent aduertiz, quelle queue il tire apres soy. Car encor qu'on iuge bien, que c'est vne rigueur trop extreme, de ne vouloir supporter aucun deffaut en vne Eglise: toutesfois de premiere face on ne voit pas combien ceste opinion est pernicieuse, d'autant qu'on ne regarde point la consequence qui

en vient. Il y a eu anciennement deux sectes d'heretiques, qui ont fort troublé l'Eglise. Dont les vns se nommoyent en Grec Cathares, c'est à dire purs: les autres Donatistes, du nom de leur premier autheur & maistre. Iceux, tant les premiers, que les secondz, ont esté en vne mesme phantasie que sont à present ces poures resueurs, de chercher vne Eglise, en laquelle il n'y eust que redire. Pourtant se sont separez de toute la Chrestienté, pour n'estre point souillez par les imperfections des autres. Mais qu'en est il aduenu? Nostre Seigneur les a tous confonduz auec leur entreprinse tant presumptueuse. Que cela donc nous soit vn aduertissement, que quand soubz vmbre de zele de perfection nous ne pouuons porter nulle imperfection, tant au corps, qu'aux membres de l'Eglise, que c'est le Diable qui nous enfle d'orgueil, & nous seduit par hypocrisie, pour nous faire abandonner le troupeau de IESVS CHRIST. sachant bien qu'il a tout gaigné, quand il nous en a retiré. Car d'autant qu'il n'y a ny remission des pechez, ny salut ailleurs: quand nous aurions au reste vne apparence
Act. 4. de saincteté plus qu'Angelique, si par vne telle presumption nous venons à nous separer d'vne compagnie Chrestienne, nous sommes faictz Diables.

Leur troisiesme article est de la reception de la Cene, en quoy ilz ne disent rien que nous ne

ne leur accordions : comme auſſi nous le preſ-
chons tous les iours . C'eſt que nul ne ſe oſe ap-
procher de ceſte ſaincte Table,qui ne ſoit vraye
ment du corps de Ieſus CHRIST, adorant vn
Dieu auec tous fideles, & le ſeruant en vocation
bonne & legitime . Mais quand ce vient à faire
declaration au quatrieſme article , comment
l'homme ſe doit ſeparer de toutes pollutions de
ce monde,pour ſadioindre à Dieu,en cela ilz re-
commancent à tout deprauer . Combien que du
commancement encore ilz ont d'aſſez bons pro
poz:comme en condamnant les ſuperſtitions Pa
pales,& defendant à tous Chreſtiens de ſe y meſ
ler. Mais en la queue giſt le venin : comme dit le
Prouerbe . Car finalement ilz concluent, que
tout vſage d'armes eſt choſe diabolique . Or il
eſt vray qu'en particulier l'vſage du glaiue ne
doit eſtre permis à nul , pour faire reſiſtence au
mal.Car les armes des Chreſtiens ſont prieres &
manſuetude,pour poſſeder leurs vies en patien-
ce,& vaincre le mal en bien faiſant, ſelon la do-
ctrine de l'Euangile . L'office donc d'vn chacun
de nous eſt de ſouffrir patiemment , ſi on nous
fait quelque outrage , pluſtoſt que d'vſer de for-
ce & violence.Mais de condamner le glaiue pu-
bliq , lequel Dieu a ordonné pour noſtre prote-
ction , c'eſt vn blaſpheme contre Dieu meſme.
Voila l'Eſprit de Dieu,qui prononce par ſainct Rom.13.
Paul,que le Magiſtrat eſt miniſtre de Dieu à no-

ſtre profit & en noſtre faueur, pour reprimer & empeſcher la violence des meſchans. Et que pour ceſte cauſe le glaiue luy eſt dõné en main, à fin de punir les malefices. Puis que Dieu luy or donne de ce faire : qui ſommes nous, pour l'empeſcher? Semblablement, puis que Dieu nous preſente vne telle ſauuegarde, pourquoy ne ſera-il loiſible d'en vſer?

Dauantage, il eſt certain que l'intention de ces poures phantaſtiques eſt de condamner toutes munitions, forteresſes, portz d'armes, & toutes choſes ſemblables, qui ſe font pour la defenſe des pays: & empeſcher les ſubiectz d'obeir à leurs Princes & ſuperieurs, quand ilz ſe voudroyent ſeruir d'eux à cela en la neceſſité. Or de reprouuer ce que noſtre Seigneur n'a iamais reprouué, c'eſt trop entreprins à l'homme mortel. Retenons touſiours cela, que c'eſt vſurper ſur l'authorité de Dieu, de condamner pour mauuais ce que noſtre Seigneur nous a permis. Or qu'il ait iamais defendu l'vſage des armes aux Princes, pour maintenir leurs pays contre ceux qui les moleſteront à tort, l'Eſcriture ne le porte
Eſa.2. point. Il eſt bien vray que les Prophetes, parlans du Regne de IESVS CHRIST, diſent bien que les eſpées & les lances ſeront changées en inſtrumens de labeur, pour cultiuer la terre. Mais par telles formes de parler ilz ne denotent autre choſe, ſinon que toute guerre & inimitié ſera abba-

abbatue entre les fideles. Et pleust à Dieu, que l'Euangile eust tellement profité au monde, que cela se practiquast bien de tous. Mais puis que la Foy & l'amour de Dieu ne dominent pas tellement en la plusspart, que l'ambition & l'auarice ne soyent souuent superieures: quand on inuadera iniustement vn pays, & qu'on le molestera par guerres: tant s'en faut que le Prince, qui est ordonné de Dieu pour la protection & defence d'iceluy, face mal de resister à la violence iniuste, qu'il est tenu de ce faire par le deuoir de son office. Bien est vray, qu'vn Prince Chrestien doit chercher tous moyens de paix, estant prest de la racheter bien cher, en quittant du sien. En sorte qu'il ne vienne point à l'espée, iusques apres auoir essayé tous remedes, pour euiter ceste necessité. Mais quand il a faict tout ce qui estoit en luy, & a reculé tant qu'il a peu, s'il ne peut autrement maintenir le pays qui luy est commis, le dernier refuge est d'vser du glaiue que Dieu luy a donné en main. Car il y a vne mesme raison, de desgainer le glaiue pour punir les malfaicteurs qui troublent l'ordre publiq, & de repoulser ceux qui iniustement viennent assaillir vn pays. En ce cas aussi l'homme Chrestien, si selon l'ordre du pays il est appellé pour seruir à son Prince, non seulement n'offense pas Dieu en prenant les armes, mais aussi est en vne vocation saincte, laquelle ne se peut reprouuer sans blas-

phemer Dieu. Et de faict, nou' voyons quand les
Luc 3. gendarmes sont venuz à Ieh: n Baptiste pour e-
stre instruictz, qu'il ne leur a pas commandé de
ietter les armes bas, & renoncer à leur estat: mais
seulement les a admonnesté d'estre contens de
leurs gages, ne piller & ne vexer personne, mais
Act. 10. sabstenir de tout malefice. Sainct Pierre baptise
Corneille, qui estoit Centenier: c'est à dire, Capi-
taine de bande: & toutesfois il ne luy comman-
de pas de laisser son train, comme du tout mes-
chant. Qui plus est, ayant receu le sainct Esprit
visiblement, il ne laisse pas pourtant le train des
armes. Pour conclurre ce propos, si nous voulons
tenir bon moyen à reprendre ce qu'il y a de mal
& de vice aux armes, ne condamnons pas sim-
plement le port d'armes qui se fait en l'authori-
té du Prince, pour la defense du pays: quand le
Prince n'a autre regard qu'au bien commun de
son pays, & que les subiectz de leur costé n'ont
autre consideration que de sacquitter de leur de
uoir: mais reprenons les meschantes cupiditez
qui sont causes de susciter les guerres: reprenons
les cruautez, voleries, rapines, violences, extorsi-
ons, & autres telles insolences qui se y commet-
tent. De mesler le bon auec le mauuais, pour con
damner tout ensemble sans discretion, il n'y a
nul propos.

Le cinquiesme article est des Pasteurs: en
quoy ilz se sont aucunement rauisez. Car ilz
estoy-

eſtoyent au parauant en ceſte reſuerie, que c'eſtoit contre DIEV qu'vn Paſteur fuſt deputé à certain lieu: mais vouloyent que tous ceux qui ſeroyent en l'eſtat, couruſſent d'vn coſté à l'autre, contrefaiſant les Apoſtres comme ſinges, & non pas comme vrais imitateurs. Mais ie penſe bien qu'ilz faiſoyent cela pour la bonne deuotion qu'ilz auoyent que les Miniſtres qui enſeignent fidelement leur laiſſaſſent la place vuyde, à fin de pouuoir eſpandre leur poiſon par tout. Or maintenant, ſoit qu'ilz recongnoiſſent leur erreur, ou bien qu'ilz ſe donnent plus de priuilege qu'ilz n'en veulēt octroyer aux autres: nous ſommes de bon accord auec eux, que nulle Egliſe ne ſe peut entretenir en ſon eſtat ſans Miniſtre: & pourtant qu'il en faut ordonner par toutes les congregations, moyennant qu'ilz recongneuſſent conſequemment, que par tout ou il y a Miniſtre deuement conſtitué, & qui exerce fidelement ſon office, quiconque veut eſtre tenu pour Chreſtien, doit adherer à luy, & vſer de ſon miniſtere auec la reſte du troupeau. Or que font ilz? Pource que nous ne voulons complaire à leurs erreurs, combien que nous portions la parolle de IESVS CHRIST purement, nous leur ſommes loupz rauiſſans, & nous ont en telle abomination, qu'ilz penſeroyent auoir offenſé DIEV mortellement d'auoir ouy vn ſermon de nous. Sur cela ilz créent des Miniſtres à la ha-

ſte,pour faire ſeparation en l'Egliſe,pour diſtrai re le peuple, & faire vne aſſemblée contraire à l'autre, à ce que le Nom de Dieu ne ſoit point inuoqué en vnité & concorde,comme il doit.

Le ſixieſme article du Magiſtrat.

Nous ſommes d'accord, que le glaiue eſt vne ordonnance de Dieu, hors la perfection de CHRIST. Ainſi les Princes & ſuperieurs du monde ſont ordonnez pour punir les mauuais, & les mettre à mort. Mais en la perfection de Chriſt, l'excommunication eſt la derniere peine, ſans mort corporelle.

Or il faut noter, que c'eſt vne moderation qu'ilz ont faicte, pour corriger ce qu'ilz en a-uoyent dict au parauant, apres qu'ilz ont veu, qu'à cauſe de ſon abſurdité ilz eſtoyent reiettez de tout le monde. Car ilz ont faict ceſt honneur aux principautez & ſeigneuries,de les tenir comme briganderies. Mais voyans que cela ne ſe pouuoit porter,ilz ont aduiſé de ſe retracter tout doucemẽt, vſant de ceſte belle couleur, que c'eſt bien vne ordonnance de Dieu, que domination terrienne,hors la perfection de Chriſt. Or par cela ilz denotent,que c'eſt vn eſtat illicite & defendu à tous Chreſtiens:comme euxmeſmes l'expo-

po-

posent puis apres. Nous auons donc à regarder si ce sont choses incompatibles, que la Chrestienté & estat de iustice ou superiorité terrienne. Tellement qu'vn homme pour estre l'vn soit contrainct de renoncer à l'autre. Pour le premier ie demande si c'est vn estat repugnant à la vocation des fideles, d'exercer l'office du glaiue, ou de la superiorité terrienne : comment c'est que les Iuges en l'ancien Testament, item les bõs Roys, comme Dauid, Ezechias, Iosias, & mesme aucuns des Prophetes, comme Daniel, en ont vsé? De dire que ce ait esté vne imperfection vitieuse en eux, il n'y a nul propos: veu que le sainct Esprit tesmoigne des Iuges, que Dieu les a suscitez pour deliurer son peuple, singulierement cela appert en Moyse, lequel ayant commandement expres eust volontiers reculé s'il eust peu. Mais il faut que pour obeir à Dieu il receoyue ceste charge. Quant à Dauid, son Regne est non seulement approuué de Dieu : mais loué & orné de tiltres fort honnorables. Le semblable se doit estimer de ses successeurs : veu qu'il y a vne mesme raison. Il ne reste donc autre subterfuge à ces ennemiz de tout ordre, sinon de dire que nostre Seigneur requiert vne perfection plus grande en l'Eglise Chrestienne, qu'il n'a pas faict au peuple Iudaique. Or cela est bien vray, quant aux ceremonies. Mais que nous ayons autre reigle de viure, quant à la Loy morale qu'on appel

le, que n'a eu le peuple ancien, c'eſt vne faulſe opinion. Ceux qui l'ont penſé, ont prins occaſion du cinquieſme de ſainct Matthieu: ou il ſemble bien aduis de prime face, que noſtre Seigneur Ieſus adiouſte quelque choſe à ce qu'il auoit deſia commandé au peuple. Mais quand on regardera ce que la Loy de Moyſe contient, & qu'on rapportera l'vn à l'autre, pour en faire comparaiſon, on congnoiſtra que l'intention de noſtre Seigneur IESVS n'a pas eſté de faire addition aucune: mais ſeulement de remettre la vraye intelligence de la Loy en ſon entier, laquelle auoit eſté deprauée par les faulſes gloſes des Rabins. Tenons donc ceſte reſolution, que quant à la vraye iuſtice ſpirituelle: c'eſt à dire, que l'homme fidele chemine en bonne conſcience, & ſoit entier deuant Dieu, tant en ſa vocation qu'en toutes ſes œuures, il y en a eu vne declaration pleine & entiere en la Loy de Moyſe: à laquelle il nous conuient ſimplement tenir, ſi nous voulons ſuyure le droit chemin. Quiconque donc y adiouſte ou diminue ſort des limites. Ainſi ceſt argument ſera ſeur & infallible. Nous ſeruons à vn meſme Dieu que les Peres anciens. Nous auons vne meſme Loy & reigle qu'ilz ont eu, pour nous monſtrer comment il nous faut gouuerner, pour cheminer droitement deuant Dieu. Il ſenſuit donc, qu'vne vocation laquelle a eſté lors ſaincte & legitime, ne peut eſtre reprouuée

entre

entre les Chreſtiens. D'autant que la vocation eſt la principale partie de la vie humaine, & qui em porte plus deuant Dieu. De là il ſenſuit que nous ne deuons exclurre d'entre nous l'eſtat de iuſtice ciuile, ny le chaſſer hors de l'Egliſe Chreſtienne: puis qu'ainſi eſt que noſtre Seigneur l'a ordonné & approuué comme bon au peuple d'Iſrael: & y a conſtitué ſes plus excellens ſeruiteurs & meſme ſes Prophetes.

Ilz repliqueront poſſible, que tout ce gouuernement ciuil du peuple d'Iſrael eſtoit vne figure du Regne ſpirituel de IESVS CHRIST, & pourtant qu'il n'a duré que iuſque à ſa venue. Ie leur confeſſe bien, qu'en partie il a eſté figure: mais qu'il n'ait eſté autre choſe, ie leur nye: & non pas ſans raiſon. Car ce a eſté de ſoymeſme vn gouuernement politique, comme il eſt requis qu'il y en ait en tous peuples. Qu'ainſi ſoit: il eſt dict de la preſtriſe Leuitique, qu'elle deuoit prendre fin & eſtre abolie à l'aduenement de noſtre Seigneur Ieſus. Ou eſt-ce que cela eſt dict de la police externe? Il eſt vray, que le ſceptre & le gouuernement deuoit eſtre oſté de la lignée de Iuda, & de la maiſon de Dauid: mais qu'il n'y deut plus auoir gouuernement aucun, cela eſt manifeſtement contre l'Eſcriture.

Mais pour ne laiſſer nul ſcrupule de cela. nous auons bien vne probation encor plus euidente & expreſſe. Car quand il eſt parlé du Re

gne de IESVS CHRIST par les Prophetes, il est dict que les Roys viendront pour l'adorer & luy faire hommage. Il n'est pas dict qu'ilz se deposeront de leur estat pour estre Chrestiens: mais plustost qu'estans constituez en dignité Royale, ilz serõt subiectz à IESVS CHRIST, comme à leur Seigneur souuerain. Suyuant cela, Dauid les exhortant de faire leur deuoir, ne leur commande pas de ietter leurs Diademes ou leurs sceptres bas : mais seulement de baiser le Filz: c'est à dire de luy faire hommage, pour luy estre subiectz en dominant sur les autres. Vne foys il parle du Regne de nostre Seigneur Iesus. Il admoneste tous Roys & superieurs d'estre sages, & de penser bien à eux. Quelle est ceste sagesse? Quelle lecon est-ce qu'il leur baille? De plaquer tout? Nenny: mais de craindre Dieu, & donner honneur à son Filz. Qui plus est: Esaie Prophetise, que les Roys seront comme Peres nourriciers de l'Eglise Chrestienne, & que les Roynes l'alaicteront de leurs mammelles. Ie vous prie, comment saccorde il, que les Roys seront protecteurs de l'Eglise Chrestienne, & que leur estat ne puisse consister auec la Chrestienté? Si nostre Seigneur leur donnoit seulement lieu entre son peuple: comme il faict aux Prophetes precedentz: il suffira desia pour approuuer nostre intention. Maintenant qu'il leur assigne vn lieu tant honnorable en la compagnie de son peuple, qu'il

Psal. 2.

Esa. 60.

qu'il leur faict, dy-ie c'est hōneur, que de les ordō
ner protecteurs de son Eglise: quelle impudence
est-ce de les en exclurre du tout? Concluons
donc, que les Princes seruans à DIEV peuuent
bien estre Chrestiens, veu que nostre Seigneur
leur donne vne telle preminence en la Chresti-
enté.

Et defaict, ce seroit vne chose trop absur-
de, qu'vne telle vocation fust tant magnifiée &
exaltée de DIEV, si elle empeschoit vn hom-
me d'estre seruiteur de DIEV. Sainct Paul
exhorte vn chacun Chrestien de persister en la
vocation en laquelle il aura esté appellé. Tous
bergiers & laboureurs des champs, tous mechani
ques, & autres semblables doyuent estimer leur
estat estre sainct, & qu'il ne les empesche nulle-
ment, quant à la perfection Chrestienne. Regar-
dons maintenant lequel estat est plus approuué
de Dieu, d'vn conducteur de bestes, ou d'vn gou-
uerneur de peuple: & non seulement approu-
ué: mais aussi prisé, comme digne & excellent en
tre les autres. Ie laisseray beaucoup de tesmoi-
gnages qui ne seroyent pas impertinens à ce pro
pos: seulement à cause de brieueté. Et aussi
qu'vn seul suffira pour tous. Voudrions nous
plus grande louange d'vn estat, que quand par la
bouche de Dieu mesme il est nommé diuin? Si
donc ce tiltre est donné à l'estat des Princes: qui
osera dire qu'il soit indigne d'vn homme fidele?

Or il y a dauantage. Car noſtre Seigneur faict ceſte grace aux Princes, de les appeller dieux: & ce non pas à cauſe de leurs perſonnes: mais en conſideration de la dignité ou ilz ſont. Noſtre Seigneur Ieſus rend la raiſon, que c'eſt pource que Dieu les a là commis & leur a donné telle charge. Il m'eſt bien aduis que noſtre Seigneur ne ſauroit donner plus expres teſmoignage de l'approbation de quelque eſtat, que quand il communique ſon nom à l'homme qui eſt conſtitué en iceluy, comme ſil l'appelloit ſon lieutenant, qui repreſente ſa perſonne. Parquoy ie conclus, que quiconque deſpriſe ceſte vocation tant honnorée de Dieu, blaſpheme contre la maieſté celeſte d'iceluy. Ilz me reſpondront, que ce n'eſt pas le deſpriſer, que de le faire inferieur à la perfection Chreſtienne. Mais ie replique qu'ilz n'en ſauroyent parler auec plus grande contumelie. Car en diſant qu'il ne conuient pas à la Chreſtienté, ilz le reiettent comme profane. Ie ne me ſoucie de ces belles couleurs, par leſquelles ilz couurent leur blaſpheme, en diſant que c'eſt vne ordonnance de Dieu. Car le tout giſt en cela, aſſauoir ſi c'eſt vn office ſainct, & qui puiſſe eſtre exercé par les fideles: ou bien ſi vn homme en approchant d'iceluy en eſt pollué. Or ilz diſent que quiconque eſt aſſis en chaire de Iuſtice ne merite d'eſtre reputé Chreſtien, pource que l'office du glaiue n'a point lieu en la Chreſtienté.

Quand

Quand il n'y auroit que ce que dit sainct Paul, il y a bien pour contenter tous ceux qui vouldront acquiescer à raison. Il prononce que les Princes sont ministres de DIEV: & que le glaiue leur est dóné de Dieu en la main, pour la conseruation des bons, & pour punir les mauuais. Sur cela ces poures phrenetiques glosent, qu'il est bien vray, qu'ilz sont ordonnez de Dieu, mais qu'il n'est pas licite à vn fidele de sen mesler. C'est autant comme qui diroit: Ie confesse que cest ouurage est commandé de Dieu. Mais nul ne le peut faire en bonne conscience. Et mesme quiconque le fera renoncera Dieu. Ie vous prie, vn homme qui auroit vne seule once de ceruelle parleroit-il ainsi? Mais qu'ilz me respondent à ce mot. Puis qu'ilz ne font nul doute, que tous mestiers qui sont pour seruir à l'vtilité commune du genre humain, ne soyent licites & sainctz, pourquoy ilz excluent de ce nombre la vocation des Princes, laquelle passe toutes les autres? Comme pour exemple. Ilz ne nieront pas qu'vn Chrestien ne puisse estre cousturier ou cordonnier. Et touteffois ces mestiers n'ont pas tesmoignage expres en l'Escriture. Pourquoy donc est-ce, qu'ilz ne permettent aussi bien à vn Chrestien d'estre homme de iustice, veu que cest estat a si ample approbation auec louange de la bouche de Dieu? Dieu prononce, que les Princes & tous superieurs sont ses ministres, &

qu'il les a conſtituez pour eſtre tuteurs des bons & innocens,& chaſtier les meſchans:& qu'en ce faiſant ilz executent ſon œuure,qu'il leur a commis en mains. Qui eſt ce qui cõtraint ces phrenetiques à faire ceſte addition, que les Magiſtratz en ſeruant à Dieu ſont forcloz de la compagnie des Chreſtiens? Ce qui ne ſera pas en vn bourreau de chiens,par leur confeſſion.

I'allegueray encore vn paſſage: & puis la fin.Sainct Paul voyant que de ſon temps la plus part des Princes eſtoyent ennemis mortelz de l'Euangile,& que cela pouuoit indigner les fideles,pour ne leur porter guere bonne affection,
1.Tim.2. commande à Timothée qu'on ne laiſſe point de faire prieres ſolennelles pour eux en l'Egliſe adiouſtant pour raiſon,que Dieu veut que tous ſoyent ſauuez,& viennent à la congnoiſſance de verité. Il n'entend pas que Dieu vueille amener à ſalut,& par conſequent à la congnoiſſance de ſonEuangile,tous les hommes de la terre,depuis le premier,iuſques au dernier:mais il entend tous eſtatz: pource qu'il pouuoit ſembler, que ceſt eſtat des Princes,duquel il parloit,eſtoit comme reiecté & maudict,d'autant que tous perſecutoyent l'Euangile. Or ſi cela euſt eſté,c'eſtoit choſe ſuperflue & follie de prier pour eux. Recueillons maintenant de ces motz de l'Apoſtre, ce qui ſen peut clairement tirer & deſduire. Si Dieu veut amener les Princes à la congnoiſſance de

ce de verité: en quelle authorité les Anabaptiſtes les repoulſeront-ilz? Si quelcun me replique, que les Princes ſe pourront bien cõuertir à Dieu, mais en laiſſant leur dignité: cela eſt vne calumnie trop patente. Car ſainct Paul ne dit pas qu'ilz renonceröt à leur principauté, pour deuenir Chreſtiens. Et meſmes les parolles, dont il vſe, ne pourroyent nullement conſiſter auec telle euaſion. Car ſil falloit qu'vn Prince abandonnaſt ſa dignité, pour deuenir Chreſtien, il ſenſuyuroit que ceſt eſtat là demeureroit priué de la grace de Dieu, comme indigne & reprouué.

Mais ilz penſent bien auoir des obiections inuincibles, pour excommunier de l'Egliſe, & de toute eſperance de ſalut l'eſtat des Princes, en alleguant quelques paſſages mal entenduz, leſquelz ilz deſtournent impudemment à ce propos. Ilz alleguent premierement, que noſtre Seigneur Ieſus n'ordonna pas que la femme qui auoit eſté ſurprinſe en adultere fuſt lapidée, comme la Loy de Dieu le portoit: mais qu'il vſa enuers elle de miſericorde, diſant: Va, ne peche plus. Deuant que reſpondre, ie leur demande vne queſtion. Ilz diſent que l'excommuniement a ſuccedé au glaiue materiel en l'Egliſe Chreſtienne: tellement qu'au lieu qu'on puniſſoit autreſfois vn crime par mort, il ſe doit à preſent punir en priuant le delinquent de la compagnie des fideles. Ie leur demande donc comment ilz Ieh. 8.

excuſeront IESVS CHRIST en ce qu'il a faict? Car il n'a pas obſerué leur reigle: ne condamnant la femme non plus à eſtre bannie de la congregation saincte, qu'à mourir. Par cela voit on deſia, comme ce ſont poures éceruelez parlans ſans raiſon. Ie viens maintenant à la vraye ſolution, qui eſt bien facile. Il eſt à noter, que ces poures beſtes ſuyuent en ce paſſage l'expoſition dont les Preſtres Papiſtiques ont tresbien faict leurs choux gras. Car pource que le mariage leur eſtoit defendu, ilz ont voulu auoir pour recōpenſe cōgé de paillarder. Ainſi ont emprunté les femmes de leurs voiſins. Or à fin qu'il ne ſemblaſt que ce fuſt vn ſi grand peché qu'adultere, ilz ont dict, que nous eſtions ſoubz la Loy de grace, quant à ce cas. Et n'ont quaſi recongneu la grace de Ieſus Chriſt en autre choſe, que pour laiſſer les adulteres impuniz. Ces poures gens, comme i'ay dict, les enſuyuent, & en aduient ſelon la ſentence de Ieſus Chriſt, que quand vn aueugle conduit l'autre, tous deux tombent en la foſſe. Or il eſt certain, que noſtre Seigneur n'a rien voulu changer de la police, ou de l'ordre ciuil: mais ſans y rien deroguer a faict l'office, pour lequel il eſtoit venu au monde: aſſauoir de pardonner les pechez. Car il n'a pas eſté enuoyé de Dieu ſon Pere, pour exercer l'office d'vn iuge terrien: mais pour racheter le monde par ſa mort, & teſtifier par la predication de l'Euangi-

Matt. 15. Luc 6.

le

le la grace de ceste, redemption, & semblablement tous les biens que nous receuons par luy. Comme nous voyons qu'il promet au brigand de le receuoir en son paradis: & toutesfoys iceluy ne laisse pas de porter la peine de son malefice. C'est donc vne mesme absolution qu'il fait à la femme & au brigand. Mais la iustice terrien ne punit le brigand: la femme s'en retourne impunie, pour ce que les iuges se sont retirez de honte. En somme, l'acte qu'a faict nostre Seigneur enuers la femme adultere, n'est autre que celuy que font auiourdhuy ses seruiteurs, & ministres de sa parolle enuers tous malfaicteurs. Car ilz mettront seulement peine de les exhorter à repentance, & se retourner au droit chemin, puis apres de les consoler en leurs consciences, leur presentant la grace de nostre Seigneur IESVS, & les asseurant de la remission des pechez. Ilz n'entreprendront pas de les punir. Car ce n'est pas chose qui leur appartienne. Mais cependant ilz n'empescheront pas la iustice d'y mettre la main. Le tout est, que nous sachions l'office de nostre Seigneur Iesus: & alors nous serons hors de toute difficulté. Son office est de pardonner les pechez, & addresser sa parolle aux consciences des pecheurs. De faire les punitions corporelles, il ne s'en mesle pas: mais laisse cela à ceux qui en ont l'authorité, & ausquelz la charge en est commise: suyuant ce qu'il dit en vn

lieu: Rendez à Cesar, ce qui est à Cesar.

Mat.22. D'vne mesme ignorance procede la seconde allegation qu'ilz font. IESVS CHRIST, Luc 12. disent-ilz, n'a pas voulu faire le partage entre les deux freres. Il sensuit donc qu'vn Chrestien ne se doit entremettre des querelles ciuiles, pour en iuger. Premierement, sainct Paul permet aux Chrestiens de faire ce que IESVS CHRIST a refusé en ce passage là: c'est d'appoincter amiablement les differens qui suruiendront entre les 1.Cor.6. fideles, pour les biens terriens. Car apres auoir reprins les Corinthiens de ce qu'ilz plaidoyoient deuant des Iuges Payens: & que par ceste occasion le Nom de DIEV estoit blasphemé, il leur remonstre combien il seroit meilleur qu'ilz vuydassent leurs controuersies par arbitrages, elisant Iuges d'entre les fideles, pour decider leurs procez. Et mesme fait cest argument, que puis que nous iugerons les Anges, par plus forte raison nous sommes bien capables de iuger des choses terriennes. Si nous deuons, à l'exemple de Iesus CHRIST, refuser tous arbitrages & iugemens, sainct Paul feroit mal de nous induire à cela. Or il est certain, que c'est le sainct Esprit qui parle par sa bouche. On voit donc comment ces estourdiz blasphement Dieu, en voulant condamner ce qu'il approuue. Dauantage, sil n'est licite à vn homme Chrestien de sentremettre aucunement de vuyder les querelles touchant les pos-

ſeſſions,heritages, & autres biens ie demande à ces bons Docteurs, que deuiendra le monde. Car il n'eſt pas poſſible que les hommes ſe maintiennent contractant enſemble comme la neceſſité humaine le requiert, qu'il n'y ſuruiennent quelqueſfois des doubtes, leſquelles requerront vn moyenneur pour les decider, ſoit Iuge, ſoit arbitre. S'ilz diſent qu'entre Chreſtiens cela n'aduiendra pas: c'eſt vne reſuerie. Veu que meſme deux hommes de bonne conſcience, ſelon l'infirmité qui eſt en noſtre nature, pourront cheoir en quelque different. Comme nous ſommes aueugles en noſtre propre cas: chacun penſera auoir bon droit. Si vn homme Chreſtien ne doit toucher à leur controuerſie, pour les mettre d'accord par arbitrage: quelle confuſion aduiendra il en la fin? Par cela il eſt facile à voir que ces malheureux phantaſtiques ne pretendent à autre but, que de mettre tout en deſordre, faire vne communauté de biens telle que celuy qui en pourra auoir ſoit le bien venu. Combien qu'ilz le nient fort & ferme. Mais qu'on oſte tous iugemens & arbitrages du monde, ſelon leur intention & ſelon ce qu'ilz cõmandent eſtroictement, qu'aduiendra il, ſinon vne briganderie desbordée? Ou bien ilz ſeroyent bien contens d'auoir perſuadé à tous Seigneurs & gens de iuſtice, de leur faire quitter leur place, pour ſucceder & ſe mettre dedans comme en poſſeſſion vuyde.

Quoy donc, diront-ilz, noſtre Seigneur IESVS auroit il refuſé de faire vne œuure bonne & ſaincte? Eſcoutons ſa reſponſe: & ceſte queſtion ſera ſolue. Qui m'a, dit-il, conſtitue Iuge ou faiſeur de partages entre vous? Il ne dit pas que ce ſoit choſe illicite : mais ſeulement il allegue, qu'il n'eſt pas ordonné en ceſte vocation. Et de faict, ce euſt eſté obſcurcir l'office pour lequel il eſtoit venu au monde, ſil ſe fuſt occupé en ces choſes là. Pourtant ſi nous voulons bien faire noſtre profit de ceſt exemple, pour le bien enſuyure, prenons la reigle que nous baille ſainct Paul, que chacun regarde à quoy il eſt appellé: & d'autant que nous ſommes vn corps en noſtre Seigneur, que le bras n'entreprenne point ſur l'œil, ny la main ſur le pied. Et pour conclurre en peu de parolles. Ie demande ſi faire partages n'eſt pas choſe licite entre les Chreſtiens : ou bien ſi tout doit eſtre confus? Car ſil eſt permis de partir les heritages: celuy qui ſe meſlera de les partir ne fait rien digne de reprehenſion. Voire moyennant qu'il ſoit conſtitué à cela.

Ces ennemiz de police font apres vn autre argument. IESVS CHRIST ſeſt retiré en la montaigne, & ſeſt caché, quand on le vouloit faire Roy. Il ſenſuit donc, que ſi vn Chreſtien eſtoit eleu en l'eſtat de iuſtice, il ne le doit nullement accepter: mais ſen elongner à l'exemple du Maiſtre. I'ay quaſi honte de raconter des cho-

Ieh. 6.

choſes tant friuoles. Mais puis que ie voy que les ſimples & rudes en ſont ſeduiz, ie ſuis contrainct d'aduertir comment ilz ſen pourront depeſcher. Chacun ſait la folle phantaſie qu'auoyent les Iuifz du Meſſias : c'eſt qu'il leur eſtoit aduis qu'il auroit ſon Regne floriſſant en ce monde, pour les faire viure en ce monde à leur aiſe, & en bon repos, & pour les faire triompher. Tellement que les Apoſtres meſmes, iuſques apres ſa reſurrection, auoyent bien ceſte phantaſie en leur teſte: comme ſainct Luc monſtre au premier des Actes. Voila qui meut le peuple de vouloir faire IESVS CHRIST Roy par force, à fin qu'il fuſt affrãchy par ce moyen de la ſubiection des Romains. Pourtant ce n'eſt pas merueille ſi noſtre Seigneur ſe cache : veu que cela procedoit d'vn erreur mauuais & peruers, & tiroit vne conſequence fort pernicieuſe. Il eſt certain que ſon Royaume n'eſt pas charnel ny de ce monde: mais ſpirituel, & qui conſiſte en choſes non appartenantes à la terre. Or quel Royaume luy vouloit on donner? Si donc il euſt obtemperé à la folie du peuple, n'euſt-il pas confermé l'erreur qui eſtoit deſia par trop enraciné? N'euſt-il pas auſſi par ce moyen enſeuely ſa grace & ſa vertu? d'autant qu'on n'euſt rien imaginé de luy que charnel. Dauantage il euſt eſté mis par ſedition, & de ceux auſquelz il n'appartenoit pas. Car puis que Iudée eſtoit en la ſubiection de l'Empi-

re Romain, le peuple n'auoit pas liberté d'elire vn nouueau Roy à ſon plaiſir. Ainſi pour ſes cauſes IESVS Chriſt a refuſé d'eſtre Roy, & non pas pour reprouuer l'eſtat comme meſchant, ou repugnant à la vie Chreſtienne. Mais cependant il eſt dict que c'eſt par luy que les Roys regnent: que c'eſt luy qui donne la grace aux gens de iuſtice, de faire loix & ſtatutz, & gouuerner les peuples en equité. Que voulons nous plus? IESVS Chriſt n'eſt pas Roy en ſa perſonne: mais il eſt le protecteur de tous Royaumes, comme il les a fondé & inſtitué.

Prouer. 8.

Mais ces phantaſtiques repliquent, qu'il nous a commandé auſſi bien de faire le ſemblable, en diſant à ſes Apoſtres: Les Roys des peuples dominent ſur iceux: mais de vous il ne ſera pas ainſi. Ie leur confeſſe, que ce n'eſt pas tout vn voirement, de l'office des Apoſtres, & des principautez terriennes: & qu'en iceluy il n'y a point de domination. Or IESVS Chriſt n'a voulu autre choſe, ſinon diſcerner l'vn de l'autre. Car le commancement du propos vint de ce que les Apoſtres auoyent contention deſia entre eux lequel ſeroit le plus grand, & comme gouuerneur des autres au Royaume de Ieſus Chriſt. Pour oſter vne telle ambition, il leur remonſtre que ſon Royaume eſt ſpirituel: & pourtant qu'il ne giſt pas en hauteſſe mondaine, ny en pompe, ny en ſeigneurie: mais que toute la preeminence

Luc 22.

qu'ont

qu'ont ſes Miniſtres & officiers, eſt de ſeruir. Puis donc que ce paſſage ne parle pas ſi les Roys peuuent eſtre Chreſtiens ou non: mais ſeulement dit, que les Apoſtres & Miniſtres de l'Egliſe ne ſeront pas comme Roys, pour dominer: c'eſt vne grand' beſtiſe d'inferer de là, que Ieſus Chriſt nous ait defendu toute ſuperiorité. C'eſt autant comme qui diroit: Il n'eſt pas licite à vn Roy de faire l'office d'vn Miniſtre, auquel il n'eſt pas appellé. C'eſt donc vne choſe mauuaiſe & illicite que l'eſtat d'vn Miniſtre. Ie vous prie, la diſtinction & difference des eſtatz fait elle que l'vn ſoit à condamner, pource que l'autre eſt loué & priſé? Que les Roys donc ſe contiennent entre leurs limites, & les Paſteurs ſpirituelz ſemblablement ſe contentent d'exercer leur office, ſans vſurper ce qui ne leur conuient point: & tout ira bien. Et noſtre Seigneur IESVS approuuera les vns & les autres. C'eſt donc mal expoſé à ces phantaſtiques, de dire que la puiſſance du glaiue eſt defendue en ce paſſage.

Ilz alleguent pareillement, pour aſſembler gros mōceau de teſmoignages, ce que dit ſainct Paul: que ceux que Dieu a preueu, il les a preordonnez à eſtre faictz conformes à l'exemple de ſon Filz. Ie leur accorde, que ſuyuant l'exhortation que fait là ſainct Paul, il nous conuient porter la mortification de Ieſus Chriſt en noz corps, & endurer les tribulations & miſeres, par leſ- Rom. 8.

quelles Dieu voudra nous esprouuer. Mais s'ensuit il de cela, qu'vn fidele ne puisse gouuerner vn peuple qui luy sera commis? Ilz disent que ouy, pource que Iesus Christ a souffert, & non dominé. Quant au premier, qu'il a souffert, ie dy qu'aussi a Dauid: en la personne duquel les passions & souffrances d'iceluy ont esté prefigurées. Et toutesfois ce n'est pas à dire qu'il n'ait dominé. Ilz adioustent donc du leur ceste seconde partie au texte de sainct Pierre, le falsifiant meschamment, pour deceuoir les poures simples gens. Car ilz font à croire en leur liure, que sainct Pierre parle ainsi, & il n'en est rien. Voila donc Dauid qui a esté Roy, administrant la puissance du glaiue. Et neantmoins il n'a pas esté empesché par cela de souffrir, pour estre faict conforme à l'image de Iesus Christ, voire iusques à le representer. Suyuant cela, quand sainct Philippe deuoit baptiser l'Eunuque, qui estoit l'vn des

Act.8.

gouuerneurs du Royaume d'Ethiopie, il ne luy impose pas ceste condition de ne plus dominer: mais seulement luy demande s'il croit de tout son cueur en Iesus Christ: & le laisse en son estat comme il estoit. Et de faict, si c'est chose contraire à l'homme Chrestien de dominer, cela sera aussi bien vray sur vn homme que sus vn peuple. Or est-il ainsi que sainct Paul a permis aux Chrestiens la superiorité & domination sur leurs

1.Cor.7.

serfz, qui estoyent alors comme esclaues: & ne leur

leur a pas commandé de quitter ce droit: mais ſeulement d'en vſer moderément: traictans leurs ſerfz gratieuſement & auec humanité. Qui plus eſt, il a bien ſouffert à Philemon, lequel il appelle ſon compagnon, de retenir ſon ſerf en ſa puiſſance: ſeulement il luy a recommandé de le traicter humainement. Nous voyons donc, encores qu'il fuſt expreſſement dit que Ieſus Chriſt n'a pas dominé, combien c'eſt ſotement arguer, de dire Ieſus Chriſt a ſouffert, & non dominé. Pourtant toute domination eſt reprouuée. Car c'eſt autant comme qui diroit: Ieſus Chriſt n'a point eu pour repoſer ſeulement ſon chef, comme il le teſtifie. C'eſt donc mal faict à vn Chreſtien de poſſeder ne maiſon, ne iardin, ny aucun heritage. Or c'eſt vn argument trop exorbitant de raiſon, comme chacun voit. Philemon. Luc 9.

En la fin, comme vn yurongne, apres auoir bien rotté, deſgorgé le villain brouet qui luy charge l'eſtomac: ainſi ces malheureux, apres auoir detracté de ce ſainct eſtat que noſtre Seigneur a tant hõnoré, vomiſſent finalement à pleine gorge des blaſphemes beaucoup plus deſordonnez. Le gouuernement, diſent-ilz, des Magiſtratz eſt ſelon la chair: & celuy des Chreſtiens ſelon l'Eſprit. Il me ſemble aduis que i'oy le Pape Syrice blaſphemant contre le ſainct mariage. Car il vſe de ces propres termes. Mais ce n'eſt encore rien au pris de ce qui ſenſuit. L'habi-

tation des Magiſtratz,diſent-ilz eſt permanente en ce monde. Celle des Chreſtiens aux cieux. Et choſes ſemblables. Ie vous prie,au Nom de DIEV,tous vrays fideles,& vous admoneſte de bien conſiderer ce qu'ont dict ſainct Pierre & ſainctIude d'aucuns corrupteurs,qui deſia de leur temps peruertiſſoyent la Foy des ſimples:& faire comparaiſon de leurs parolles, auec les propos que ie viens de reciter des Anabaptiſtes. Ie ne vous dy autre choſe,ſinon que chacun verra, qu'en ce poinct l'vne des ſectes ne differe en rien d'auec les autres. Mais pource que chacun n'a pas les liures en main,i'adiouſteray icy les paſſages. Le premier dit ainſi: Ilz ſeront audacieux & hautains,meſpriſans les ſeigneuries, & n'ont point de honte de blaſphemer contre les dignitez, ſemblables aux beſtes brutes, vituperans les choſes qu'ilz ne congnoiſſent. Et ſainct Iude. Ilz reiectent,dit-il les ſeigneuries, & blaſphement contre les dignitez. Or Michel Archange,plaidant du corps de Moyſe contre le Diable,n'oſa point prononcer ſentence de vitupere contre luy:mais dict: Que DIEV te reprime Sathan, Quand à ceux cy, ilz detractent de tout ce qu'ilz ne congnoiſſent:& ce qu'ilz apprehendent par leur ſens naturel,comme beſtes brutes,en cela ilz ſe corrompent. Voila les motz des Apoſtres:leſquelz competent ſi proprement à noz Anabaptiſtes d'auiourdhuy, qu'il ſemble bien

2.Pier.2.

Iude

aduis

aduis qu'elles ayent esté dictes d'eux par expres. De ce qu'ilz disent, que l'habitation des Princes est permanente au monde: combien de foys Dauid les dement il en cela, protestant que sa meditation estoit totalement à tendre & aspirer à la vie spirituelle? Il est bien certain, qu'aussi les autres bons Roys ont faict le semblable. DIEV commande à Daniel d'exercer son office de gouuernement terrien en la court du Roy de Perse, en attendant les choses qui luy auoyent esté reuelées, & finalement le iour de la resurrection. Et moyse, Prince des Prophetes, n'a pas laissé d'auoir sa conuersation au ciel en esperance & desir: combien que cy bas il eust le gouuernement ciuil du peuple. Ie metz donc en barbe aux Anabaptistes Moyse, Dauid, Ezechias, Iosias, Ioseph, Daniel, tous les Roys & Iuges d'Israel, à ce qu'ilz maintiennent leur cause: assauoir s'ilz ont esté bannis du Royaume de Dieu, pour auoir eu la charge du glaiue en ce monde. En ce qu'ilz disent, que toutes les solicitudes des Princes sont de ce monde, Esaie leur repugne bien, promettant que les Roys terriens seruiront à maintenir le Royaume celeste & spirituel de Iesus Christ. Isa. 60.
Sainct Paul aussi en exhortant qu'on face prieres pour tous qui sont en estat de preeminence, à fin que nous menions vie paisible soubz eux, auec la crainte de Dieu, & saincte vie. En quoy il demonstre, que la principale fin des Magistratz 1. Tim. 2.

n'eſt pas d'entretenir leurs ſubiectz en paix ſelon la chair:mais pluſtoſt de procurer que Dieu ſoit ſeruy & hõnoré en leurs pais,& que chacun mene bonne & honeſte vie. Nous voyons donc quant à ce poinct, combien faulſes & peruerſes ſont les allegations des Anabaptiſtes,pour condamner la vocation des Magiſtratz, que Dieu a ſi bien approuué.Meſme nous voyons comment le Diable parle par leurs bouches, à fin de deſtourner les Princes, & les empeſcher de faire leur deuoir.Car au lieu qu'on les doit exhorter à ſappliquer & mettre peine, que le Nom de Dieu ſoit exalté, & qu'il regne par deſſus ,eux, tellement qu'ilz ne ſoyent que ſes vaſſaux & officiers:ceux cy veulent faire à croire, que cela ne leur attouche en rien,& qu'ilz ne ſe doyuent aucunement meſler ny empeſcher de l'honneur de Dieu.Touchant de la fin ou ilz pretendent, ie n'en diray que deux motz.Qu'ilz ſe mõſtrent en cela ennemis de Dieu,& du genre humain. Car c'eſt faire la guerre à Dieu,de vouloir mettre en vitupere ce qu'il a hõnoré,de vouloir fouler aux piedz ce qu'il a exalté. Et on ne ſauroit mieux machiner la ruine du mõde,& introduire commevne brigandèrie par tout,qu'en taſchant d'abolir le gouuernement ciuil,ou la puiſſance du glaiue.Laquelle eſt bien miſe bas,ſil n'eſt licite à vn homme Chreſtien de l'exercer.

Le

Le septiesme article du serment.

Nous sommes venuz à cest accord touchant le serment, que c'est vne confirmation qui se doit faire seulement au nom de Dieu, & en verité, non pas en mensonge, selon le commandement de la Loy. Mais aux Chrestiens tous sermens sont defenduz par nostre Seigneur Iesus CHRITS. Matt. 5.

Il semble bien de premiere face, qu'il n'y ait rien de mal en cest article. Nous voyons le monde auiourdhuy fort desbordé en iuremens. Il n'y a nul bon cueur qui ne soit fasché, de voir ainsi le nom de Dieu en mespris. Cela faict que tout serment, quel qu'il soit, est rendu odieux. Dauantage, il y a quelque apparence, qu'en ces parolles de nostre Seigneur Iesus, qu'ilz alleguent, tous sermens en general, sont defenduz. Voire qui ne regarderoit de pres au sens. Mais quant au premier, il est vray qu'vne telle dissolution & licence tant enorme & desprisée, qui est auiourdhuy au monde en matiere de sermens, nous doit fort desplaire. Et seroit beaucoup meilleur, de ne iurer nullement, que de iurer ainsi legierement à tout propos, ou plustost sans propos. Toutesfoys nous auons à noter, que le moy

en de reprendre & corriger vn abus, n'eſt pas de le meſler & confondre auec le bon vſage , pour condamner indifferemment l'vn&l'autre enſemble. Il y a auiourdhuy vne pompe & ſuperfluité fort exceſſiue entre pluſieurs au boire & au manger: principallement en leurs banquetz. L'yurongnerie, qui eſt vn vice fort deshonneſte & vilain, regne à preſent en beaucoup de gentz. Si pour reprendre ces abuz quelcun condamnoit totalement l'vſage du vin, & de toutes bonnes viandes: ne ſeroit-ce pas blaſphemer Dieu, d'ainſi vituperer & reprouuer les bonnes creatures, qu'il a deſtinées à noſtre vſage? Autant ou plus en eſt-il du ſerment. Le Seigneur l'a ordonné, pour confermer & ratifier la verité, quand il en eſt beſoing. Vne telle faceon de iurer reuient à ſon honneur doublement. C'eſt que par ce moyen la charité ſentretient entre les hommes, & la verité, qu'il a en ſinguliere recommandation, eſt maintenue: & entant qu'on l'allegue pour ſeul teſmoing de la verité, on luy rend en ce faiſant vne des principales louanges qu'il requiert. Et de faict, il denote en la loy, que le ſerment vray & legitime eſt vne eſpece de l'honneur, qui luy eſt faict par ſon peuple. Car tout ainſi qu'il commande qu'on l'dore & qu'on l'inuoque luy ſeul: auſſi il commande qu'on iure par ſon nom, Et les Prophetes criant contre l'idolatrie, font ſouuent mention, qu'on a iuré par les dieux

dieux eſtrauges:comme au contraire en voulant ſignifier que le ſeruice de Dieu ſera remis en ſon entier,ilz diſent qu'on iurera par ſon nom.

Voicy donc la droite faceon de bien traicter du ſerment.Pour le premier,il faudroit mõſtrer, que l'vſage en eſt double , aſſauoir pour rendre teſmoignage des choſes paſſées & ia faictes:& pour nous obliger au temps aduenir de faire ce que licitement on peut requerir de nous: apres il faudroit remonſtrer,que iurer eſt appeller Dieu en teſmoing:& pourtant qu'il nous conuient monſtrer en ceſt endroit, quelle reuerence nous portons à ſon nom . De là il ſenſuit, que iamais l'homme ne doit ouurir la bouche pour iurer,ſinon auec crainte de Dieu,en ſingulier honneur & humilité. Ainſi par ce moyen toutes ces formes de blaſphemes ou le nom de Dieu & de Ieſus Chriſt eſt prins contumelieuſement,ſeroyent tresbien reprouuées . Il faudroit plus outre monſtrer , en combien de ſortes le nom de Dieu eſt prins en vain:& premierement deteſter les pariures & faulſes atteſtations, comme blaſphemes execrables:d'autant que la verité de Dieu y eſt conuertie en menſonge: d'autant que toute ſa gloire y eſt renuerſée,& qu'on le veut quaſi contraindre de ſe renoncer ſoymeſme.Conſequemment remonſtrer quel meſpris c'eſt de Dieu de prendre ſon ſacré nom à la volée,comme par plaiſir,ou pour farder noſtre

language,our pour vn remplage ſuperflu ou par cholere,ou par riſée & ioyeuſeté : & reprendre ce vice d'autant plus aſprement,que nous le voyons auiourdhuy enraciné au mõde,&que la couſtume en eſt ſi ordinaire.D'autre part il faudroit taxer les ſuperſtitions,par leſquelles le nom de Dieu a eſté pollué,quand on a prins indifferemment les noms des ſainctz,pour les meſler auec iceluy. En ceſte maniere le ſerment non ſeulement n'emporteroit nulle profanation du nom de Dieu:mais ſeruiroit grandement à ſon honneur. Car quand la fin ſeroit telle: qui oſeroit dire que ce fuſt choſe vitieuſe & mauuaiſe? La ſomme eſt,que le monde ſoit aduerty,que Dieu n'a rien plus en recommandation que la gloire de ſon nom,pour la maintenir en ſon entier, & punir ceux qui l'auront obſcurcie,ou amoindrie. Pourtantque nul ne doit prendre ſon nom, que en grande reuerence, pour le faire ſeulement ſeruir à telle fin,qu'il en ſoit glorifié.

Mais les Anabaptiſtes ſe iettantz aux champs à l'eſtourdie, condamnent tous ſermens ſans exception:ſans diſcerner ſil y a bien,ou mal. Et pourtant il appert que leur dire n'eſt nullement fondé en raiſon.Venõs maintenant à l'authorité: aſſauoir ſilz ont quelque teſmoignage de la parolle deDieu.Ilz font bien vn grand bouclier de ces parolles de noſtreSeigneurIeſus,ou il defend de iurer du tout.Car de là ilz concluent, que n'à

tord,

tord, n'à droit, il n'est licite de iurer. Pour respon ce, ie leur demande premierement, silz pensent que IESVS CHRIST ait voulu adiouster à la Loy de Dieu son Pere, ou sil l'a voulu simplement interpreter? Ilz disent quant à cela, qu'il a enseigné la perfection de la Loy. Mais ie insiste plus outre, & demande si ceste perfection n'auoit iamais esté congneue auparauant? Car silz respondent que non: ie dy que c'est vn mensonge euident. Moyse apres auoir publié la Loy, protesta au peuple, qu'il luy auoit monstré la voye de vie, & la voye de mort. Item, reduisant le tout en vn brief sommaire, il dit que sa doctrine tend à ceste fin, que l'homme ayme Dieu de tout son cueur, de tout son entendement, de toute son ame & sa force. Item en vn autre passage: Et maintenant Israel, qu'est-ce que Dieu requiert de toy, sinon que tu adheres à luy de tout ton cueur? &c. Ces sentences prouuent bien suffisamment, que la doctrine de la Loy contient vne reigle de bien viure, pour mener l'homme à vne perfection entiere. C'est donc chose certaine, que Dieu a declairé en la Loy sa bonne volonté: qu'il a, dy-ie, vne foys pour toutes prononcé, du bien & du mal, de ce qui luy est aggreable, ou desplaisant. Pourtant nostre Seigneur Iesus traictant de la vie parfaicte, a tousiours là renuoyé ceux qu'il enseignoit. Et sainct Paul au douziesme des Romains nous rameine à ce mesme but,

Deut. 10.

Matt. 19. & ailleurs.

pour bien comprendre quel est nostre deuoir. Pourtant de dire que Moyse n'eust enseigné le peuple d'Israel d'hõnorer & seruir Dieu qu'à demy: c'est vn blaspheme, forgé premierement des Papistes, & maintenant renouuellé de ces poures phantastiques, qui prennent pour reuelation du ciel toutes les fables qu'ilz ont ouy compter à leurs grans meres.

Si on replique à cela, que toutesfoys Iesus CHRIST est nommé la perfection de la Loy: & qu'il est dict, que nous ne sommes plus gouuernez par doctrine puerile, comme le peuple ancien: ie respons, que ce mot de perfection ne se rapporte pas à la doctrine: mais à la grace du sainct Esprit, par laquelle ce qui est contenu en la Loy, est escrit & imprimé en nostre cueur, à fin que nostre Seigneur parle: non seulement à noz aureilles: mais aussi à nostre volonté: & que non seulement nous oyons ce qu'il nous commande, mais que nous le faissions. Il y a aussi vne seconde raison, c'est que nostre Seigneur IESVS a luy seul accomply toute iustice en sa personne, & a esté entier obseruateur de la Loy, à fin que ceste obeissance qu'il a rendue à Dieu son Pere nous fust imputée. Quant à ce que sainct Paul nomme la Loy doctrine puerile: cela n'appartient qu'aux ceremonies & figures. Et en ce mesme sens il est dict, que la Loy ne peut amener ses disciples à perfection. D'autant que la fin, l'accomplisse-

Gal. 3.

l'accompliſſement & la verité en eſt en IESVS CHRIST. Au reſte, quant à la doctrine de vie, telle qu'elle a eſté du commancement, elle eſt encore maintenant: & nous eſt commune auec le peuple d'Iſrael. Car elle ne varie point: mais comme la volonté & iuſtice de Dieu eſt immuable, auſſi la Loy qui en eſt vraye. & certaine declaration, demeurera iuſques en la fin telle qu'elle a eſté du commancement.

Si on concede que Ieſus Chriſt ait ſimplement interpreté le commandement de Dieu ſon Pere touchant le ferment, & non pas rien adiouſté à iceluy: comme il eſt neceſſaire de le confeſſer: nous auons gaigné le poinct que nous voulons. Car la Loy ne defend pas de prendre le Nom de Dieu, comment que ce ſoit: mais defend de le prendre en vain: ſignifiant qu'il y a quelque faceon legitime de le prendre, & en vſer, laquelle eſt permiſe. Touteſfoys il eſt meſtier d'expoſer les parolles de noſtre Seigneur Ieſus, pource qu'il ſemble de premire entrée, que il vueille interdire tous ſermens. Or pour en auoir bonne & ſeure intelligence, il conuient de ſauoir l'occaſion qui l'a eſmeu d'ainſi parler. Les Scribes & Phariſiens, comme il appert en tout le chapitre cinquieſme de ſainct Matthieu, auoyent par leurs faulſes gloſes tellement corrompu le peuple, qu'on ne faiſoit nulle conſcience de contreuenir en pluſieurs ſortes aux commandemens

de Dieu:moyennant qu'on eust quelque tergiuersation ou eschappatoire pour se couurir. Ainsi on ne pensoit point communement que ce fust mal faict, de iurer en vain & friuolement par le ciel & par la terre:moyennant qu'on ne iurast point directement par le Nom de Dieu. Or nostre Seigneur Iesus monstre, que c'est vne folle cauillation & sophisterie, que de se vouloir ainsi purger deuant Dieu:veu que soubz le ciel & la terre son Nom est obliquement comprins. Ainsi quand il defend de iurer du tout, ce mot, du tout, se rapporte à la forme de parler, ou aux motz dont on vse. Ce qui se peut aisément confermer par ce qu'il adiouste consequemment, ny par le ciel:car c'est le Throne de Dieu, ny par la terre:car c'est son marchepied. Or les Anabaptistes appliquent cela peruersement au motif, ou à la cause. Cōme s'il estoit defendu de iurer pour quelque raison que ce fust. Ce qui est contre l'intention du Seigneur, & contre le sens que luy mesme donne en la procedure & deduction des parolles.

Cependant ilz nous veulent faire à croire, que nous glosons ce passage, comme s'il estoit dict, que c'est mal faict de iurer par le ciel, ou par la terre:mais que de iurer par Dieu, il est permis. Ou, pour le moins, ilz nous imposent cela enuers les simples idiotz, qui n'ont rien veu n'ouy de nous, pour en iuger. Et puis ayant ietté en auant ceste

ceste calomnie, ilz sescrient, en disant: O les folz & aueugles, qui ne regardent pas que Dieu est plus grand que son Throne. Mais à qui sadressent ilz, sinon à euxmesmes? veu qu'eux, & non autres, ont forgé cela en leur ceruelle phantastique. Pource qu'il sensuit aux parolles de nostre Seigneur, que nul n'ait à iurer par son chef: d'autant que nul de nous ne sauroit faire vn cheueu de sa teste blanc ou noir. Voila, disent ilz, la cause pourquoy tous sermentz sont defenduz: d'autant que nous ne saurions accomplir ce que nous promettons. Mais ie dy aucontraire, que si les bestes pouuoyent parler, elles parleroyent plus sagement. Pour le premier, il y a contradiction manifeste en ce qu'ilz babillent. Car ceste raison est speciale, pour les sermentz ou nous promettons de faire quelque chose à l'aduenir. Il sensuit dõc, qu'vn serment, par lequel i'affermeray de ce qui a desia esté faict, ne sera pas mauuais. Ne faut il pas, ie vous prie, qu'ilz soyent du tout hors du sens, d'arguer ainsi? Nous ne pouuons accomplir ce que nous promettrons: pourtant tous sermētz sont defenduz. La replique est prompte à cela, qu'il y a vne espece de serment, en laquelle il ne est point question de sobliger à rien faire: mais seulement de rendre tesmoignage à la verité, pour vn faict ia passé. Mesme que c'est la faceon de iurer dont on vse le plus. Secondement, il sen faut beaucoup, que le sens soit tel qu'ilz ima-

ginent. Car noſtre Seigneur Ieſus pourſuit touſiours à monſtrer, comme il auoit commancé, que ſi quelcun iure par ſon chef, c'eſt prendre auſſi bien le Nom de Dieu obliquement, comme de iurer par le ciél, ou la terre, ou par Ieruſalem. Comme dõc il auoit dict, que le ciel eſt le Throne de Dieu, la terre, ſon marchepied, Ieruſalem, ſa ſaincte cité: auſſi conſequemment il demonſtre, que le chef de l'homme eſt vne portion de ſa ſeigneurie: d'autant qu'il en diſpoſe luy ſeul à ſa volonté. Comme ſil diſoit: Quand quelcun iure par ſon chef, ſil penſe iurer par ce qui luy appartient, ſans que ſon ſerment attouche à Dieu, il ſabuſe. Car Dieu a là ſon regne auſſi bien, en ſorte que l'homme n'y peut rien. C'eſt donc touſiours prendre le Nom de Dieu. Nous voyons comment noſtre Seigneur a touſiours continué ſon propos. Ces eceruelez le veulent tranſporter auec eux pour le faire ſauter ſubit du coq à l'aſne.

La concluſion eſt, que noſtre parolle ſoit ouy, ouy: non, non: & que tout ce qui eſt par deſſus, vient du mal. Ces parolles ſont aiſées à entendre, n'eſtoit que ces porceaux les renuerſent auec leurs groins, tellement qu'ilz les rendent toutes confuſes. Car ilz diſent, que cela vaut autant, comme ſil auoit dict, que noz propoz doyuent eſtre ouy & non: & que c'eſt mal faict d'y adiouſter dauantage. Or noſtre Seigneur Ieſus met

deux

deux foys chacun de ces deux motz, pour signifier que nous deuons estre fermes & constantz en noz propos. Comme s'il disoit: Ne variez point, pour retracter à chacune foys voz parolles: & qu'il n'y ayt point de mensonge ne d'hypocrisie en voz propoz. Mais que vostre ouy, soit ouy: & vostre non, soit non. Et de faict, sainct Iaques, voulant donner vne mesme doctrine, parle ainsi de mot à mot: Que vostre ouy soit ouy: & vostre non soit non. En quoy il signifie, que les fideles doyuent auoir certaine tenure en leurs parolles. S'il y auoit vne telle loyauté & fermeté en nous, tous sermentz seroyent superfluz. Car ceste simplicité de parolles suffiroit, d'affermer & nier, sans iurer. Il faut donc que la verité ne regne point, ou il y a frequent vsage de sermentz. Pourtant, ce n'est pas sans cause que nostre Seigneur prononce, que cela procede du mal. Car à dire vray, la cause qui nous induit à iurer est, que tout le monde est si plein de mensonges, cautelles, feinctises & desloyautez, qu'il n'y a nul qui sose mesme fier à son propre frere. Ainsi vn mal attire l'autre. Mais en tout cela nostre Seigneur Iesus n'attouche nullement aux sermentz legitimes, qui estoyent permis en la Loy: ains seulement reprend & corrige ceste licence que le peuple, estant mal instruict par ses mauuais Docteurs, se donnoit: pensant pour le premier, que ce n'estoit point iurer de prendre le Nom de

Iaq. 5.

Dieu obliquement: puis apres, ne faisant cas que de pariures, & estimant tous sermentz vains & legiers, comme rien.

Puis que i'ay suffisamment renuersé tous les fondemens, sur lesquelz s'appuyent les Anabaptistes, voulans condamner tous sermentz, sans distinction ny exception quelconque: il reste maintenant de monstrer par bonnes raisons & tesmoignages de l'Escriture, comment vn Chrestien peut licitement iurer sans offenser Dieu. Or ie proteste encore icy derechef, ce que i'ay dict au parauant: assauoir, que ie n'entens pas lascher la bride au monde, pour l'induire à abuser du Nom de Dieu, en faisant sermentz volages & temeraires. Ie say que c'est vn vice qui n'est que trop commun: & pourtant qu'il faudroit plustost aduiser de le reprimer, que de l'augmenter. Ie say aussi que ce n'est pas petite faute, que de prendre le Nom de Dieu en vain, & que d'autant plus deuons nous trauailler à empescher vn tel mal par tous moyens. Mais quoy? De condamner ce qui est bon, pour empescher l'abus, ce n'est pas bonne faceon de proceder. Parquoy, quand ie dy qu'il est licite en quelque cas à l'hõme Chrestien de iurer, que chacun soit aduerty, que ie parle du droit vsage, lequel est conioinct auec crainte & reuerence du Nom de Dieu, & que nul ne prenne occasion de mes parolles, de se desborder à faire sermentz vains, ou superfluz, ou

autrement vicieux. Et pour en definir plus apertement, quand ie dy qu'vn homme Chrestien peut iurer sans offense, i'entens pour le premier, quād il est question de rendre tesmoignage à la verité. Secondement, si c'est l'affaire qui le merite: laquelle consideration se doit rapporter à l'honneur de Dieu, & à l'amour de nostre prochain. C'est à dire, qu'il soit expedient & profitable de iurer, tant pour l'honneur de Dieu, que pour garder charité entre nous. Tiercement, que la necessité le requiere: c'est à dire, qu'il soit besoing d'vser de telle cōfirmation. Quartement, que la deliberation & la fin de celuy qui iure soit telle. Finalement, qu'il y procede en crainte, ayant soing & affection de sanctifier le Nom de Dieu. En tel cas, & non autrement, ie dy que l'vsage du serment est permis aux Chrestiens. Si quelque gaudisseur en abuse: ce sera à sa condamnation.

Pour confirmation donc de mon dire, i'allegue le commandement de Dieu, auquel ie me arreste. C'est, qu'il a ordonné & voulu qu'on iurast par son Nom, quand il y auroit cause legitime. De là ie conclus, que ce ne peut estre chose simple & de soy mauuaise, que iurer. Car il ne se peut faire, que ce qui est mauuais plaise iamais à Dieu. Qui plus est, d'autant que c'est vne espece de l'hommage que rendent les fideles à Dieu, comme il le demonstre souuent par les Prophe-

tes: de dire que c'est vice & peché, c'est trop apertement resister à la verité. La raison y est quant & quant. C'est que souuent il est expedient que la verité, qui autrement est doubteuse, soit confermée : & n'y a autre moyen que par serment. Ce qu'alleguent les Anabaptistes, touchant la correction de ce commandement, est vn blaspheme manifeste. Car il s'ensuyuroit que Iesus Christ auroit retracté ce qui vne foys auroit esté estably de Dieu son Pere. Ce qui ne se peut aucunement tolerer, comme nous auons veu. Et de faict, l'Apostre parlant du serment, combien que
Heb.6. il en parle incidemment, traictant autre propos, ne dit pas que l'vsage en soit abrogué : mais le nomme fin & decision des controuersies humaines. Ie vous prie, quand l'Apostre parlant aux Chrestiens, prononce que le serment est pour mettre fin à toutes controuersies, ne signifie il pas suffisamment, que c'est vn ordre approuué de Dieu, lequel a lieu en l'Eglise Chrestienne? Quelle temerité est-ce donc de se rebecquer alencontre, & reietter ce remede, qu'il donne, comme vn vice damnable?

Auec la doctrine il y a aussi les exemples, tant de Dieu comme de tous ses seruiteurs. Les hommes, dit l'Apostre au passage preallegué, iurent au Nom de Dieu, entant qu'il est par dessus eux : Dieu iure par soymesme, d'autant qu'il n'a point de superieur, mais est souuerain de tous.

Quant

Quant à Dieu, les Anabaptiſtes reſpondent, que il peut bien iurer, d'autant qu'il peut accomplir tout ce qu'il dit: & ainſi eſt hors des dangiers de ſe pariurer, attendu qu'il eſt fidele, & veut garder tout ce qu'il promet. Mais que c'eſt autre choſe de l'homme mortel, lequel ſouuent ne ſe peut acquitter de ce qu'il a promis, encore qu'il le vueille: & pourtant que c'eſt temerité à luy de iurer, ſobligeant à ce qui eſt par deſſus ſon pouuoir. Quand ilz ont ietté ceſte ſolution en l'air, il leur ſemble aduis que c'eſt faict, & qu'ilz nous ont fermé la bouche. Mais la replique eſt prompte: qu'ilz ne peuuent dire le ſemblable de tous les Patriarches, Prophetes, ſainctz Roys, & peres anciens, qui ont auſſi bien iuré à l'exemple de Dieu. Voila Abraham, pere de tous fideles, qui a iuré. Voila Iſaac, voila Iacob, Dauid, Ezechias, & Ioſias, qui en ont faict autant. Quelle difference y a il entre eux & nous? Pour le moins, il appert que leur reſponſe cy deſſus miſe, eſt vne pure cauillation. Et meſme il eſt facile de iuger, que comme beſtes ilz ſe couppent au premier mot.

Si pour tergiuerſer ilz alleguent que ce ſont exemples prins du vieil Teſtament: & que à preſent, en l'Egliſe Chreſtienne, nous auõs vne bride plus roide: combien que deſia ceſt erreur a eſté refuté: toutesfoys encore ne profitẽt ilz rien par cela. Car nous leur produirons auſſi bien les Apoſtres, qui ont vſé de iuremens, voire en leurs

Escritz, quand mestier estoit. Or oyons la belle excuse qu'ilz font sur cela, pour eschapper. S. Pierre & sainct Paul n'ont pas, disent ilz, iuré pour rien promettre: mais seulement pour asseurer la promesse faicte de Dieu. Nous pouuons bien voir icy clairement comment ceux qui se deliberent de contredire à la verité senuelop-pent en mille absurditez: & toutesfoys n'ont nulle honte de leur impudence. Pour le premier, en donnant telle responce, ilz nous concedent que il y a quelques sermentz licites: assauoir quand on rend tesmoignage aux choses passées. Car il sensuit de leurs parolles, que lors seulement le serment est mauuais, quand nous promettons quelque chose pour l'aduenir. Mais encore ne sont ilz pas bien effrontez, de mentir ainsi euidemment, voulans faire à croire qu'il n'est rien de ce qui se voit à l'œil. Sainct Paul iure aux Co-
2.Cor.1. rinthiens, qu'il n'est point venu à eux, à fin de les espargner, d'autant qu'il eust fallu qu'il les eut traicte asprement. Il iure aux Romains, qu'il se-
Rom.9. roit content d'estre reietté de Christ, à fin de sauuer le peuple des Iuifz. Pour confermer l'amour qu'il porte aux Philippiens, il iure aussi bien. De
2.Cor.12. rechef il iure aux Corinthiens, qu'il a conuersé entre eux en bonne conscience. Item, aux Thessa-
1.The.2. loniciens, qu'il n'est point entré à eux par auarice, ou pour gagner: & appelle Dieu en tesmoing, combien sainctement il sest porté. Ces phreneti-
ques

ques disent, que les Apostres n'ont iamais iuré pour affermer de leur propre faict, mais seulement pour testifier de l'alliance de Dieu. Ie vous prie, que merite vne telle impudence? Pour le moins, sont ilz dignes qu'on ouure la bouche, pour parler à eux?

Mais encore il est mestier d'expedier ceste difficulté qu'ilz mettent en auant. Assauoir, que l'homme ne doit rien promettre auec serment, pource qu'il n'est pas en luy de le tenir. A cela ie respons, que quād vn subiect iure à son Prince, de faire ce que son deuoir porte, c'est de luy obeir & estre fidele: ce n'est pas en confiance de sa vertu, ou qu'il se vueille vanter, comme en despitant Dieu & luy faisant la figue: mais plustost en inuoquant l'ayde de Dieu, il respond de sa volonté, qu'elle sera telle qu'elle doit estre. Combien que c'est vne trop folle imagination, de reprouuer les sermentz, en permettant les simples promesses. Car s'il y a temerité en l'vn, aussi y aura il bien en l'autre. Pourtant, s'il nous est licite de promettre, il faudroit alleguer raison, pourquoy c'est que nous ne pouuons acertener nostre promesse auec serment, quand la necessité le requiert. Mais qu'en tel cas le serment soit sainct & legitime, nous en auons plusieurs exemples en l'Escriture: & entre autres trois, qui sont principalement notables. Il est dict au liure des Chroniques, que Asa, Roy de Iudee, estant admonesté 2. Chro. 15.

par Azaria Sacrificateur & Prophete, appella tout le peuple en Ierusalem, & là le fist iurer de seruir à Dieu à iamais. Autant en est il recité de
4.Roy.24. Iosias, quand le liure de la Loy fut retrouué, que pour renouueler l'alliance faicte par Moyse, il adiura le peuple, le faisant promettre de tousiours perseuerer en l'obeissance de Dieu. Le troi
3.Esra 10. siesme exemple est d'Esra & Nehemia, à l'instance desquelz le peuple, estant retourné de Babylone, iura de suyure pour le temps aduenir, Dieu & sa parolle. Combien que tout bien consideré, le semblable fust faict à la premiere publication de la Loy. Mais pource que ie say que i'ay affaire à gentz eceruelez & obstinez, ie n'ay voulu alleguer sinon les passages ou il est notamment faict mention expresse de serment. Voila donc toute l'Eglise d'Israel qui fait serment solennel à Dieu, promettant la chose la plus difficile qui soit, d'adherer fidelement à luy. Cela se fait par plusieurs foys. Que l'acte soit bon, il n'y a doubte. Car il a tesmoignage & mesme est loué par le sainct Esprit. Ie ne m'arreste pas beaucoup à exposer comment les hommes se peuuent ainsi obliger à Dieu, de faire ce qui n'est pas en eux: sinon qu'il nous conuient auoir souuenance de ce que i'ay touché comme en passant, que les fideles presupposent tousiours que Dieu ne leur defaudra point en la grace qu'il leur a promise: & sur icelle ilz fondent leur serment. Mais puis que

ainsi

ainsi est, que Dieu approuue ceste espece de serment, & que son Eglise en a vsé plusieurs foys par son ordonnance : ie demande à noz estourdiz, en quelle authorité c'est qu'ilz l'osent reprouuer ? Ou plustost, sans m'amuser à eux, pource que c'est autant de temps perdu, ie prie & exhorte tous seruiteurs de Dieu, de considerer quelle outrecuidance c'est à ces poures ignorantz, de faire telles determinations magistrales, & vouloir contraindre le monde à les tenir comme arrestz irreuocables & sans contredict. Quant à moy, ie ne doubte point, qu'en la matiere du serment, comme aux autres precedentes, ie n'aye pleinement satisfaict à tous ceux qui auront aureilles & entendement, & voudront acquiescer à la verité congneue.

I'ay depesché les sept articles contenuz au liure que les Patriarches des Anabaptistes ont faict, comme vne resolution finale de ce qu'ilz tiennent à part des autres. Et pourtant, il ne resteroit plus autre chose, que de conclurre & mettre fin à ce present liuret, n'estoit qu'ilz ont laissé deux articles d'aussi grande consequence que nul des autres, desquelz il est mestier de traicter: veu que communement tous Anabaptistes y adherent. Mesme ie say que ceux qui ont composé ceste belle resolution, de ce temps là les enseignoyent. L'vn est, qu'ilz ne tiennent point que Iesus Christ ait esté vray homme : mais plustost

le font comme vn phantosme quant à son corps. L'autre est, qu'ilz pensent que les ames estans separées du corps, dorment iusques au Iour du iugement, sans rien sentir ny congnoistre: ou bien que l'ame de l'hôme n'est que sa vie, laquelle defaut en mourant, iusques à ce qu'il soit ressuscité. Chacun peut voir la cõsequence qu'emportẽt ces deux erreurs. Ce qu'ilz n'en ont sonné mot, ie ne say si ce a esté par cautelle, d'autãt qu'ilz sont tãt odieux, qu'à bõ droit leur doctrine en deuroit estre rendue execrable. Quoy qu'il en soit, puis que i'ay entreprins d'armer tous bons fideles contre leurs faulses opinions, il n'est pas bon que ie dissimule ces deux tant pestilentes & meschantes: veu qu'elles sont communes entre eux. De ce qu'aucuns d'entre eux ont tenu, touchant la communauté des biens, item, qu'vn homme peut auoir plusieurs femmes, iusques à y contraindre ceux qui se contentoyent d'vne, & mille autres absurditez: ie me deporte d'en toucher. Car eux-mesmes, estans confuz en leurs follies, sen sont retiré tout bellement pour la pluspart. Mais des deux poinctz que i'ay dict, il y a autre raison: veu que tous y persistent encore.

Quant au premier, qui est du corps, ou de la nature humaine de nostre Seigneur IESVS, il est à noter qu'il y a eu deux heresies anciennes conformes ou approchantes de ce qu'ilz en disent. Car les Manichéens ont phantastiqué que Iesus

ſus Chriſt auoit apporté vn corps celeſte au ventre de la Vierge ſa mere. Les Marcionites ont eu vne reſuerie vn peu diuerſe, qu'il n'auoit pas vn corps vrayement ſubſtantiel, mais ſeulement apparence ou ſemblance de corps, que nous appellons phantoſme. La fin des vns & des autres a eſté de nier que Ieſus Chriſt fuſt deſcendu de ſemence humaine. Pourtant nous voyons que les Anabaptiſtes ne font que reueiller en ceſt endroit les erreurs, que le Diable auoit ſuſcitez il y a plus de mille quatre cens ans, & qui auoyent eſté confonduz par la parolle de Dieu. Toutesfoys, comme i'ay proteſté du commancement, ie ne veux point que cela preiudicie en rien à leur cauſe, ſinon que ie les aye premierement conuaincuz par la pure parolle de Dieu, comme ſi iamais les hommes n'en auoyent parlé. Ce que i'en dy eſt ſeulement pour aduertir, à fin que chacun ſache de quelle origine eſt procedé ce que les Anabaptiſtes mettent à preſent en auant, comme ſil leur auoit eſté n'a guere reuelé du ciel. Et meſme pour les aduertir auſſi bien eux. Car tous les plus grans Docteurs qui ayent eſté en leur ſecte ont eſté ſi ignorantz des hiſtoires & de toute ancienneté, que ie ne penſe pas que nul d'eux ait iamais ſceu que vouloit dire le nom de Marcion. Il eſt donc bon, que tant eux, que les autres, ſoyent aduertiz, que le premier autheur de ceſte opinion, dont ilz brouillent auiourdhuy le mon

de,a esté reietté & anathematizé auec icelle,non pas de quelque nombre, mais vniuersellement de toute l'Eglise Chrestienne,tantost apres: c'est à dire, enuiron quarante ans apres la mort des Apostres. Car Eusebe & sainct Hierome racontent que Polycarpe,qui auoit esté disciple & familier de sainct Iehan l'Apostre,l'ayant rencontré à Rome,l'appella filz aisné de Sathan.Ie laisse les autres erreurs, dont il a troublé l'Eglise. Car quand cestuy cy aura esté bien espluché, on congnoistra,comme i'espere, qu'à grand peine en pourroit on trouuer vn plus execrable.

Pour le premier ie monstreray par plusieurs & trescertains tesmoignages de l'escriture, comme nostre Seigneur Iesus a prins vrayement nostre chair & nature humaine, quand il nous a esté reuelé de Dieu son Pere en ce monde:& le monstreray tant euidemment, qu'il n'y aura si petit enfant qui ne congnoisse,que ce seroit trop grande impudence aux Anabaptistes de tergiuerser plus outre.Combien qu'il ne sera ia mestier d'assembler tous les passages qui seruiroyent à ce propos,Ainsi pour euiter prolixité,i'eliray ce IX qui me sembleront les plus conuenables. Nous sauons que des le commancement du monde nostre Seigneur promit à Heue,que sa semence auroit victoire par dessus le Serpent. Regardons si cela est accomply en nous,ou s'il a iamais esté accomply en homme

Gen.3.

mor-

mortel,sinon par le moyen de Iesus Christ , qui a vaincu pour nous & surmonté Sathan. Mais pource que ceste promesse estoit encore aucunement obscure,elle a esté beaucoup plus clarifiée depuis:tant à Abraham ,qu'à Iacob:quand il leur a esté dict,qu'en leur semence seroyent benictes toutes nations de la terre.Or ceste semence,comme sainct Paul l'interprete,&la raison le demonstre,est Iesus Christ. La promesse donc ne peut autrement estre verifiée,que IESVS CHRIST ne soit descendu de la race d'Abraham. Pareillement quand il fut dict à Dauid : Ie colloqueray sur ton siege le fruict de ton ventre,pour regner eternellement.Et aussi quand en vn mesme sens il est conferme par le Prophete Esaie , qu'il sera comme vn bourgeon procedant de la racine,de Isai.Nous sauons que cela ne peut estre autrement entendu,que du mesme Redempteur qui auoit esté promis à Abraham.Il faut donc qu'il soit de la lignée deDauid,selon la generation de la chair:ou la promesse seroit frustratoire. Pourtant sainct Matthieu voulant reciter la genealogie d'iceluy,commance par là,en le nommant filz de Dauid,filz d'Abraham: à fin de specifier plus expressement,que c'est celuy mesme qui auoit esté promis.Et de faict,c'estoitvne forme de parler toute commune & vsitée entre le peuple Iudaique,de l'appeller ainsi:comme nousvoyons par les Euangelistes.

Gen.22.

Psal.131.

Esa.11.

Matt.1.

A tout cela les Anabaptiſtes donnent vne ſolution, laquelle ſeule monſtre ſuffiſamment, quelles beſtes ce ſont, & combien leur impudence eſt deſeſperee. Il eſt, diſent-ilz, nommé filz de Dauid, non pas qu'il ait rien prins de la vierge Marie, ne qu'il ait eſté faict homme de ſa ſubſtance: mais ſeulement qu'elle l'a porté en ſon corps: comme l'eaue paſſe par vn canal. Cela ſe pourroit dire, ſi ce mot de ſemence n'eſtoit point exprimé. Combien à la verité, que tous hommes de bon iugement verroyent que ce ſeroit vn ſubterfuge. Toutesfoys il y auroit vn petit plus de couleur, ou d'vmbrage. Mais puis que tant ſouuent cela eſt reiteré, qu'il eſt de la ſemence d'Abraham: quelle cauillation reſte il plus, pour nier qu'il ſoit vray homme? Et de faict, quand Eſaie promet, qu'il viendra, il ne dit pas ſeulement qu'il ſera enfanté d'vne vierge: mais il met premierement qu'il ſera conceu. Ceſte conception emporte, qu'il deuoit eſtre formé de ſa ſemence: comme ceux qui congnoiſſent la ſignification du mot peuuent bien iuger. Dauantage, ſainct Paul les preſſe encore dauantage, quand il dit, qu'il a eſté faict de la ſemence de Dauid ſelon la chair: & a eſté neantmoins declairé filz de Dieu par ſa puiſſance. Voila Ieſus Chriſt prononcé d'vn coſté filz de Dieu: puis il eſt adiouſté, que ſelon ſa nature humaine il eſt de la raſſe de Dauid. Ne faut-il pas qu'vn homme ſoit bien enragé, de

Rom. 1. 9.
2. Tim. 2.
Hebr. 2.

clor-

clorre les yeux,& boucher les aureilles à tout cela,pour persister & maintenir aucontraire,que Iesus Christ n'a rien de la nature des hommes, quant à la substance de son corps? Semblablement en vn autre lieu,le mesme Apostre,parlant de la dignité & noblesse des Iuifz, dit entre autres choses,qu'ilz sont les successeurs,&la lignée des peres,desquelz est descendu Christ selon la chair. Rom.9. Ie laisse beaucoup d'autres passages: comme quand il dit que DIEV a esté manifesté en chair:item,qu'il a souffert en humilité de la chair: 1. Tim.3. Semblablement quand sainct Iehan dit, que la parolle a esté faicte chair:& sur tout que Ieh.1. tant souuent luymesme sattribue ce tiltre de filz d'homme,& autres semblables:pource qu'ilz seroyent superfluz apres ces deux tant notables que i'ay alleguez.Ie me contenteray donc d'amener ceux, lesquelz auec ce qu'ilz prouuent mon intention,declairent quant & quant, combien il nous est necessaire de croire, que nostre Seigneur Iesus a vestu &prins vrayement vne nature cõmune auec nous,quand il a esté faict homme.L'Apostre en l'Epistre aux Hebrieux prent vn bel argument pour amplifier l'amour qu'il nous a portée,de ce qu'il n'a pas prins la nature des Anges:mais la nostre. Hebr.2. Si nous receuons la phantasie de ces malheureux:ceste grace&bonté inestimable du Seigneur Iesus seroit abolie de nostre memoire, que nous ne congnoistrions

plus qu'il nous a plus honnoré que les Anges. Il dit apres, que par le moyen de la communication qu'il a auec nous en sa chair & son sang, il se nomme nostre frere, & a vraye fraternité auec nous. De là nous auons à conclurre, que le plus grand bien que nous puissions auoir nous seroit osté, si Iesus Christ ne communiquoit auec nous en chair & en sang. Car comment serions nous enfans de Dieu sans estre ses freres? Or l'Apostre dit, que nous obtenons vn tel bien entant qu'il est conioinct auec nous en vne mesme nature,
Heb.2. & non autrement. Il adiouste puis apres, qu'il estoit conuenable qu'il fust semblable à ses freres, pour estre fidele intercesseur & pitoyable. Dont il deduit vne singuliere consolation, que nous n'auons point vn Aduocat qui ne puisse supporter noz infirmitez, veu que luymesme en a esté tenté, estant faict semblable à nous, excepté peché. Puis qu'en la similitude qu'il met entre nous & Iesus Christ, il ne fait que ceste seule exception du peché: il s'ensuit qu'au reste il nous est semblable, attendu mesme que notamment il parle de la nature humaine. En ces passages non seulement nous voyons, comment nostre Seigneur IESVS est vrayement nostre frere en vnion d'vne mesme humanité: mais aussi l'vtilité qui nous en reuient, de laquelle nous despouillent & priuent ceux qui luy attribuent ie ne say quel corps celeste, qui n'ait rien de cōmun auec le nostre.

Sem-

Semblablement toute la diſpute que mene ſainct Paul aux Corinthiens, pour fonder noſtre reſurrection vniuerſelle en celle de CHRIST ne conſiſteroit non plus, ſil n'auoit vne nature commune auec nous. Puis que CHRIST eſt reſſuſcité, dit-il, nous reſſuſciterons. Et ſil n'y auoit de reſurrection pour nous: CHRIST ne ſeroit point reſſuſcité. Il y auroit replique bien prompte pour contredire à cela: ſi on pouuoit alleguer que Ieſus CHRIST euſt apporté vn corps celeſte auec ſoy au ventre de ſa mere. Car ce ne ſeroit pas de merueille qu'vne ſubſtance venue du ciel fuſt exempte de coruption. Et ne ſenſuyuroit pas pourtant, que noz corps qui ſont terreſtres, & n'ont en eux que matiere de pourriture deuſſent reſſuſciter. Pour auoir donc bon fondement en toute ceſte deduction: il eſt requis, que noſtre Seigneur Ieſus participe en vne meſme nature auec nous. Car voila toute l'eſperance de reſurrection que nous pouuons auoir, que ceſte chair que nous portons maintenant corruptible, eſt deſia reſſuſcitée en Ieſus CHRIST, a pris poſſeſſion du ciel, & eſt là immortelle. Par ce moyen, dy-ie, nous auons vne bonne arre & ſeure, pour nous certifier. Autrement non. Et en vn autre paſſage, le meſme Apoſtre voulãt mõſtrer, comme le Seigneur Ieſus eſt noſtre mediateur notamment dit qu'il eſt homme. D'autant qu'il ſauoit bien, que iamais nous ne pourrions

1. Cor. 15.

1. Tim. 2.

estre induitz à nous retirer vers luy, si nous n'auions premierement ceste persuasion qu'il fust prochain de nous, & qu'il nous attouchast. Voila dōc ou gist & se repose nostre confiance, pour nous faire tenir à Iesus Christ, & le chercher pour mediateur: assauoir entant qu'il nous est conioinct, & participe en vne mesme nature auec nous. Et

Esa.7. Matt.1.

c'est ce qu'entend le Prophete Esaie, en disant qu'il a esté faict Immanuel: c'est à dire Dieu auec nous. Car cela ne peut estre sans vraye similitude & vnion de nature.

Il y a encore d'autres raisons peremptoires à ce propos: lesquelles combien qu'elles ne soyent exprimées en l'escriture: toutesfoys elles ne laissent pas d'estre certaines, d'autant qu'elles sont fondées en icelle. Car qu'il fust necessaire, que celuy qui deuoit estre nostre mediateur, fust vray Dieu & vray homme, il appert par l'office du mediateur, qui est de reconcilier les hommes auec Dieu, & abolir l'inimitie mortelle, qui y estoit au parauant. Or il n'y auoit nulle esperance que cela se fist, sinon que la maiesté de Dieu descendit iusques à nous, se conioingnant auec l'infirmité de nostre nature. Pareillement l'office du mediateur estoit, de nous faire enfans de Dieu, & heritiers de son Royaume, au lieu que nous estions heritiers de mort & damnation. Voila donc l'arre pour confermer nostre fiance, que nous sommes enfans de Dieu: d'autant que le filz

filz naturel deDieu a prins corps de noſtre corps & chair de noſtre chair,pour eſtre faict vn auec nous.Dauantage c'eſtoit vn poinct neceſſaire à noſtre redemption: que la deſobeiſſance qui auoit eſté commiſe en noſtre nature fuſt auſſi reparée en icelle.Parquoy noſtre Seigneur Ieſus eſt venu vray homme,ſe preſentant comme en la perſonne d'Adam, duquel auſſi il a prins le nom: à fin de payer la peine du peché en la chair en laquelle il auoit eſté commis. Ceux donc qui deſpouillent Ieſus CHRIST de ſa nature humaine obſcurciſſent bien ſa bonté:mais ilz nous font auſſi vn grand tort en deſtruiſant le vray obiect que nous auons,pour auoir droite & pleine fiance en luy.

Mais à fin qu'il ne ſemble aduis que ie diſſimule rien de ce qui leur pourroit ſeruir: ie produiray tout ce qu'ilz pourroyent amener pour donner couleur à leur phantaſie .Sainct Paul dit quelque part,que Ieſus Chriſt ſeſt aneanty ſoymeſme,prenant forme de ſerf, eſtant faict ſemblable aux hõmes & en apparence ſe monſtrant homme.De là Marcion a conclud,que ſon corps eſtoit vn phantoſme. Les Anabaptiſtes ſen aydent auiourdhuy,pour monſtrer, qu'il n'eſtoit pas tel que le noſtre.La reſponce eſt bien facile. Car ſainct Paul ne traicte pas là de la ſubſtance du corps de IESVS CHRIST.Mais ſeulement remonſtre,que comme ainſi ſoit qu'il ſe peut mon Philip.2.

ſtrer en ſa maieſté glorieuſe comme Dieu : qu'il ſeſt porté comme ſimple homme en toute petiteſſe. Il exhorte là les Philippiens à humilité. Pour ce faire il leur amene Chriſt pour exemple diſant qu'il eſtoit en la forme, c'eſt à dire en la gloire de Dieu: & touteſſoys qu'il ſeſt aneanty. Il adiouſte puis apres comment c'eſt qu'il ſeſt mõſtré en forme d'hõme & qu'il ſeſt porté cõme hõme. Que ſignifient ces motz autre choſe, ſinõ que ſoubz le voile de ſa chair en laquelle il apparoiſſoit petit & cõtemptible, il a caché la gloire de ſa diuinité: en ſorte qu'õ ne cõgnoiſſoit en luy que la cõditionfragile, qu'il mõſtroit par dehors. Ainſi quant à la ſolutiõ de ce paſſage, il n'y a nulle difficulté. Mais il y en a vn autre lequel ſemble auoir vn peu plus d'apparence. C'eſt au 15. chap. de la premiere aux Corinthiens : ou S. Paul dit, que le premier Adam a eſté terreſtre, faict de terre: le ſecond eſt celeſte, eſtant venu du ciel. De là les Anabaptiſtes à l'exemple des Manichiens leurs predeceſſeurs, concluent, que Ieſus CHRIST donc a eu vn corps celeſte, & non pas formé ny crée de ſemence humaine : c'eſt à dire de la ſubſtance de la vierge ſa mere. La ſolution de ceſt argument giſt à regarder le propos que demene là ſainct Paul, & continuer vne ſentence auec l'autre: non pas de coupper & retrancher vn mot, pour deprauer le ſens. Sainct Paul donc ayant à monſtrer dont vient la mort,
&

& dont vient la resurrection. Assauoir la premiere d'Adam, la seconde de Iesus CHRIST, entre autres choses dit, que Adam a esté faict en ame viuante: IESVS CHRIST en esprit viuifiant. Or par cela, il n'entend pas de nier que Iesus CHRIST n'ait eu vne Ame semblable à la nostre: mais il signifie qu'il auoit dauantage: assauoir son esprit qui non seulement est viuant: mais a en soy la vertu de viuifier. Puis apres il adiouste, que le premier Adam a esté terrestre, en tant qu'il estoit de terre: que Iesus Christ est celeste, estant venu du ciel. Il n'y a doubte que ce passage ne se doyue prendre comme l'autre: de la qualité de Iesus Christ, & non pas de la substance. I'entens de ceste vertu supernaturelle & diuine, qu'il a du ciel comme filz de Dieu, & non pas de la terre comme homme mortel. Et de faict, comme nous auons dict, le fondement que prent là sainct Paul, pour nous confermer en l'esperance de la resurrection, seroit nul: si IESVS CHRIST auoit vne autre substance de corps que nous. Ilz alleguent puis apres qu'il a esté conceu du sainct Esprit. Mais ceste vertu du sainct Esprit n'est pas pour exclurre la substance de la mere. Il est vray qu'il n'y a pas eu conionction d'homme & de femme pour l'engendrer selon l'ordre naturel des autres. Mais cela n'empesche pas, que par l'operation miraculeuse du sainct Esprit il n'ait esté formé de la substãce de sa mere

re,pour eſtre vrayement ſemence d'Abraham & fruict du ventre de Dauid : comme le meſme eſprit l'auoit nommé, long temps au parauant. Ie ſay bien leur replique, qu'il y auroit inconuenient en cela, d'autant que toute la ſemence humaine eſt maudicte & corrompue, & ainſi que le Seigneur Ieſus ſeroit deſcendu de corruption. Mais ie reſpons que ceſte conception miraculeuſe oſte ceſte difficulté. Car ce que le ſainct Eſprit eſt interuenu a eſté pour le ſanctifier des le commancement, & en le ſanctifiant le preſeruer, à ce qu'il ne fuſt entaché d'aucune pollution du genre humain. Pour ceſte cauſe ſainct Paul

Rom.8. dit qu'il a prins ſimilitude de chair de peché, pour en icelle condamner le peché. Car en prenant noſtre chair il n'a pas prins le peché, d'autant que la vertu du ſainct Eſprit l'a ſeparé de la condition des autres.

Ilz ont auſſi vne folle conſideration & phãtaſtique, qu'il leur ſemble que ce ſeroit faire deshonneur à Ieſus CHRIST, de l'abaiſſer iuſque là, de le faire d'vne ſemblable nature à la noſtre. Parquoy ilz imaginent que cela conuient mieux à ſa dignité, de luy attribuer vn corps celeſte. Ie reſpons que c'eſt vne grand'follie d'eſtimer que la gloire de Ieſus Chriſt ſoit en rien amoindrie, ou que cela derogue à ſa dignité en ſorte que ce ſoit, de dire qu'il ſ'eſt humilié, voire bien aneanty, pour noſtre redemption & ſalut.

Il

Il est bien dict plus de luy au Pseaume vingt deuxiesme, qu'il est vn vers & non plus homme, l'opprobre du peuple & la reiection du commun populaire. Pareillement ce que dit Iesaie est bien plus, qu'il a esté mesprisé comme de nulle valeur, estimé comme ladre, tenu du nombre des malfaicteurs. Mais sauroit on plus dire, qu'en a dict sainct Paul: assauoir qu'il a esté maudict & faict execration pour nous? Si cela diminuoit son honneur, il nous faudroit auoir honte de confesser, qu'il a esté crucifié pour nous. Car le crucifiment emporte vne mort plus ignominieuse, que ne seroit auiourdhuy le gibet. Pourtãt ne nous amusons point à ces folles imaginations, de vouloir honnorer Iesus Christ à nostre poste, ou de craindre à luy faire deshonneur, en recongnoissant comme il a esté abaissé pour nous quant à sa nature humaine. Comme de toute eternité il auoit esté Dieu d'vne mesme gloire auec son Pere: aussi est il tousiours demeuré tel, sans aucune diminution. Ce qu'il a vestu nostre chair, & en icelle a esté humilié, c'est vn tesmoignage memorable de sa bonté infinie, & de l'amour incomprehensible qu'il nous a porté. Ainsi tant s'en faut que cela derogue rien à sa hautesse, que c'est la principale matiere que nous ayõs de le magnifier & louer. Somme: si nous voulons vrayement recongnoistre le Seigneur Iesus pour nostre Sauueur, confessons suyuant l'exhortation de sainct Gal. 3.

Iehan, qu'il eſt venu en chair, pour nous vnir à Dieu ſon Pere, par le moyen de l'obeiſſance que il luy a rendue en noſtre humanité comme en noz perſonnes. Celuy qui ne fait telle confeſſion eſt Antechriſt: & nous doit eſtre en execration.

Il eſt temps de venir au ſecond article: duquel i'ay promis de traicter. C'eſt que les Anabaptiſtes tiennent tous communement, que les ames, eſtans departies du corps, ne viuent point, iuſques au iour de la reſurrection. Combien encore qu'ilz different aucunement entre eux. Car les vns ne penſent pas, que l'ame ſoit vne ſubſtance, ou vne creature ayant eſſence: mais ſeulement la vertu qu'a l'homme de reſpirer, ſe mouuoir, & faire les autres actions de vie, pendant qu'il eſt viuant. Les autres confeſſans que l'ame eſt vne creature eſſentielle, imaginent toutesfoys que les ames des treſpaſſez dorment ſans aucun ſentiment, ny intelligence, iuſques au iour du iugement. Pourtant ſi nous voulons bien refuter les Anabaptiſtes du tout, il nous conuient demonſtrer premierement, que les ames ont vne eſſence propre. Sencondement, qu'apres la mort elles ſentent & congnoiſſent leur condition & eſtat. Mais deuant qu'entrer plus auant en propos: notons que ce mot d'ame, ſe prent en l'eſcriture en diuerſes ſignifications. Premierement, pour la vie, comme quand il eſt

dict

dict en Iob: Ie porte mon ame entre mes mains. Iob.13.
Item en sainct Matthieu: L'ame n'est elle pas plus que la viande? Et en d'autres passages infiniz. Aucunesfoys il se prent pour la volonté, ou le desir comme quand il est dict en Samuel, que l'ame de Ionathan a esté liée, auec l'ame de Dauid. Et quand il est dict aux Actes, qu'il y auoit vn cueur & vne ame en la multitude des croyans. Quelquesfoys il se prent pour l'homme entier. Comme quand il est descendu septante cinq ames auec Iacob en Egypte. Item, quand le Prophete denonce, que l'ame qui aura peché, mourra. Item pour respiration, ou souffle, comme quand Saul dit, en Samuel. Ie suis surprins d'angoisse, combien que toute mon ame soit encore en moy. Item quand Elisée disoit, que l'ame de l'enfant retourne en ses entrailles. Finalement, quand il se conioinct auec le mot d'esprit, il signifie l'affection, comme quand Esaie dit: Mon ame t'a desiré de nuict, & ie veille à toy en mon esprit. Item quand sainct Paul prie Dieu qu'il garde les Thessaloniens impolluz en corps, & en esprit, & en ame. Pareillement le vocable d'esprit, se prend en diuerses sortes, desquelles il n'est ia mestier d'en tenir plus long propos. Seulement que nous sachions, qu'il se prend souuentesfoys pour l'ame, comme on le verra par les passages, qui seront cy apres alleguez.

Matt.6. 1.Sam.18. Act.4. Gen.46. Ezech.18. 2.Sam.1. 2.Roys.4. Esa.26. 1.Thess.5.

Cela noté, voyons si l'ame humaine n'a pas

vne eſſence propre,qui luy ſoit donnée de Dieu. Et commãceons par la creation de l'homme, laquelle nous pourra beaucoup ſeruir à cela. Quand il eſt queſtion des beſtes, & autres animaux, Dieu commande ſimplement qu'elles ſoyent faictes. Quand ce vient à créer l'homme, il entre en conſultation, diſant: Faiſons l'homme à

Gen.1. noſtre image & ſemblance. Or ou ſera-ce, que nous trouuerons ceſte image de Dieu, ſinon qu'il y ait vne eſſence ſpirituelle en l'homme, en laquelle elle ſoit imprimée? Car quant au corps de l'homme, ce n'eſt point là ou l'image de Dieu reſide. Il eſt vray, que conſequemment Moyſe adiouſte, que l'homme a eſté faict en ame viuante, ce qu'il dit auſſi bien des beſtes. Mais pour denoter vne excellence ſpecialle, il dit que Dieu a inſpiré vertu de vie au corps qu'il auoit formé de terre. Ainſi combien que l'ame humaine ait quelques qualitez communes auec celles des beſtes: toutesfoys entant qu'elle porte l'image & ſemblance de Dieu, elle eſt bien d'vne condition diuerſe. Entant auſſi qu'elle a ſon origine à part, elle eſt d'vne autre preéminence, & c'eſt ce qu'entend Salomon, quand il dit, qu'à la mort, le corps retourne en la terre, dont il eſt prins, & l'a-

Eccl 12. me retourne à Dieu, qui l'a donnée: Pour ceſte cauſe il eſt dict au liure de Sapience, que l'hom-

Sap.2. me eſt immortel, entant qu'il eſt crée à l'image de Dieu. Ce n'eſt pas vn liure authentique de

la

la saincte escriture, mais il n'y a point d'inconuenient de nous ayder de son tesmoignage, comme d'vn Docteur ancien, combien que ceste seule raison, nous doit suffire, que l'image de Dieu, telle qu'elle a esté mise en l'homme, ne peut estre qu'en vn esprit immortel, si nous entendons ce qu'elle contient, selon que sainct Paul l'expose. C'est assauoir que nous ressemblions à Dieu en iustice & vraye saincteté. Voila quant à la creation.

Or maintenant il y a beaucoup de passages en l'escriture, qui sont trop plus euidens: comme quand sainct Pierre dit, que le loyer de nostre foy est le salut de noz ames. Item quand il dit, que les fideles ont purifié leurs ames. Item, que les desirs de la chair combattent contre l'ame. Item, quand il appelle IESVS CHRIST Euesque des ames. Car ces sentences ne pourroyent consister, sinon qu'il y eust des ames qui fussent sauuées, & lesquelles fussent assaillies par mauuaises concupiscences, & lesquelles fussent purifiées de leurs macules, & gouuernées par Iesus Christ leur Euesque. Suyuant cela il est dict en l'histoire de Iob, que les hommes habitent en maisons de terre, de laquelle forme de parler sainct Pierre vse aussi bien, quand il dit, qu'il veut aduiser les fideles, pendant qu'il habite en son tabernacle terrestre. N'estoit que la principale partie de l'homme habitast au cops, comme en vn taberna

1.Pier.1.

1.Pier.2.

Iob 4.

2.Pier.1.

cle, cela, seroit dict sans raison. L'Apostre aussi
Hebr.12. en l'Epistre aux Hebrieux monstre autant ou plus expressement cela mesme, quand il dit, que les Peres qui nous ont engendrez en ce monde, sont les Peres de nostre chair: mais que Dieu seul est Pere de noz espritz. Ie vous prie, si l'ame n'estoit quelque essence, comment pourroit on prendre ces parolles? Tantost apres, parlant des citoyens de paradis, il dit, que ce sont les Anges & les espritz des iustes. Voudroit on rien de plus clair que cela? Ie ne vois point aussi comment on puisse exposer l'exhortation que nous fait sainct Paul, de nous purger de toute pollution de chair & d'esprit, sinon que l'on prenne ce mot d'esprit, pour vne ame essentielle. Car comme le corps est vn subiect, qui receoit pollution, aussi faut-il que l'ame de son costé, soit vne creature, qui se puisse polluer, & sanctifier. Il y a vne semblable raison en ce qu'il dit en vn autre lieu, que l'Esprit de Dieu rend tesmoignage à
Rom.8. noz espritz, que nous sommes enfans de Dieu. Combien que si nous teniõs le principe, qui doit estre resolu entre tous Chrestiens, il ne seroit ia mestier d'entrer en dispute, d'entrer en ceste matiere: assauoir si l'ame est vne essence, ou non: veu que ce a esté l'erreur des Saduciens, qui est apertement reprouué en l'escriture. Car il est dict au vingt & troisiesme des Actes, que sainct Paul, se voulant excuser, protesta qu'il estoit persecuté, d'au-

d'autant qu'il ne adheroit point à la secte des Saduciens. Et sainct Luc voulant signifier en quoy c'estoit, dit que les Saduciens ne croyent point la Resurrectiõ, ne qu'il y ait des Anges, ny des espritz, ou ames. Que voulons nous plus que cela? Sainct Paul confesse, qu'il est Pharisien en ses articles. Or est-il ainsi que les Pharisiens confessoyent, comme dit sainct Luc, que les ames sont vrayes creatures essentielles. Pourtant que les Anabaptistes prennent la querelle des Saduciens leurs predecesseurs, pour la maintenir contre sainct Paul. Et quand ilz auront gaigné leur cause contre luy, lors nous verrons que nous aurons à leur dire. Cependant nous tiendrons, suyuant toute la doctrine de Dieu, que l'homme est composé, & consiste de deux parties: assauoir du corps & de l'ame.

Luc.20.

Il est temps de venir au second poinct, assauoir quel est l'estat des ames apres la separation du corps. Les Anabaptistes pensent qu'elles soyent endormies comme mortes. Nous disons qu'elles ont vie & sentiment: qu'ainsi soit, nous en auons le tesmoignage de Iesus Christ, quand il exhorte ses disciples de ne point craindre ceux qui tuent les corps, & ne peuuent tuer les ames: mais de craindre celuy, qui apres auoir tué le corps, peut ietter l'ame en la gehenne du feu. Si l'ame n'estoit rien, ou qu'elle fust comme occie, quand elle est separée du corps, cela ne se-

Mat.10.

roit point vray,que les tyrans & perſecuteurs ne ont nulle puiſſance ſur icelle. Ainſi Dieu nous a faict vne belle grace, de n'aſſubiettir point noz ames à ſes bourreaux, leſquelz veulent pis faire, & plus cruellement que tous les perſecuteurs du monde:c'eſt de meurtrir les ames quant & quant les corps. Mais oyons leur belle cauillation. Il eſt bien vray, diſent ilz, que l'ame meurt pour l'heure,mais elle ne periſt pas du tout, veu qu'elle doit reſſuſciter. Ie leur demande:Et le corps quoy? Car ſi l'ame ne meurt point ſeulement à cauſe de l'Eſperance qu'elle a de la reſurrection, il y a vne meſme raiſon pour le corps, qu'il ne periroit non plus. Or noſtre Seigneur Ieſus diſcerne notamment entre l'vn & l'autre, diſant, que le corps eſt tué,non pas l'ame.Et en ceſte faceon parloit Ieſus Chriſt,diſant aux Iuifz: De-
Ieh.2. ſtruiſez ce temple, & ie le réedifieray dedans trois iours.Sainct Iehan adiouſte qu'il parloit du temple de ſon corps: ainſi il reſeruoit l'ame à part, denotant qu'elle ne pouuoit pas eſtre deſtruicte:& de faict, en mourant,il l'a recomman-
Luc 23. dée à Dieu ſon Pere.Et ſainct Eſtienne, à ſon ex-
Act.7. emple: Seigneur Ieſus, dit il,receois mon eſprit. Voila donc qu'il nous faut ſentir.C'eſt,que Dieu eſt le protecteur de noz ames, pour les preſeruer de la tyrannie des hommes: à fin que quand ſe viendra à mourir, chacun de nous luy recommande ſon ame.

Sem-

Semblablement, quand ſainct Pierre dit, que noſtre Seigneur IESVS eſt venu en ſon Eſprit, aux eſpritz qui eſtoyent en priſon: il teſtifie bien par ſes parolles, que les ames ſentent & congnoiſſent apres la mort. Car autrement elles ne euſſent point eſté capables de la predication de CHRIST, laquelle il dit qu'il leur a faicte. Ie confeſſe que ce paſſage a eſté tenu pour obſcur, & qu'on l'a diuerſement expoſé: mais ie n'allegueray rien à mon propos qui ne ſoit certain. L'Apoſtre donc ayant parlé comment Chriſt a eſté humilié, ayant auſſi remonſtré, qu'il faut que tous fideles ſoyent faictz conformes à luy. Il adiouſte pour conſolation, que Ieſus Chriſt n'a pas eſté vaincu par la mort: mais qu'il en a eſté ſuperieur. Conſequemment, à fin de nous certifier que ceſte vertu de ſa reſurrection nous appartient, il dit, que non ſeulement les viuantz l'ont ſentie, mais auſſi les mortz: & non ſeulement les fideles, mais auſſi les incredules & rebelles. Il eſt vray, que quand ce vient à diſtinguer, il ne parle que de la ſeconde eſpece: mais cela n'empeſche point, qu'il ne parle premierement de tous en general. Touchant de ce qu'il met les ames, tant des bons que des mauuais, en priſon, c'eſt pour ſignifier le deſir vehemẽt qu'auoyent les fideles de la venue de Ieſus Chriſt, lequel les tenoit comme en angoiſſe. Le ſens donc eſt tel, que la vertu de la redemption faicte par Chriſt,

1.Pier.3.

eſt apparue aux ames des mortz, tant des fideles comme des incredules. Mais quand ce vient à parler en ſpecial, il laiſſe les premiers. Toutesfoys, à fin que nous ne ſoyons point en diſpute touchant du ſens, comme il n'en eſt point de meſtier quant à la matiere preſente, ſeulement ie demande à mes gentz, aſſauoir ſi les eſpritz dont parle l'Apoſtre, ne ſont pas ames viuantes? Dauantage il adiouſte vne autre ſentence, qui eſt encore plus claire. Aſſauoir, que l'Euangile a eſté preſché aux mortz, à fin qu'ilz ſoyent condamnez en la chair, quant aux hommes, mais qu'ilz viuent à Dieu ſelon l'eſprit. Nous voyons comment il n'aſſubiettit à la mort, que le corps, reſeruant l'ame en vie.

Le ſemblable auoit eſté demonſtré au parauant par Salomon, quand en decouurant la mort
Eccl.12. de l'homme: il ſepare l'ame du corps de bien loing: Iuſques à tant, dit il, que la terre ſen retourne en ſa terre, dont elle eſt prinſe, & que l'eſprit ſen aille à Dieu, qui l'a donné. Si on gloſe que le mot d'eſprit, ne ſignifie que vie, il n'y a ſi petit enfant qui ne voye que c'eſt corrompre le texte. Il eſt vray, que quand il n'y auroit teſmoignage que ceſte ſentence de Moyſe, ou il dit, que Dieu
Exod.3. Mat.22. eſt le Dieu d'Abraham, Iſaac & Iacob, trois cens ans ou enuiron apres leur mort, il ſuffiroit bien pour ceux qui ne voudroyent point eſtre contentieux. Mais encore, quelque opiniaſtreté qu'il

y ait

y ait aux contredisans, si est ce que l'exposition que nostre Seigneur Iesus donne de ces motz, en oste toute doubte. C'est qu'il remonstre que son Pere n'est point le Dieu des mortz, mais des viuantz. Ie say bien qu'ilz repliquent que les mortz sont appellez viuantz à cause de l'esperance de la resurrection. Mais cela n'est rien. Car puis qu'ainsi est, que les Patriarches estoyent mortz pour le temps que Moyse parloit, il s'ensuit qu'ilz viuoyent en vne meilleure vie. Et pourtant, sainct Luc adiouste que tous viuent à Luc 20.
Dieu, denotant que nostre Seigneur maintient les siens en vie par sa grace & vertu. A quoy est correspondant ce que dit l'Apostre: Soit que nous viuons, que nous viuions au Seigneur: soit Rom. 14.
que nous mourons, que nous mourions au Seigneur. Soit que nous viuons, soit que nous mourions, que nous sommes au Seigneur: & que Iesus Christ est mort & ressuscité, à fin de dominer sur les viuãtz & sur les mortz. Car il est certain que Iesus Christ ne peut dominer sur nous, que nous ne soyons: pourtãt si son Empire s'estend iusques sur les mortz, il s'ensuit que les fideles apres la mort subsistent en quelque essence.

Et de faict, autrement ne pourroit consister Apoc. 6.
la vision que recite sainct Iehan en l'Apocalypse. C'est qu'il vit les ames des Martyrs soubz l'autel celeste, crians à haute voix: Seigneur, iusques à quand differes tu de venger nostre sang?

Et que Dieu leur fit dõner des robbes blanches, & leur commanda d'auoir patience pour quelque peu de temps, iusques à ce que le nombre de leurs compagnons fust accomply. Il n'y a doubte que ces robbes blanches ne signifient cõmancement de gloire, que Dieu donne aux Martyrs en attendant le iour du Iugement. Car cela n'est point nouueau en l'Escriture, comme quãd
Dan.7. Daniel dit, qu'il a veu le Seigneur vestu d'vne robbe blanche. Et Iesus Christ estoit tel en sa
Mat.17. Ieh.20. transfiguration, en la mõtaigne de Tabor. L'Ange aussi qui apparut aux femmes pres du sepulchre, estoit accoustré d'vne robbe blanche. Item,
Act.1. les Anges qui apparurent aux disciples apres l'ascension de nostre Seigneur Iesus. Autant en est
Act.10. il dict de l'Ange qui apparut au Centenier Corneille. Finalement, en la parabole de l'enfant pro
Luc 15. digue. Il est dict, que quand il fut retourné, le pere commanda qu'on luy apportast sa premiere robbe, en signe de ioye & de festin. Nous voyons donc combien cela repugne à l'erreur des Anabaptistes, qui au lieu de robbes blanches, donnent des coussins aux ames pour les faire dormir. Dauantage, en ce qu'il est dict, que les ames crient, en demandant vengeance à Dieu, il est demonstré qu'elles ne dorment point. Car ce cry ne se peut exposer comme le cry du sang d'Abel, d'autant que le desir qu'ont les sainctes ames est là exprimé. Cela nous est suffisamment confir

mé par l'hiſtoire du Lazare, ou il eſt dict que ſon Luc 16.
ame fut portée par les Anges de Dieu au Sein de Abraham Et l'ame du Riche ſen alla en enfer. Il leur ſemble aduis qu'ilz ont vne belle ſolution & bien colorée, quand ilz reſpondent que c'eſt vne parabole, c'eſt à dire vn exemple, & non pas vne hiſtoire. Mais ie leur demande ou c'eſt que ilz ont veu en l'Eſcriture, qu'en vne parabole ou ſimilitude ſimple, le nom propre d'vn homme fuſt exprimé, comme il eſt icy. Et ainſi l'ont entendu tous les Docteurs de l'Egliſe, comme la raiſon le veut. Mais encore que ie leur accorde que ce ſoit parabole, ſi faut il qu'elle ſoit prinſe de la verité. Noſtre Seigneur dit que l'ame du Lazare a eſté portée par les Anges au Sein d'Abraham, & que là elle receoit ioye & conſolation. Il dit d'autre coſté, que l'ame du Riche infidele, ſouffre merueilleux tormens en enfer. Il dit qu'il y a grande diſtance entre l'vn & l'autre. Si les ames n'ont nul ſentiment apres la mort, ny de bien ny de mal, que ſeroit-ce de ceſte narration de noſtre Seigneur, ſinon vne fable & comme vn compte du liure de Melluſine? Pourtant ceſte tergiuerſation des Anabaptiſtes eſt vn blaſpheme, qui deshonnore noſtre Seigneur Ieſus, comme ſil nous auoit raconté des fictions friuoles & ſans propos. Dauantage, c'eſt vne ſotte reſuerie repugnante au ſens humain, comme les petitz enfans meſmes le peuuent apperceuoir.

Et c'eſt la promeſſe qui fut faicte au poure brigand, quand il demanda mercy en la croix. Car noſtre Seigneur Ieſus luy reſpondit : Tu ſeras auiourdhuy auec moy en Paradis. Par ce mot de Paradis, nous n'auons que faire d'imaginer qu'il ait voulu ſpecifier vn certain lieu: mais ſeulement la ioye & felicité, qu'ont ceux qui viuent auec luy. Tant y a que IESVS CHRIST ne renuoye point ce poure pecheur au iour de la reſurrection, mais luy aſſigne ce iour là meſme, pour viure eternellement en ſa compagnie. Les Anabaptiſtes, pour cauiller ce paſſage, alleguent ce qui eſt dict autre part, que mille ans ſont vn iour deuant le Seigneur. Ce que nous leur concedons bien: mais il eſt à noter, que Dieu, quand il parle aux hommes, s'accommode à leur ſens. Tellement qu'on ne trouuera point en l'Eſcriture, que Dieu ait iamais dict: Ie feray auiourdhuy cela, entendant qu'il le fera d'icy à mille ans. En telle maniere quand Ionas denonceoit aux Niniuites, qu'au bout de quarante iours leur ville periroit, ce euſt eſté grande folie à eux de conceuoir quarante mille ans. Pareillement, quand noſtre Seigneur Ieſus promettoit qu'il reſſuſciteroit au troiſieſme iour, nous ſauons qu'il parloit à la facon commune des hommes. Mais ie me deporte de ce propos, d'autant que chacun voit combien les Anabaptiſtes ont eſté trompez, d'vſer de tel ſubterfuge. Ilz ont encore vne autre cauillation:

Luc 23.

Ionas 3.

Matt. 17.

tion: Auiourdhuy ſignifie le temp du nouueau Teſtament. Et pour prouuer cela ilz abuſent de ceſte ſentence, qui eſt en l'Epiſtre aux Hebrieux, Hebr.13. que Ieſus Chriſt, qui eſtoit hier, eſt auiourdhuy, & ſera eternellement. Mais ilz ne voyent point, que ſi on expoſoit ainſi le mot d'auiourdhuy, le mot d'hier ſignifieroit le temps de l'ancien Teſtament, & par ce moyen il ſenſuyuroit que noſtre Seigneur Ieſus auroit commancé d'eſtre, qui ſeroit vne grande abſurdité, d'autant que nous ſauons qu'il eſt noſtre Dieu eternel, & meſme ſelon ſon humanité, il eſt nommé l'Agneau ſacrifié des le commancement du monde. Dauantage, encore ſelon leur dire, nous pourrions conclurre, auquel Ieſus Chriſt a pardonné ſes fautes doit entrer en Paradis deuant la reſurrection. Car l'Apoſtre nomme trois temps, deſquelz l'vn, comme je penſe, ſignifie le iour de l'ancien Teſtament, & l'autre ſignifie le temps qui ſera depuis le renouuellement du monde. Il reſte donc, que le mot d'auiourdhuy ſignifie le temps ou nous ſommes, qui eſt entre la mort de Ieſus Chriſt & ſon aduenemẽt dernier. Et à fin qu'ilz puiſſent encore mieux congnoiſtre leur beſtiſe, ſi Ieſus Chriſt euſt promis Paradis au brigand pour le iour du Iugement, il conuenoit qu'il euſt dict au ſiecle à venir, & non pas auiourdhuy. Car c'eſt la couſtume de parler de l'Eſcriture. Qui eſt-ce qui ne les eſtimeroit vaincuz de ſi claire raiſon? Touteſ-

foys leur impudence eſt telle,qu'encore ilz amei nent vne autre replique , c'eſt que Paradis a eſté promis au brigand,cõme Dieu denonce la mort d'Adam & Heue, au iour qu'ilz gouſteroyent du fruict,qui leur eſtoit defendu. Or il eſt certain qu'ilz ne moururent point ce iour là , mais long temps apres.Ie reſpons,qu'à l'inſtant meſme que Adam tranſgreſſa la defence de Dieu, il mourut quant à l'ame . D'autant qu'il fut aliené de Dieu, qui eſtoit ſa vraye vie,& fut aſſubietty à la mort corporelle . Et ainſi quand nous receurons leur gloſe , encore , en deſpit d'eux , aurons nous ce poinct gagné,qu'en ce iour là le brigand fut deli uré de la miſere,en laquelle Adam eſtoit trebuſché par ſa faute.En ſomme nous conclurrons,que tout ainſi que la mort auoit commãcé de regner en Adam,depuis le iour de ſa tranſgreſſion:ainſi le brigand,au iour que la promeſſe luy eſt faicte, commance d'eſtre reſtitué en la beatitude de Pa radis.

Philip.1. Nous voyons comme ſainct Paul a veſcu en ceſte eſperance , quand il dit, qu'il deſire d'eſtre deſlié,pour viure auec Chriſt . Premierement il vſe d'vne belle proprieté, en diſant, que l'hõme fidele par la mort eſt deliuré des liens de ſon corps , comme il l'exprime plus clairement en vn autre paſſage.Puis il adiouſte , que ſon attente eſt d'eſtre auec noſtre Seigneur IESVS, quand ſon ame ſera ſeparée du corps.Et de faict, ſil

s'il n'estoit ainsi, ce qu'il dit en vn autre passage ne conuiendroit point, qu'il n'y a ne vie ne mort qui nous separe de la dilection que Dieu nous porte. Car si en la mort nous perissons, ou que nostre ame perde sa vie, comment pourra consister l'amour de Dieu enuers nous? Mais cela est beaucoup plus apertement deduict en vn autre passage, quand il dit: Nous sauons que si nostre domicile terrestre, du tabernacle de nostre corps, est destruict, que nous auons vn edifice au ciel de par Dieu, qui n'est point faict de mains. Parquoy estans en ce tabernacle, nous gemissons comme estans greuez, non pas que nous desirions d'estre despouillez: mais reuestuz, à fin que nostre mortalité soit engloutie par la vie. Toutesfoys nous auons tousiours bon courage, sachant que quand nous sommes en nostre corps, nous sommes cõme elongnez de DIEV. D'autant que nous cheminons par Foy, & non point par regard. Mais nous auons ceste confiance & ce desir d'estre separez du corps, & iouyr de la presence de Dieu. Pource qu'il est là faict mention du iour du Iugement, les Anabaptistes s'efforcent de tout enuelopper, à fin d'attirer à ce iour là toutes les parolles de l'Apostre. Mais ilz ne peuuent tant faire que la verité ne soit plus forte, pour se maintenir contre leurs calomnies. Car l'Apostre dit expressement que l'homme fidele departant du corps va auec Dieu, duquel il auoit esté absent

en ce monde. Puis apres il adiouste, que tant en absence qu'en presence, nous mettons peine de plaire à Dieu, en attendant qu'il nous faille trouuer deuant son siege iudicial. Il faut qu'vn homme soit bien obstiné, & plus qu'endurcy contre toute raison, quād il ne voudra acquiescer à ces parolles. Or est il ainsi que les Anabaptistes, au lieu que sainct Paul dit, que par la mort nous approchons de Dieu. font à croire que nous en recullons, & en sommes plus eslongnez qu'en la vie presente.

Qu'ainsi soit, il est escrit que celuy qui croit
Ieh.5. au Filz de Dieu, n'entrera point en condamnation: mais est desia passé de mort à vie. Si la vie eternelle est desia commancée en nous, quelle absurdité est-ce, de dire qu'en la mort il y eust interruption? Si nous sommes desia entrez au Royaume de Dieu, quel propos y a il de nous en faire sortir à la mort, ou, pour le moins, nous faire aller en reculons, comme les escreuices? Le Royaume de Dieu est en vous, dit nostre Seigneur Iesus: qu'emporte cela, sinon que nous auons desia la racine de vie, qui ne peut nullement estre esteincte? Et c'est ce qu'il dit en vn autre passage: Ceste est la volonté de mon Pere, que quicon-
Ieh.6. que croit au Filz ne perisse point: mais ait la vie eternelle, & ie le ressusciteray au dernier iour. Item, quiconque mange ma chair & boit mon sang a la vie eternelle, & ie le ressusciteray au der-

dernier iour. Notons qu'il nous promet deux choſes, la vie eternelle & la reſurrection. Les Anabaptiſtes prennent l'vn de ces deux membres, & laiſſent l'autre, comme ſi on les pouuoit diuiſer. Il parle encore plus clairement ailleurs, en diſant: Ie ſuis la reſurrection & la vie, qui croit en Ieh.11.
moy, encore qu'il fuſt mort, il viura: & quiconque vit & croit en moy, il ne mourra iamais. Item, quiconque garde ma parolle, il ne verra ia Ieh.8.
mais la mort. Ie vous prie, ſauroit on dire choſe plus claire que cela? Et vn Chreſtien doit il deſirer plus ferme teſmoignage pour appuyer ſeurement ſa conſcience? Quelcun poſſible me obiectera, que cela n'eſt que des fideles. Ie le confeſſe, & auſſi quant à moy il me ſuffiſt d'inſtruire les enfans de Dieu, quelle ſera leur condition apres la mort. Combien que des reprouuez il en ſera parlé cy apres. Mais pour le preſent nous voyons que nous promet Ieſus Chriſt, ſi nous ſommes ſiens. C'eſt, qu'au milieu de la mort noſtre vie ſpirituelle ne ſera point interrompue. Mais, qui plus eſt, ſainct Paul monſtre que c'eſt lors qu'elle commance d'eſtre en ſa plus grande vigueur. Comme noſtre homme exterieur, dit il, eſt cor- 2.Cor.4.
rompu, auſſi l'interieur ſe renouuelle de iour en iour. Par ces motz il monſtre que d'autant que la vie preſente decline & deuient caduque, la vie de l'ame croit & ſe fortifie de plus en plus. C'eſt bien donc au rebours de ceſte ſentence, d'eſti-

mer que l'ame soit esteincte, quand la vie corporelle prend fin.

Ie deduiray encore cest argument plus au long. Nous deuons croistre & profiter iournellement en nostre Seigneur. Nous auanceant pour approcher tousiours de luy, comme si nous marchions auiourdhuy vn pas, & demain l'autre. Ou comme si nous montions par degrez. Or il est
Psal.88. dict pour le temps present, que nous cheminons
Rom.8. en la clairté de son visage. Item, que son Esprit nous rend tesmoignage que nous sommes ses enfans. Si ainsi est, qu'en la mort nous perdions ceste clairté & fiance que nous donne le sainct Esprit, c'est bien loing de nous auancer. Sembla-
2.Co.5. blement sainct Paul dit, que combien que nous conuersions en ce monde, toutesfoys nostre habitation est au ciel. Regardons si la mort nous doit chasser hors du Royaume de Dieu, au lieu que parauant nous y auions nostre demeure par esperance. Il est certain, que ce corps mortel nous est comme vne prison, pour abaisser nostre ame si bas, comme captiue aux choses terriénes. Il est donc conuenable, que quand elle est sortie d'vne telle seruitude en liberté, qu'elle soit plus disposée de contempler Dieu plus priuément. Et quand elle est soulagée d'vn tel fardeau, qu'elle soit plus allaigre, pour s'esleuer à Dieu. C'est donc vne trop grande bestise, de les coucher mollement, comme font les Anabaptistes, pour les

les faire dormir iuſques au iour de la reſurrecti-
on. Combien que leur erreur eſt encore mieux
conuaincu par ce que l'Eſcriture enſeigne de no
ſtre regeneration. Car quand il plaiſt à Dieu de
nous appeller en la participation de ſa grace, il
eſt dict qu'il nous fait nouuelles creatures. Com-
ment cela? D'autant que par la vertu de ſa parol
le & de ſon Eſprit, il mortifie la corruption de
noſtre nature, nous faiſant renaiſtre pour viure
en ſon Royaume. Oyons maintenant quelle eſt
l'operation de l'vn & de l'autre en nous. Sainct
Paul en nous voulant cõſoler dit, que cõbien que Rom.8.
le corps ſoit mort à cauſe du peché, toutesfoys
l'Eſprit du Seigneur Ieſus habitant en nous, eſt
vie, à cauſe de la iuſtice. Ie ſay que ceſte vie n'eſt
iamais parfaicte, pendant que nous ſommes en
ce monde: mais puis que l'Eſprit de Dieu eſt vne
eſtincelle de vie, laquelle nous eſt donnée, pour
nous viuifier de plus en plus, iuſques à ce que
nous venions à la perfection: il ſenſuit que no-
ſtre vie ne peut iamais eſtre eſteincte. Quant eſt
de la parolle, ſainct Pierre en parle encore plus
clairement, diſant, que c'eſt vne ſemence d'im- 1. Pier.1.
mortalité, voire vne ſemence incorruptible, que
Dieu a miſe en nous, à fin de nous exempter de
la condition ou nous ſommes naturellement, qui
eſt, comme dit Eſaie, que toute chair eſt foin, & Eſa.40.
que la gloire de l'homme eſt comme la fleur de
l'herbe, d'autant que quand l'Eſprit de Dieu ſouf

ſte ſur l'homme,il eſt incontinent fletry , & deſ-
ſeiché,& dechet du tout.Or apres que le Prophe
te a ainſi parlé de nous, il adiouſte quãt & quant
au contraire,que la parolle de Dieu demeure e-
ternellement.Sainct Pierre allegue ce paſſage,&
expoſe que ceſte eternité de la parolle de Dieu
ſe demonſtre en nous , d'autant que par icelle
nous renaiſſons l'ayant en noz ames pour ſemen
ce incorruptible, laquelle ne pourriſt & ne deſ-
ſeiche iamais . Qu'eſt-ce qu'on peut expliquer là
deſſus,que ce ne ſoit choſe patente & toute reſo
lue , qu'eſtans regenerez par la grace de Dieu,
nous ſommes introduictz en ſon Royaume,pour
viure en adherant à luy ſans fin?

Mais il n'y a rien plus propre , ne plus cer
tain , pour nous bien reſouldre de cecy , que de
conſiderer quelle conionction & vnité nous a-
uons auec noſtre Seigneur Ieſus. Premierement
nous ſauons qu'au Bapteſme nous ſommes entez
en ſon corps, pour eſtre vrayemẽt ſes membres,
& ſentir en nous tel effect de ſa vertu , que les
branches d'vn arbre font de la racine. Car nous
ſommes vniz auec luy, iuſques à eſtre faictz vne
meſme ſubſtance.Et ne faut point alleguer autre
raiſon, que ce qu'il en a prononcé de ſa bouche.
D'autant que ie vis,dit il,vous viurez . Or nous
ſauons que la vie de IESVS CHRIST n'eſt
point temporelle, ne par interualle.Si donc nous
viuons d'autant qu'il vit, il ſenſuit que c'eſt ſans
fin.

fin. Car il faudroit qu'il mouruſt auec nous. Et c'eſt ce qu'il auoit dict au parauant: Qui mange ma chair & boit mon ſang, il demeure en moy, & moy en luy. Si IESVS CHRIST demeure en nous, il ſenſuit que la vie quant & quant y reſide: ſuyuant ce qu'il auoit dict au parauant: Comme le Pere a la vie en ſoymeſme, auſſi il a donné cela au Filz d'auoir cela en ſoymeſme. Il eſt bien aiſé de voir, que iamais les Anabaptiſtes n'ont gouſté cõme nous ſommes conioinctz auec noſtre Seigneur Ieſus. Car ce ſeul principe eſt ſuffiſant pour renuerſer leur faulſe opinion & pernicieuſe, touchant ceſte dormition phantaſtique, qu'ilz attribuent aux ames. Car nous voyons au contraire la deduction qu'en fait ſainct Paul, quand il dit, que deſia nous ſommes bourgeois du ciel, eſtans aſſiz es lieux celeſtes auec noſtre Seigneur Ieſus. Tenons nous donc à ce que dit ſainct Paul, que nous ſommes mortz quant au monde, & que noſtre vie eſt cachée auec CHRIST en Dieu. Or par cela il ſignifie ce qu'il dit ailleurs: Ie ne vis plus, mais CHRIST vit en moy. Tenons, dy-ie, ceſte reſolution, que ayant vne conionction inſeparable auec noſtre Seigneur Ieſus, nous ſommes participantz de la vie qui eſt permanente en luy. Et qu'il nous ſouuienne que luy eſtant reſſuſcité, ne meurt plus, & que la mort ne dominera point ſur luy, non ſeulement quant à ſa perſonne, mais auſſi quant à

Ieh. 6. Ephe. 2. Coloſſ. 3. Gal. 2.

ses membres. Il eſt vray qu'il y a ceſte difference, qu'en luy elle eſt pleinement vaincue & du tout, en nous ſeulement en partie. Tant y a neantmoins que meſme en nous elle eſt tellement vaincue, que iamais elle n'y pourra exercer ſon regne. Et ainſi en attendant l'accompliſſement de noſtre redemption, ne doubtons que le commancement qui en eſt en noz ames n'y demeure touſiours.

Iuſques icy nous auons prouué par ſuffiſans teſmoignages, comme les ames eſtans ſeparées des corps viuent neantmoins en Dieu. Et auons reprouué l'erreur des Anabaptiſtes, qui font à croire qu'elles dorment, eſtans comme mortes ſans ſentiment aucun. Maintenant pour ſatiſfaire au deſir de tous, entant qu'en nous eſt, il reſte de expoſer en brief, ce que nous deuons tenir touchant de l'eſtat & condition ou elles ſont. Or pour le premier, ie proteſte, que i'en parleray plus ſobrement que beaucoup ne voudroyent. Car ie ſay quelle curioſité il y a en pluſieurs, qui voudroyent qu'on leur deſchiffraſt par le menu, iuſques aux chambres & cabinetz ou ſont les ames, en attendant le iour du Iugement. Ceux qui voudront qu'on les paiſſe de telles fables, ſe abuſeroyent de les chercher vers moy. Car i'ayme mieux me tenir à la ſimplicité de l'Eſcriture, pour enſeigner ce qui eſt expedient de ſauoir, que d'extrauaguer en l'air, pour eſtre veu ſubtil.

Or

Or noſtre Seigneur preuoyant qu'il ne nous eſtoit point meſtier d'auoir plus ample intelligence de ceſte matiere, ſ'eſt contenté de nous enſeigner ſimplement, que quand noz ames ſont departies des corps, elles viuent neantmoins en luy, attendant l'accompliſſement de leur beatitude & gloire, au iour du Iugement, comme il ſera dit puis apres. Arreſtons nous donc à cela, & quelque declaration que nous en faiſions, ne paſſons point ceſte meſure. quant à la ſentence.

Mais pour y proceder plus clairement commançons par la diſtinction, qui eſt entre les ames des fideles, & entre les ames des reprouuez. Quand l'Apoſtre dit en l'epiſtre aux Hebrieux, qu'à ceux qui auront reiecté Ieſus CHRIST, & ſe ſeront deſtournez de luy à leur eſcient, apres Heb.10. auoir congneu ſa verité, il ne reſte qu'vne attente terrible de iugement. Il eſt certain, qu'il ne parle pas ſeulement pour la vie preſente, mais beaucoup plus regarde au temps à venir. Car les meſchans ne conceoyuent point touſiours en ce monde le iugement de Dieu, pour ſ'en eſtonner & en auoir horreur: mais quand ce vient à la mort, ilz ne peuuent fuyr: qu'ilz ne ſoyent tenuz enſerrez en ce deſtroit de frayeur & eſtonnement, congnoiſſant la vengeance qui leur eſt appareillée: & cela nous eſt dauantage teſtifié par ſainct Pierre & ſainct Iude, quand ilz diſent, 2.Pier.2. que Dieu n'a point eſpargné ſes propres Anges. Iude.

qui ont decliné de leur origine: mais les a mis en prisons obscures, les enserrant, pour les reseruer au grand Iour. En nous declarant la condition des Diables, ilz nous monstrent aussi bien quelle est la condition des meschans. Car c'est vne mesme raison. Ainsi nous voyons que l'ame de vn infidele estant departie du corps, est comme vn malfaicteur qui a desia receu sentence de condamnation, & n'attend plus que l'heure qu'on le meine au gibet pour l'executer. Il est bien vray, que mesme durant la vie presente, que les meschans sont bien tormentez quelquefoys de plusieurs remordz de leur conscience, & que le iugement de Dieu les persecute: mais d'autant que ilz s'enyurent de vaines cogitations, comme silz pouuoyent fuyr & eschapper, ilz ne sont pas encore du tout prisonniers de Dieu: mais sont comme vagabondz, fuyans la presence du iuge. Apres la mort, il n'est pas ainsi. Car Dieu les tient comme enchesnez, en sorte qu'ilz voyent bien quelle punition leur est apprestée, laquelle il n'y a moyen d'euiter. Ilz sont donc en angoisse extreme, attendant l'execution de leur sentence. De pouuoir determiner le lieu ou ilz sont, ce ne est pas à nous, & ne nous en doit challoir. Et d'autrepart, il ne nous faut pas imaginer, que les ames soyent semblables aux corps, pour tenir
Luc.16. certain espace de lieu. Contentõs nous de sauoir qu'elles sont en enfer, comme il est dict du mau-

uais riche: c'eſt à dire en vn torment, & comme en vne gehenne, d'autant qu'elles ſe ſentent reiectées de Dieu, & attendent encore vne plus grande reuelation de ſon ire.

De là il eſt facile de conclurre quel eſt l'eſtat des ames fideles. Cependant que nous ſommes en ce monde, il eſt vray que noz conſciences ont ioye & repos en Dieu: mais d'autant que elles ſont agitées continuellement de diuerſes tentations, ce repos là eſt inquieté de beaucoup de ſollicitudes. Dauantage, d'autant que noſtre ſalut conſiſte en eſperance, il nous eſt caché, tellement que nous ne cheminons point en viſions, comme dit ſainct Paul: mais quand ce vient apres la mort, d'autant que toute bataille eſt ceſſée, & que noz ennemis ne nous peuuent plus faire d'aſſaux, nous ſommes comme en lieu de plus grande ſeureté. Dauantage, nous n'eſpererons plus alors, ainſi que nous faiſons maintenant: c'eſt à di- Rom. 8.
re par deſſus & contre eſperance: mais nous attendons la felicité, laquelle nous ſentõs & voyõs en partie. Selõ ceſte raiſon que l'ame de Lazare receoit ioye & cõſolatiõ, il eſt certain, qu'au milieu des miſeres de ce mõde il ſeſtoit cõſolé touſiours en Dieu ſa vie durant. Mais noſtre Seigneur ſpecifie vne ioye qu'a l'ame fidele apres la mort, ſe voyãt deliurée de toute fragilité, de defiãce, toutes mauuaiſes concupiſcences, & de tous les dangiers des tentatiõs, qui nous aduiẽnent iournelle

ment. Item, ayant plus claire & certaine congnoissance de sa beatitude & gloire immortelle. Ainsi, quand nous voudrons en vn mot exprimer la condition des ames fideles apres la mort: nous pourrons dire qu'elles sont en repos, non pas qu'elles soyent en parfaicte beatitude, ou gloire: mais entant qu'elles se contentent de la ioye & consolation que Dieu leur donne, en attendant le iour de la redemption derniere.

Si quelcun veut que cela luy soit declairé par similitude, le temps auquel nous habitons en ce corps mortel, est comme le temps de guerre, quand nous sommes despouillez de nostre chair, la bataille cesse & prend fin, & auons la victoire. Mais le iour de triomphe quand Iesus Christ apparoistra en sa maiesté, à fin que nous regnons eternellement auec luy. Mais pource que telles similitudes sont seulement pour esclaircir, & ne sont pas authentiques: prenons en de l'escriture, qui seruira non seulement à enseigner, mais aussi à prouuer nostre dire. Nous sauons comme
1. Cor. 10. sainct Paul traicte allegoriquement l'yssue du peuple d'Israel hors d'Egypte, & le passage par la mer rouge. Suyuant donc cela, entendons que au Baptesme nostre Pharaaon est plongé en la mer: c'est à dire que nostre vieil homme est mortifié, & que nous sommes enseuelis auec Christ & par ce moyen, affranchis de la seruitude de peché. Mais de là nous entrons seulement au desert,

auquel nous conuerſons durant ceſte vie mortelle. Car nous ſommes poures & indigentz, ſinon entant que noſtre Seigneur nous departiſt iournellement ſes graces, comme il faiſoit plouuoir la manne du ciel au peuple d'Iſrael, quand ce vient à la mort nous entrons en la terre de promiſſion, ce qui ne ſe fait point ſans grande difficulté. Car c'eſt adonc que nous auōs à ſoubſtenir les plus grans aſſaux & les plus perilleux. Or apres que le peuple d'Iſrael fut entré en la terre de promiſſion, il ſe paſſa encore longue eſpace de temps deuant que Ieruſalem fuſt baſtie, & que le regne de la maiſon de Dauid fut mis ſus. En ceſte maniere les ames fideles ont bien incontinent apres la mort quelque iouiſſance, de l'heritage qui leur eſt promis : mais d'autant que la gloire de IESVS CHRIST leur Roy, n'eſt point encore apparue, & que la cité celeſte de Dieu n'eſt pas encore eſtablye en ſon eſtat, celles ſont attendantes iuſques au iour que cela ſe fera.

Toutes ces choſes ſe cōprendront en l'eſcriture de ceux qui ne voudront eſtre rebelles à Dieu, & non ſeulement ceſte doctrine a bonne approbation de l'eſcriture: mais auſſi des anciens docteurs: Entre leſquelz Tertulian dit. Tant le loyer des bons, que la punition des mauuais, ſont en ſuſpend iuſques à la reſurrection. Neantmoins il ne laiſſe point d'affermer cà & là, que les ames des fideles viuent cependant en Dieu. Et

pourtant il dit en vn autre lieu. Pourquoy ne prendrons nous le Sein d'Abrahã, pour vn receptacle des ames, à vn temps, lequel nous represente qu'il y a double retribution, l'vne tãtost apres la mort, & l'autre au iour du dernier iugement. Et Irenée dit. Puis que le Seigneur Iesus est entré en l'ombre de mort ou estoyent les ames des trespassez, apres est ressuscité, corporellement. & est monté au ciel. Il est certain que les ames de ses disciples, pour lesquelles il a faict cela, s'en iront apres la mort en vn lieu inuisible, qui leur est definy de Dieu, & demeureront là attendant en patience, le iour de la resurrection. Adonc elles seront reioinctes à leurs corps, pour venir deuant la face du Seigneur. Car nul disciple n'est
Ieh.15. par dessus son maistre. Sainct Chrysostome entend quel bien & priuilege ce nous est, qu'Abraham & S. Paul sont assis attendans la perfection de l'Eglise, à fin de receuoir leur loyer. Car le Pere leur a predict, qu'il ne leur donnera point leur salaire, iusques à tant que nous soyons là venuz, comme vn Pere de famille dira quelque foys à ses enfans reuenans du labeur, qu'ilz attendent à mãger iusques à tant que leurs autres freres soyent venuz. Tu es faché que tu ne receoys point desia ton salaire, que fera donc Abel qui a gaigné ce pris si long temps deuant toy, & n'a point encore receu sa couronne? Que fera Noé & les autres Patriarches, car ilz nous ont atten-
duz

duz iusques icy,& attendront encore les autres qui viendront apres? Ilz nous ont preuenu en la bataille,mais ilz ne nous preuiendront pas en la couronne.Car il y a vn iour determiné,pour couronner tous les enfans de Dieu ensemble. Sainct Augustin escrit que les ames des sainctz sont en des receptacles secretz, iusques à ce qu'elles reçoyuēt la courōne de gloire au iourdu iugemēt. Au cōtraire les ames des meschās en attendāt leur punition.Et en vne epistre qu'il escrit à S.Hierome.L'Ame,dit-il apres la mort corporelle aura repos,& puis apres reprendra son corps pour auoir gloire.Sainct Bernard : la douceur qu'ont maintenant les ames des sainctz est grande,mais elle n'est pas encore parfaicte:Car elle se parfera quand ilz seront assis,sur les thrones,comme iuges: Quand elles sont despouillées de leur corps, elles sont incontinent introduictes à repos:mais non point à la gloire du Royaume.Et au sermon suyuant il poursuit encore ce propos, disant que il y a troys estatz de l'ame. Le premier au corps, comme en vn tabernacle. Le second apres la mort, comme au portail du Temple. Le troisiesme au ciel auec son corps glorieux.Qui en voudra sauoir dauantage,qu'il lise le second & le troisiesme sermon du iour de tous les sainctz.

Brief ceste est la doctrine perpetuelle qui a tousiours esté tenue en l'Eglise Chrestienne, sans aucune contradiction,que comme nous viuons

en Dieu par foy, durant ceste vie mortelle : aussi apres la mort nous auons ioye & consolation, en congnoissant plus clairement, & quasi voyant à l'œil la beatitude celeste, qu'il nous a promise: laquelle nous contemplons maintenant, comme en vn miroir, & par ænigme. Iamais ceste resuerie des Anabaptistes, touchant la dormition des ames, n'a esté mise en auant, sinon que par vne secte d'heretiques, qu'on appelle Arabiques, & par Iehan Pape de Rome, qui estoit: il y a plus de cent & trẽte ans. Mais pource que c'est vne chose si contreuenante tant au sens humain, cõme à la Foy Chrestienne, d'assopir ainsi les ames, du tẽps qu'elles sont plus prochaines de Dieu, pour auoir plus parfaict sentiment de sa bonté, toute la Chrestienté a eu en horreur vne telle fantasie. Pourtant, que tous ceux qui se voudront rendre dociles à Dieu, & à sa parolle, demeurent en ce que i'ay desia monstré par l'escriture, & qu'ilz meditent ceste belle promesse, que le iuste florira comme la palme, & sera multiplié comme vn
Psal. 91. Cedre au liban, que ceux qui sont plantez en la maison du Seigneur floriront & produiront leur fruict: qu'ilz seront gras & robustes en leur vieillesse. Puis que nous voyons que la vieillesse est renouuellée en nous: par la grace de Dieu d'vne force miraculeuse: ne craingnons point quand nous voyons toute nature defaillir. Plustost chan
Psal. 102. tons auec Dauid. Mon ame, beneis le Seigneur lequel

lequel remplit de biens ta bouche,& te reieunist comme l'Aigle,& defaict nous auons la priere que nostre Seigneur Iesus a faict à son Pere pour cela,disant.Pere ie desire que ceux que tu m'as Ieh.17. donnez,soyent auec moy pour voir ma clarté.

Or comme nous auõs approuué suffisamment la vraye doctrine, touchant l'immortalité des ames : aussi il est besoing d'autre costé, de respondre aux passages,qu'amenent les Anabaptistes,pour fonder leur erreur. Premierement ilz alleguent que la description que l'escriture met de l'ame humaine,conuient aussi bien à celle des bestes comme quand il est dict que Dieu a crée Gen.7. les grandes balaines & toute ame viuante. Item, que les bestes sont entrées par couples en l'arche toutes seules ou y auoit esprit devie.Et pour confermer ce propos,ilz s'aydent de ce que dit sainct Paul.que l'homme est maintenant corruptible& mortel & animal: mais qu'il ressuscitera incorruptible,immortel,& spirituel,comme il est es- Gen.2. 1.Cor.15. crit:que le premier homme a esté faict en ame viuante.Ie confesse que ce tiltre d'ame viuante est souuent attribué aux bestes,pource qu'elles viuent aussi en leur espece. .Mais il y a grande diuersité entre icelles & les hommes. Car l'ame est appellée viuante en l'homme,par laquelle il congnoist & iuge & a discretion. L'ame des bestes n'a autre faculté sinon de donner mouuement à leur corps. Ce n'est point donc de mer-

ueilles si l'ame de l'homme qui a raison, entendement &volonté, & les autres vertuz distinctes du corps, subsiste estant separée du corps, au lieu que les ames des bestes perissent, entant qu'elles n'ont que sens corporelz. Pour ceste cause sainct Paul allegue le tesmoignage d'Aratus poete Payen, que nous sommes la lignée de Dieu pour monstrer quelle est l'excellence de nostre ame. Quant à ce que sainct Paul met difference entre l'ame viuante & l'esprit viuifiant : ce n'est pas pour denoter que l'ame que nous auõs à present perisse. Mais seulement pour monstrer combien il y aura plus grande vertu apres la resurrection. Assauoir que nous serons semblables aux Anges de Dieu viuãs sans boire ne sans manger: n'estans plus subiectz à aucune mutation ne fragilité.

Act.17.

Mat.22.

Ilz alleguent outre plus vne vision d'Ezechiel, ou le Prophete descriuant de la resurrection dit, que Dieu appelle l'esprit des quatre ventz, pour inspirer vie aux oz mortz. Mais la solution est facile: que Ezechiel à la faceon accoustumée des Prophetes, vse d'vne figure exterieure, pour signifier l'ame de l'homme, comme en sa premiere vision, en parlant de l'Esprit de Dieu, il l'appelle aussi bien vent. Qui voudroit arguer par cela, que l'Esprit de Dieu n'est pas vne essence, il n'y auroit nul propos. C'est donc gran de follie à ces enragez, de ne point obseruer vne faceon de parler, laquelle est en si commun vsage en toute l'escriture.

Ezech.37.

Leur

Leur troisiesme argument est, qu'encore que l'ame eust esté crée immortelle: toutesfoys par le peché elle a perdu son immortalité, comme sainct Paul dit, que le loyer de peché, c'est la mort. Mais ie demande premierement, si le Diable n'a point receu ce mesme loyer, & toutesfoys il n'est pas tellement mort, qu'il ne veille tousiours, qu'il ne circuisse, cherchant à deuorer. Ie demande secondement si ceste mort prend fin ou non. Car si elle n'a point de fin, vueillent ilz ou non, il faut qu'ilz me confessent que les ames en la mort, ne laisserõt point de sentir le feu eternel, & lever qui les rongera. Il appert donc, que l'ame ne meurt pas tellement, qu'elle n'ait sentiment de son mal. Quant au corps il est dict, qu'il retournera en terre dont il est venu, pour aller en pourriture. Mais la mort de l'ame, c'est de estre alienée de Dieu, & d'estre confuse du sentiment de son ire, comme l'Apostre le demonstre en disant: Leue toy qui dors, leue toy de la mort & CHRIST te illuminera. Il est certain, qu'il ne parle point au corps insensible: mais à ceux qui estans enseueliz en peché, portent la mort & l'enfer auec eux. Dauantage il a desia esté mõstre que ce que nous auons perdu en Adam, nous est restitué en Iesus Christ. Car ce qui auoit esté predict par les Prophetes, qu'il ruineroit la mort à iamais: Item, qu'il l'engloutiroit: les Apostres denoncent qu'il est accomply. Il a destruict la

Rom.6.

Gen.3.

Ephe.5.

2.Tim.1. mort,dit ſainct Paul,& a illuminé la vie par l'E-
Rom.5. uangile. Item,Si la mort a regné par la faute d'vn,ceux qui ont receu abondance de graces regneront en vie par Ieſus Chriſt.Il ne faut que ceſte ſentence pour leur fermer la bouche. Car puis que la mort qui eſtoit venue par Adam eſt abolie par Chriſt, toute la queſtion giſt en la comparaiſon que fait là ſainct Paul.C'eſt que la vertu de Ieſus Chriſt eſt beaucoup plus grande à reſtaurer,que n'a eſté celle d'Adam à deſtruire. Ce qu'il explique là tresbien.Et ſuyuant ce qu'il
Rom.8. en a dict il adiouſte puis apres,qu'il n'y a plus de condamnation,ſur ceux qui ſont en Ieſus Chriſt, qui ne cheminent point ſelon la chair. Et de faict,ſi la mort auoit domination ſur les ames fideles, la grace de Dieu n'y auroit point ſon regne,laquelle emporte vie, comme il dit:mais pluſtoſt la Loy de Dieu exerceroit ſa puiſſance ſur icelles. ce qui eſt contre toute la doctrine de l'eſcriture.

Ilz ſabuſent auſſi en ce, que ſouuenteſfoys le mot de dormir eſt prins pour mourir, comme quand il eſt dict de S. Eſtienne, qu'il ſeſt endor-
Act.7. my au Seigneur.Item, Lazare noſtre amy dort.
Ieh 11. Item,Ne ſoyez point en ſoucy des dormans. Et
1.The.4. de faict ceſte forme de parler, eſt plus frequente aux hiſtoires de la Bible,que nul autre. Ie reſpons que ce dormir n'appartient de rien à l'ame, mais ſe doit du tout rapporter au corps. Car il y a deux

a deux locutions qui ſe prennent en vn meſme ſens, dormir auec ſes peres, & eſtre auec ſes peres. Or quand il eſt dict d'vn homme qu'il a eſte mis auec ſes Peres, il eſt certain que cela ſentend du ſepulchre. Ie ne veux point qu'on adiouſte Foy en cela, ſinon que ie prouue mon dire par bon teſmoignage de l'eſcriture. Quand Iob diſoit: Iob.7.
Voyez, ie dors en la poudre: il n'entendoit pas que ſon ame y deuſt dormir. Auſſi quand il dit en autre paſſage, que tous hommes dormirõt en Iob.21.
la poudre enſemble, & que les vers les couuriront: cela ne ſe peut prendre que des corps. Il y a vne meſme raiſon en ce que dit Dauid, diſant qu'il eſt ſemblable aux mortz dormans en leurs Pſal.87.
ſepulchres. Et Eſaie parlant à Nabuchodonoſor, dit: Tous les autres Roys ont dormy en leur gloi Eſa.87. Eſa.14.
re, & ont eſté mis en leur lieu: mais toy tu as eſté iecté hors de ton ſepulchre. Nous voyõs donc en ſomme, que ce mot de dormir, eſt appliqué par ſimilitude aux corps, qui ſont ſans mouuement, quand l'ame en eſt ſeparée. Et c'eſt vne faceon de parler qu'ont eu touſiours les Payens en vſage. Et de là vient auſſi le mot de Cymitiere, dont nous vſons, qui ſignifie dormitoire, non pas que les anciens ayent entendu que les ames fuſſent là couchées: mais d'autant que les corps ſont là eſtenduz, pour repoſer en leurs ſepulchres, cõme en des lictz. Autant en faut il dire d'vn paſſage de Iob, dont ilz ſarment fort, quand il dit que

Iob.14. l'homme eſt vne foys endormy, qu'il ne ſeſueille point de ſon ſomne, & ne ſe leue point, iuſques à tant que le ciel ſoit changé.

Ilz font ſemblablement vn bouclier d'vne ſentence de Salomon, qui leur eſt autant contraire que nulle autre qui ſoit en l'eſcriture. Et de faict ie n'euſſe pas attendu iuſques icy de la produire pour moy, n'euſt eſté qu'ilz ſen ſeruent impudemment, comme ſi elle faiſoit pour eux. Les Eccle.3 parolles ſont telles: I'ay dict en mon cueur des filz des hommes, que Dieu les a voulu monſtrer ſemblables aux beſtes. Pourtant la mort de l'homme eſt telle, que d'vne beſte, & leur condition eſt pareille. Les vns & les autres reſpirent, & meurent d'vne meſme faceon, & l'homme n'a rien plus que les beſtes. L'vn & l'autre ſont ſubiectz à vanité, & ſen retournent en vn lieu. Ilz ſont venuz de terre, & y retournent. Qui eſt-ce qui ſait ſi l'eſprit des hommes monte en haut, & que l'eſprit des beſtes deſcende en bas? Ie reſpons, comme i'ay deſia dict, que Salomon ne ſauroit parler plus expreſſement pour nous. Car en voulant redarguer la vanité du ſens humain il dit, que l'homme ne peut comprendre par ſa raiſon naturelle, & par ce qu'il voit, en quoy il differe des beſtes. Et principalement quelle excellence il a ſur icelles, apres la mort. Car de l'immortalité des ames, c'eſt vne choſe qui ſurmonte ſa capacité. Ainſi puis que l'homme eſt conuaincu de va-

nité,

nité, en ce qu'il ne congnoist point, que son esprit monte en haut: c'est à dire, demeure immortel, au lieu que celles des bestes vont en corruption & perissent. Il nous faut conclurre que la vraye sagesse est de comprendre l'immortalité des ames. C'est vn semblable passage à celuy qu'il adiouste apres, que l'homme n'entend point qui est aymé, ou hay de Dieu: mais que cela est caché & Eccle.9. en suspend, pource que toutes choses aduiennent indifferemment aux bons & aux mauuais. Ie demande maintenant, puis que toutes choses sont incertaines, si l'homme fidele doit estimer, quand il est en aduersité & tribulatiõ, que Dieu le haisse? Il est certain que non. Car la promesse luy est donnée, que c'est pour son salut, à fin qu'il se console, & se resiouysse, estant asseuré, que la tribulation est plustost vn signe de l'amour paternel de Dieu, que de haine. Mais Salomon parle de l'opinion, que lon peut auoir selon le sens humain. Or tout homme est vanité. Il faut donc recourir à Dieu, & à sa parolle. Car il adiouste puis apres, que c'est qu'il aduient à ceux qui demeurent en ceste phantasie, c'est que leur cueur est remply d'impieté & contemnement de Dieu: d'autant qu'ilz ont ce prouerbe, qu'vn chien viuant vaut mieux qu'vn lyon mort. Or luymesme mõstre en la fin du liure ce qu'il nous faut sentir touchant ce poinct. C'est que le corps s'en retourne en terre, qui est son origine: & l'es- Eccle.12.

prit sen va à Dieu qui l'a donné.

1.Cor.5. Principalement ilz se fondent sur ce que l'escriture dit que nous receurons au dernier iour chacun selon ses œuures. Car ilz arguent ainsi. Puis que Dieu nous renuoye au dernier iour, quand il est question de nostre beatitude & de la vie eternelle, & au contraire quand il menace les meschans il leur denonce sa vengeance en ce iour là. Il faut dire que iusques alors, les bons ne receoyuent point leur salaire, & les meschans ne seront point puniz. Autrement il seroit dict sans propos, que en ce iour là sera sauué le peuple, qui se trouuera escrit au liure. Et qu'il sera dict aux eleuz de Dieu. Venez posseder le Royaume. Ilz concluent donc puis que nous ne entrons point en possession de nostre salut, iusques au iour de la resurrection derniere : que ce pendant noz ames dorment, & qu'elles n'ont aucune iouissance de leur beatitude. Ie respond que ce n'est pas vne bonne consequence. Car encore que les ames ne soyent point en gloire : il ne sensuit point qu'elles ne viuent en Dieu, en attendant la reuelation d'icelle. Et pour plus ample solution de ce passage, qu'il souuienne aux lecteurs de ce que i'ay confessé cy dessus. Ce est que nostre beatitude est tousiours en chemin, iusques à ce iour là. Il n'y a nul qui n'accorde que la perfection de nostre beatitude est, que nous soyōs parfaictement conioinctz auec Dieu.

Matt.25.

Et

Et c'eſt le but ou nous renuoyent toutes les pro-
meſſes de Dieu. Car ce qui a eſté dict autreſ-
foys à Abraham, ſadreſſe auſſi bien à nous. C'eſt
que Dieu eſt noſtre loyer treſample. Voyla Gen.15.
donc la fin de noſtre beatitude, de noſtre gloire
& ſalut, d'eſtre pleinement tous à Dieu, pour le
poſſeder. Et qu'il ſoit du tout en nous. Or eſt il
ainſi que cela ne ſera point accomply deuant le
iour de la reſurrection. Ce n'eſt pas donc ſans cau
ſe qu'il eſt nõmé le iour de ſalut. Il eſt donc dict
que nous poſſederons alors le regne de Dieu, nõ
pas que nous ne le poſſedions en partie au para-
uant, comme ia des à preſent nous le poſſedons,
par eſperance, mais pource qu'alors nous en au-
rons la plenitude ou parfaicte reuelation. Mais
à fin d'abbreuier, ce que nous en auons dict cy
deſſus, peut ſuffire pour ſolution de leur argu-
ment. C'eſt que nous ſommes touſiours en atten-
te & deſir iuſques à tant que IESVS CHRIST
apparoiſſe en noſtre pleine redemption, pour
nous receuoir en l'immortalité & gloire de ſon
Royaume. Touteſfoys cependant, nous ne laiſ-
ſons point d'auoir noſtre vie cachée en luy de- Colo.3.
uant Dieu comme dit ſainct Paul.

Il ſembleroit bien aduis, que nous leur euſ
ſions reſpondu ſuffiſamment, quant au iour de la
reſurrection: n'eſtoit qu'ilz pourſuyuent encore 1.Cor.15.
outre, produiſans la ſentence de ſainct Paul, ou il
dit que nous ſommes plus malheureux, que tous

les hommes du monde, ſi nous ne reſſuſcitons point, Ilz diſent que cela, ne conuiendroit nullement, ſi nous eſtions bien-heureux deuant la reſurrection. Ie reſpons que ſainct Paul a regardé au but de l'eſperance des fideles: c'eſt qu'au iour de la reſurrection ilz obtiendront, ce que Dieu leur a promis: ainſi le cas poſé qu'il n'y euſt point de reſurrection ilz ſeroyent fruſtrez de toute leur attente. Nous diſons bien, que les ames fideles, ſont bien-heureuſes en attendant ce iour là: mais c'eſt à cauſe de leur attente, laquelle eſtant fruſtratoire & vaine, il ſenſuyuroit qu'elles ſeroyent malheureuſes. Puis que toute la beatitude des enfans de Dieu, procede & deſpend de là, qu'au iour de la reſurrection ilz ſeront ſemblables à Dieu, & iouyront de leur heritage: Ce ne eſt point de merueille, ſi ſainct Paul dit, qu'ilz ſeroyent plus malheureux que le reſte du monde, ſil n'y auoit point de reſurrection. Et de faict en vn meſme ſens, il met ces deux choſes: qu'il n'y ait point de reſurrection, & que noſtre eſperance ſoit ſeulement en ce monde. Ie ne doubte que chacun ne voye à l'œil, que ceſte ſentence de ſainct Paul ne nous eſt en rien contraire. Car il dit que ſi nous ſommes abuſez en l'eſperance, que nous auons de la reſurrection: que nous ſommes malheureux. Et nous diſons que les ames fideles, ſont bien heureuſes: à cauſe de ceſte meſme eſperance, ſans laquelle nous confeſſons, qu'il

n'y

n'y peut auoir aucune ioye ny beatitude. En cela il n'y a nulle contradiction.

Ilz nous obiectent dauantage ce qui est escrit en l'Epistre aux Hebrieux des anciens peres, qu'ilz sont decedez en Foy, n'ayans point receu les promesses, mais les saluant de loing, & se confessans estre estrangiers sur la terre. Or en disant cela, ilz signifient qu'ilz cherchent leur heritage & pays naturel, que silz se souuenoyent de celuy dont ilz sont sortiz, ilz auroyent puissance d'y retourner: mais ilz en appetẽt vn meilleur, c'est à dire du ciel. Ce passage est meschamment deprauè par eux, par faulses gloses: d'autant qu'ilz referent cela au temps present: ou l'Apostre parle du temps que les Patriarches conuersoyent en ce monde. Combien que quand au propos ou nous sommes, ie suis trescontent d'accepter leur glose. Ilz arguent ainsi, que si Abraham & les autres peres appetent l'heritage celeste, ilz ne l'ont pas encore. Ie replique au contraire, que silz ont quelque desir, ilz viuent donc & ont sentiment du bien & du mal. Que deuiendra la dormition? Ainsi on voit qu'ilz se contredisent comme petitz enfans. Au reste, ie confesse bien que l'Apostre puis apres dit, que tous les peres anciens n'ont point encore iouyssance de ce qu'ilz ont attendu en ce monde: d'autant que Dieu a ordonné qu'ilz ne vinsent point à leur perfection deuant nous. Et c'est ce que nous di-

Hebr. 11.

ſons,que toute la conſolation qu'ont les ames fideles,ſe reduit à ceſte immortalité glorieuſe,en laquelle nous ſerons recueilliz tous enſemble, quand IESVS CHRIST apparoiſtra en Iugement.

Les paſſages que ie reciteray d'oreſnauant monſtreront comme ces phantaſtiques ramaſſent toutes les cauillations qu'ilz peuuent, voire impudemment, pour auoir quelque apparence à colorer leur erreur. Si les ames,diſent ilz, eſtans ſeparées des corps,viuent auec Dieu, ſainct Pierre faiſoit vne grand iniure à Thabita en la reſſuſcitant, veu que c'eſtoit la retirer de la compagnie de Dieu,& de la vie bienheureuſe, pour la ramener en ceſte mer de miſere. Ie reſpons que ceſt argument fait autant contre eux, que contre nous. Car ſi elle dormoit ſans ſentir aucun mal, on pourroit dire, que ce n'eſtoit pas ſon profit de ſortir d'vn tel repos, pour rentrer aux combatz de la vie preſente.Ie leur pourrois dire,que ilz me reſpondiſſent les premiers,pour me ſouldre ceſt argument.Mais ie ſay qu'il ne faut point attendre aucune bonne ſolution d'eux. Quant à nous la reſponſe eſt facile.Ce que dit ſainct Paul de ſoy eſt commun à tous fideles. Aſſauoir,qu'il nous eſt profitable de mourir, & que c'eſt noſtre meilleur d'eſtre auec Chriſt. Et touteſfoys il dit, que Dieu en gueriſſant Hepaphrodite de ſa maladie,& le retirant de la mort auoit eu pitié d'iceluy,

Act.9.

celuy, combien qu'il fuſt du nombre des fideles. Les Anabaptiſtes arguent, que cela eſt vne cruauté, ſi les ames viuent apres la mort. Nous diſons, que c'eſt vne miſericorde, quand il plaiſt à Dieu de ſe magnifier en nous en ceſte vie corporelle, nous faiſant inſtrumens de ſa gloire. Dauantage, il n'eſt pas dict que Thabita ait eſté reſſuſcitée pour ſa commodité propre, mais à la requeſte des poures, qui plouroyent pour la perte qu'ilz auoyent faicte en ſa mort. Tenons donc cela, que noſtre Seigneur nous fait touſiours vne grace ſinguliere, en faiſant que nous viuions & mourions à luy.

Venons aux teſmoignages qu'ilz alleguent de Dauid, combien que ie ſuis honteux de les reciter, d'autāt qu'ilz en abuſent tant puerilement. Mais ſi les faut il reciter, d'autant qu'ilz en font leurs choux gras enuers les ſimples gentz. Ilz alleguent ceſte ſentence: I'ay dict, vous eſtes dieux & filz du Treshaut: toutesfoys vous mourrez cōme hommes. Ilz expoſent, que les fideles ſont là nommez dieux: mais qu'ilz meurent comme les reprouuez, & que leur condition eſt ſemblable, iuſques au iour du Iugement. Mais nous auons l'expoſition de Ieſus Chriſt, que là il eſt parlé des Princes & gentz de iuſtice, qui ont le tiltre de Dieux: d'autant qu'ilz ſont comme ſes lieutenans en leur eſtat. Et quand noſtre Seigneur Ieſus n'en auroit ſonné mot, l'vſage de l'Eſcriture Pſal. 82.

le nous monſtre. Et le texte meſme eſt ſi clair, qu'il emporte ſa gloſe quant & quant. Car là ſont reprins ceux qui exercent tyrannie & iniquité, & leur eſt dict, qu'il faudra mourir, & quitter la dignité, laquelle ilz ont, pour rendre compte à Dieu, comme les plus petitz.

Ilz ameinent auſſi ce paſſage: Ne mettez point voſtre fiance aux hõmes, l'eſprit de l'homme ſen va, & ſen retourne en ſa terre, & en ce iour là periſſent toutes leurs cogitations. Ilz prennent le mot d'eſprit pour vent, comme ſil n'y auoit point d'autre ame en l'homme. Puis ilz arguent, que ſi les cogitations periſſent, il ſenſuit que l'ame dort, ou qu'elle n'eſt rien. Ie reſpons, que l'eſprit de l'homme ſignifie autre choſe que ſouffle, comme ie l'ay tresbien prouué. Mais encore que ce mot fuſt icy prins en telle ſignification, comme il ſe prend en quelques paſſages, ce n'eſt pas à dire que l'homme n'ait pourtant rien que ſouffle. Touchant de ce qui eſt dict, que les cogitations periſſent: cela n'emporte autre choſe, ſinon que les entreprinſes des hommes ſont diſſipées à la mort, & ſen vont en fumée, comme il eſt dict ailleurs, que le deſir des pecheurs perira, pour denoter qu'il ne viendra point en ſon effect. Dauid donc ne dit pas que les hommes ne penſeront rien apres leur mort: mais il entend que toutes leurs deliberations viendront à neant. Ilz ameinent vn autre paſſage quaſi ſembla-

ble:

ble: Il s'est souuenu qu'ilz sont chair, esprit qui va Psal.103.
& ne retourne point. Or ie confesse, qu'icy le nom d'esprit signifie vent, ou souffle. Mais ie nie, que cela leur serue de rien pour confirmation de leur erreur. Car par ceste faceon de parler, le Prophete a voulu exprimer la fragilité de nostre condition, & la brieueté de la vie humaine. Il est dict en l'histoire de Iob, que l'homme est Iob 13.
comme vne fleur, sortant de terre, qui fletrist incontinent, & comme l'ombre qui s'euanouyt. Esaie cōmande à tous Prescheurs, de crier que toute chair n'est que foin. Esa.40. Si les Anabaptistes concluent de cela, que l'ame se fletrist: ilz verront plus clair que sainct Pierre, qui prouue que les ames des fideles sont immortelles: d'autant que le 1 Pier.1.
Prophete adiouste consequemment, que la parolle de Dieu demeure à iamais. Il y a vne semblable raison en ce qui est dict en vn autre Pseaume: Comme vn pere a pitié de ses enfans, aussi Psal.102.
le Seigneur a eu pitié de ses seruiteurs. Car il congnoist de quoy nous sommes faictz. Il s'est souuenu que nous sommes pouldre, que noz iours sont comme herbe, dont la fleur desseiche incontinent, que l'esprit passe en nous & n'y arreste point, & ne congnoist plus son lieu. En toutes ces sentences, notons que l'homme est admonesté de sa fragilité, principalement quand Dieu retire sa main & sa vertu de luy: à fin qu'il cōgnoisse qu'il n'est rien, & moins que rien: sinon entant

que Dieu le ſouſtient & le conſerue par ſa grace. Et de faict, quand nous diſons que les ames ſont immortelles, nous ne pretendons point par cela de rien deroguer au tiltre de Dieu, lequel

1. Tim. 1. ſainct Paul dit eſtre ſeul immortel: Pluſtoſt nous eſtimons, que c'eſt vn blaſpheme, que d'attribuer immortalité à l'ame, comme ſi elle ſubſiſtoit de ſa propre vertu. Mais cependant il nous conuient de cōſiderer, quelle proprieté & nature Dieu a donnée aux ames: c'eſt de ſubſiſter par ſa main, pour eſtre en beatitude immortelle, ou en malediction.

Mais ilz penſent auoir vn bien fort baſton en ce qui eſt dict en vn autre Pſeaume: Feras-tu

Pſal. 87. miracle, pour faire reſſuſciter les mortz, à fin que ilz te louent? Quelcun racontera il ta miſericorde au ſepulchre, ou ta iuſtice en la terre d'oubli-

Pſal. 115. ance? Item, Les mortz ne te loueront point, Seigneur, ny tous ceux qui deſcendent au ſepulchre.

Pſal. 113. Mais nous qui viuons benirons Dieu. Item, Quel

Pſal. 29. profit y aura il en mon ſang, quand ie ſeray deſcendu en pourriture? la pouldre te louera elle, ou ſi elle annoncera ta verité? Item ce que dit Eze-

Eſa. 38. chias en ſon Cantique: Le ſepulchre ne te louera point, & la mort ne te donnera point gloire. Ceux qui deſcendent en bas n'attendront point ta verité. Le viuant, le viuant ſera celuy qui te confeſſera. Le pere racontera au filz ta verité.

Pour ſolution il y a deux choſes à noter, l'vne eſt

eſt que par la mort il ne faut point entendre ſimplement la mort commune, par laquelle il nous faut tous paſſer: mais vne mort qui ſoit punition expreſſe, & ſigne de l'ire de Dieu, & qui emporte vne reiection des hommes, pour les perdre du tout. La ſeconde, quand il eſt dict, Les mortz ne te loueront point: il eſt parlé de la louange de Dieu, qui ſe raconte entre les hommes, qui ont ſenty ſa grace. Quant au premier, il eſt vray que le mot d'enfer ſignifie ſouuent ſepulchre, comme auſſi nous l'auons tranſlaté. Mais ceux qui qui ſont exercez en l'Eſcriture, ne ſont pas ignorantz que par les vocables de mort & de ſepulchre, ce que i'ay dict eſt ſignifié. Et principalement aux Pſeaumes. Ceux donc que Dieu a reiettez & qu'il pourſuit en ſon ire, non ſeulement quant au corps, mais pluſtoſt quant à l'ame, ſont appellez mortz, & la deſtreſſe qu'ilz ſentent eſt appellée ſepulchre: comme quand il eſt dict que Pſal.54.
la mort vienne ſur eux, & qu'ilz deſcendent tous vifz au ſepulchre. Item, Seigneur Dieu, ſi tu Pſal.27.
ceſſes de me ſecourir, ie ſeray ſemblable à ceux qu'on deualle au tombeau. Item, Seigneur tu as retiré mon ame du ſepulchre, & m'as deliuré de Pſal.29.
ceux qu'on deualle au tombeau. Item, Que les pecheurs ſoyent iectez au ſepulchre, tous peuples Pſal.9.
qui oublient Dieu. Item, Si Dieu ne m'euſt aidé, mon ame euſt habité au ſepulchre. Item, Noz os Pſal.140.
ont eſté diſſipez pres du ſepulchre. Item, Il m'a Pſal.142.

colloqué en lieu obſcur,comme les mortz.Com me au contraire il eſt dict, que ceux que Dieu traicte en ſa mercy,viuent. Le Seigneur,dit Da-
Pſal.132. uid en vn autre lieu,a ordonné en ſon peuple benediction & vie eternellement. Item,deliurant leurs ames de mort,& les nourriſſant en famine.
Pſal.32. Item,Dieu t'arrachera de ton tabernacle,& ta racine de la terre des viuantz. Item,Ie plairay au
Pſal.52. Pſal.114. Seigneur en la terre des viuantz. Mais il y a vn paſſage entre les autres, qui exprime ſi bien tous les deux,qu'il nous ſuffira pour tous. L'homme
Pſal.48. payera il la ranceon de ſon ame, pour viure ſans fin? Ne verra il point la mort: veu que les ſages meurent? Folz & ſages,dy-ie,meurent enſemble:on les arrenge au ſepulchre, cõme moutons, & la mort les deuore. Mais les iuſtes domineront ſur eux au matin: leur force perira au ſepulchre,& leur gloire faudra,& le Seigneur retirera mon ame de la puiſſance du ſepulchre. La ſomme de ce Pſeaume eſt, que ceux qui ſe confient en leurs richeſſes ou vertu,mourront tous,tant le poure,que le riche, tant le fol que le ſage: mais celuy qui eſpere en Dieu ſera deliuré du ſepulchre.Ces choſes obſeruées, nous auons vne ſolution à tous les paſſages qu'alleguent les Anabaptiſtes. Il eſt là monſtré,que les Sainctz eſtans eſtonnez de l'apprehenſion de la mort, prient à Dieu qu'il les en retire. Pourquoy eſt-ce qu'ilz ont vne telle horreur?Regardons tous les exem-

ples des fideles, nous ne lisons point qu'ilz ayent faict de grandes complaintes ne lamentations, quand est venu à mourir : mais se sont submis à la bonne volonté de Dieu en patience, ie dy mesme Dauid & Ezechias. Pourquoy est-ce donc qu'ilz ont vsé de telles querimonies en ces passages preallegu ez, sinon qu'en la mort ilz ont conceu l'ire & la seuerité de Dieu, laquelle les a estonnez, & non sans cause. Or il n'y a nulle difficulté, que l'homme qui sent la rigueur de Dieu, & est persecuté de sa vengeance, ne le peut pas louer, d'autant que nous ne luy pouuons point rendre action de graces, sinon en sentant sa bonté. Secondement, quand il est dict en ces passages, que les mortz ne loueront point Dieu, ce n'est pas à dire qu'ilz ne le louerõt point en leur cueur : mais qu'ilz ne raconteront point aux autres ses louanges. Ce qu'emportẽt aussi les motz qui sont là mis. Car narrer, & annoncer, & raconter à ses enfans, signifie de celebrer de bouche les benefices de Dieu, à fin que le monde les entende.

Ilz produisent encore deux autres versetz des Pseaumes, l'vn est: Ie loueray le Seigneur en ma vie. Ie chanteray à mon Dieu, pendant que ie suis. Item, Retire toy de moy, que ie reprenne courage, iusques à tant que ie m'en aille, & que ie ne soye plus. Au lieu du premier passage, ie leur en rendray cinq, pour leur prouuer le con- Psal. 104.

traire de ce qu'ilz pretendent: Seigneur Dieu ie te confesseray eternellement. Item, Ie beniray le Seigneur en tout temps. Sa louange sera tousiours en ma bouche. Item, Derechef ie te loueray eternellement, de ce que tu as faict. Item, Ie
Psal.144. loueray ton Nom à iamais, & au siecle des siecles. Item, Ie chanteray Pseaumes à ton Nom e-
Psal.60. ternellement, & au siecle des siecles. Dauid ne dit pas qu'il louera le Seigneur seulemēt durant la vie presente: mais il promet de faire cela sans fin. Que veut il donc dire en l'autre passage: Repliquera quelcun, promettant louer le Seigneur pendant qu'il viura. Ie respons que cela n'exclud point les louanges que rendent les Sainctz apres leur mort, d'autant que la faceon qu'ilz ont de louer Dieu, est diuerse de la nostre. Quant au second passage, ce sont les parolles d'vn homme pressé d'angoisse de conscience, lequel demande à Dieu, que s'il a merité d'estre abysmé, qu'il le soit pour vne foys, comme nous auons vn semblable exemple en Iob, quand il dit à Dieu: Laisse moy, que ie pleure vn petit ma douleur, & puis que ie m'en aille en la region de tenebres, ou il n'y a que confusion & horreur eternel. Cela ne fait rien à propos, pour dire que les ames prennent fin.
Iob 10.

Il y a encore quelques autres passages en l'histoire de Iob, qu'ilz destournent à leurs propoz, lesquelz ie toucheray en brief, selon qu'ilz me

me viendrõt en memoire : le premier eſt : Pourquoy ne ſuis-ie mort en la matrice, ou pourquoy ne ſuis-ie pery, en ſortant du ventre de ma mere. Car maintenant ie dormirois en ſilence, & repoſerois en mon ſomne, ou ie ſerois comme vn enfant auorté, & comme ceux qui eſtans cõceuz ne ſont point venuz à perfection de vie. Ie ſerois au lieu ou les grans & petitz ſe repoſent. Iob 3.
Mais ſi ie leur ameine aucontraire le quatorzieſme chapitre d'Eſaie, ou il deſcrit les mortz venans au deuant du Roy de Babylone, pour ſe moquer de luy, qu'eſt-ce qu'ilz me reſpõdront? Mais ie laiſſe cela, me contentant de la ſimple expoſition de la ſentence de Iob, qui eſt telle. C'eſt que luy eſtant preſſé iuſques au bout, & quaſi defaillant deſſoubz le faix : ne regarde que ſa miſere preſente. Pour ceſte cauſe il la fait plus grande que toutes les autres, mais quaſi ſeule : il n'a donc point en horreur la mort, mais pluſtoſt l'appete, comme ſi elle eſtoit fin de tout malheur, ne regardant point ce qui ſenſuyura apres. C'eſt la faceon de ceux qui ſont preoccupez de grande angoiſe ou douleur. Car ſi aux grandes chaleurs d'eſté nous deſirons vne bonne gelée, & derechef en hyuer, ayant oublié combien la chaleur eſt facheuſe, deſirons qu'il face chaut: ce n'eſt point merueille ſi vne paſſion vehemente nous poulſe à vn tel deſir. Regardons maintenãt que peut faire l'homme qui eſt perſecuté de

la main de Dieu, aſſauoir ſil ne doit point eſtre bien tranſporté, en ſorte qu'il oublie tout le reſte, à cauſe de ſa douleur. Il y a vne meſme raiſon en pluſieurs autres ſentences qu'il dit apres, comme ſont celles qui ſenſuyuent: Qu'il te ſouuienne, Seigneur, que ma vie n'eſt que vent, & que mon œil ne retournera point pour voir ſon bien. Item, Il ne me reſte plus que le ſepulchre. Item, Tout ce qui m'appartient deſcendra au profond de la foſſe, & d'autres ſemblables. Car nous voyons là, que Iob eſtant preoccupé de la deſtreſſe qu'il ſent de ce que Dieu le pourſuit en ſon ire, n'a deuant les yeux que confuſion, & ne prend la mort que comme vn aboliſſement de toute ſa vie, ne regardant point à ce qui ſenſuit apres, comme dict a eſté. De vouloir par cela conclurre, que l'ame de l'homme perit auec le corps, non ſeulement c'eſt vne beſtiſe trop lourde, mais auſſi vne impudence. Pourtant en cecy, & en tout le reſte, ie penſe auoir ſi euidemment reprouué tout ce que les Anabaptiſtes pretendent, pour donner couleur à leur meſchante opinion, que ie puis bien mettre fin à ce propos.

I'ay proteſté du commancement, & non ſans cauſe, que mon intention n'eſtoit pas de deduire de poinct en poinct toutes les opinions que tiennent les Anabaptiſtes. Car ce ſeroit entrer en vne foreſt, laquelle n'auroit nulle iſſue. Et auſſi il n'eſt ia beſoing, & meſme ce ſeroit vne

en-

entreprinse plus curieuse qu'vtile: de ramasser toutes les phantasies absurdes, que chacune folle teste d'entre eux a imaginé. Il m'a donc suffy de traicter en brief le plus fidelement que i'ay peu, les articles que tiennent communement ceux qui sont de sens le plus rassis, ou bien moins ecceruelez en toute la secte. Car touchant de ceux qui se nomment Libertins, lesquelz sont du tout forcenez & hors du sens, ie les reserue à vn autre traicté. Maintenant, pour conclusion, ie prie tous lecteurs Chrestiens, d'examiner le tout à l'Escriture, comme c'est la vraye touche pour esprouuer toute doctrine. Ie ne doubte pas, que quicõque se laissera mener par la verité de Dieu, & se voudra submettre à raison, ne trouue amplement de quoy se contenter quant aux articles que i'ay icy deduict. Dauantage, ie me suis efforcé le plus que i'ay peu de m'accommoder à la rudesse des petitz, pour lesquelz principalement ie trauailloye. Ainsi les Anabaptistes ne pourront pas cauiller, comme ilz ont de coustume, que ie les aye voulu gagner par subtilité, ou les opprimer par artifice d'eloquence humaine: veu que i'ay tenu vne faceon autant populaire & simple, qu'on la sauroit souhaiter. Mais il est bon que i'aduertisse tous bons fideles de leur malice. Pource qu'ilz ne peuuent faire trouuer leur cause bonne, sinon en tout brouillant: tellement que toute leur doctrine soit vn meslinge confus, com

me vn corps ou il n'y auroit ne teste ne bras ne piedz : ilz vsent souuent de manieres de parler lourdes & sauuages, & de propos deliberé, sautant à chacune foys du coq à l'asne, entrelaceant diuers propoz : amenent passages de l'Escriture couppez ou rompuz:& se plaisent en cela,se faisant à croire qu'il y a beaucoup plus de maiesté à parler ainsi brutiuement, que de bien digerer son cas par ordre. Or pour les rendre bien confuz,il n'y a meilleur moyen,que d'exposer & de duire les matieres distinctement, & par certain ordre demener vn poinct apres l'autre, bien poiser & regarder de pres les sentences de l'Escriture,pour en tirer le vray sens & naturel, vser d'vne simplicité & rondeur de parolle, qui ne soit point eslongnée du langage commun. Quand on fait cela,ilz crient qu'on les veut deceuoir & circonuenir par astuce humaine,& par sophisterie. Comme si c'estoit la coustume ou intention des Sophistes, que d'esclaircir les choses enueloppées. Quant à moy,ie confesse,qu'entant que en moy est, ie m'estudie à disposer par ordre ce que ie dy, à fin d'en donner plus claire & facile intelligence.Si les Anabaptistes ne peuuent porter cela, ie ne saurois que dire, sinon que celuy qui fait mal hayt la clarté.

Or pour donner quelque couleur dauantage à leur doctrine, ilz ont faict imprimer auec leur resolution l'histoire de la mort de ie ne say quel

quel Michel, leur complice, & adherant à leur secte : & de faict ilz ont accoustumé de faire vn grand bouclier, de ce que plusieurs sont mortz pour auoir maintenu leurs opinions, sans sen vouloir retracter: encore que par ce moyen ilz peussent eschapper la mort, & racheter leur vie. Et de faict, c'est vn tesmoignage de belle apparence, pour authoriser vne doctrine, quand vn homme constamment & sans aucune difficulté abandonne sa vie pour la confirmation d'icelle. Comme quand on nous propose ce qu'ont enduré les Prophetes, & Apostres, & autres Martyrs, pour maintenir la verité de Dieu: nous sommes d'autant plus fortifiez, pour adherer à la Foy que nous tenõs, laquelle ilz ont séellée par leur sang. Ie confesse donc, que nous ne deuons pas villipẽder la mort des seruiteurs de Dieu, veu qu'elle est precieuse deuãt sa face: & que leur cõstance & fermeté n'est pas vne petite aide, pour subuenir à nostre infirmité. Mais pource que nous pourrions estre tous les coupz deceuz en cela, si nous ne passions outre: il est question de reuenir au fondement, sans lequel nous ne saurions asseoir iugement seur, ny certain en cest endroit. Il est certain, que la mort d'vn homme, quel qu'il soit, n'est iamais si precieuse, qu'elle puisse ne doyue en rien preiudicier à la verité de Dieu, ou qu'elle soit vallable pour approuuer doctrine erronée & peruerse. Tenons nous donc à ce-

la, que comme vne bonne doctrine & ſaine, e-ſtant fondée en raiſon, prend ſa confirmation puis apres de la mort de ſes teſmoings & confeſ-ſeurs, par laquelle elle eſt maintenue : ainſi tous les hommes de la terre en mourant ne pourront pas approuuer le menſonge. Et meſme c'eſt ce que diſcerne les Martyrs de Dieu de ceux du Diable, que de mourir pour iuſte cauſe. Pourtant tout ainſi que c'eſt vne cõſtance louable, que de ſouffrir la mort, ſi meſtier eſt, pour le teſmoignage de la verité : auſſi c'eſt obſtination enragée, que de ſouffrir pour mauuaiſe querelle. Tellement que celuy qui en ſouffre le plus, eſt d'autant plus à vituperer. Tant ſen faut que ſoubz ombre de cela nous deuions nous laiſſer tranſporter, nous priuant de tout iugement & conſideration. S'il eſt queſtion d'auoir certitude de la verité de Dieu, que nous preſchons, nous l'auons plus que ſuffiſante en la mort de noſtre Seigneur IESVS, de tous les Prophetes, Apoſtres, & Martyrs, tant de l'Egliſe primitiue que du temps preſent. Touchant de ce qui eſt repugnant à icelle: il a beau eſtre ſéellé de ſang ou de cire : Iamais ne laiſſera d'eſtre menſonge.

FIN.

